

**CONSEIL COMMUNAL
GEMEENTERAAD**

**Séance publique du mercredi 20 novembre 2013 à 19 h 00
Openbare zitting van woensdag 20 november 2013 te 19 uur 00**

M. Le Président, Michel Eylenbosch :

La séance publique est ouverte.
De openbare zitting is open.

1. Interpellation citoyenne au sujet de la demande de suppression de la décision de mettre fin à la gratuité de l'accueil extrascolaire.

Interpellatie van de burgers aangaande het verzoek om opheffing van het besluit om een einde te maken aan het gratis karakter van de buitenschoolse opvang.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Rasson pour son interpellation citoyenne.

Mme Rasson :

Par rapport à la décision du Conseil communal qui a rendu les garderies dans les écoles communales payantes depuis le mois de septembre, je suis moi-même citoyenne de Molenbeek, mes cinq enfants ont grandi dans la commune et j'ai travaillé et milité pendant plus de vingt-cinq ans dans un mouvement pédagogique. Je suis donc assez bien placée pour savoir que l'école est un des ferments de la démocratie, qu'elle est capitale pour l'avenir des jeunes et pour l'avenir d'une société plus égalitaire. Ce rôle est encore plus important dans les quartiers qui sont marqués par l'exclusion et la précarité. Toucher à l'école c'est toucher à un pilier fondamental de notre démocratie. Dans notre commune où l'on parle tant d'insécurité a-t-on oublié que l'enseignement est le meilleur garant de la sécurité de tous ?

Faire payer les garderies a un impact sur la vie des familles de Molenbeek, en particulier celles dont les revenus sont les plus faibles. Je n'arrive pas à comprendre comment il est possible de prendre de telles décisions lorsqu'on sait combien tant d'habitants de Molenbeek sont déjà atteints par la crise et n'ont plus de quoi vivre dignement. Peut-être parce qu'ils sont moins bien placés pour faire valoir leurs droits et qu'on compte sur leur silence ! Je ne vais pas seulement parler en leur nom, je vais maintenant lire un texte écrit en collaboration avec des parents directement touchés par cette mesure. Il faut que ce soient leurs mots qui résonnent ce soir dans cette salle, c'est la voix d'une population qui voit sa vie quotidienne et l'avenir de ses enfants devenir de plus en plus difficiles et incertains chaque jour :

« La Commune a choisi de faire participer les parents aux frais de garderie. On nous a dit que cela permettrait d'offrir un service de meilleure qualité à nos enfants. Nous, parents, sommes directement touchés par cette décision qui exclut directement une partie des enfants, pèse lourd sur le budget de beaucoup de familles et rend l'école moins accueillante pour tous. La participation financière demandée aux parents s'élève à 30 euros par enfant et par mois. Si on prend l'exemple d'une famille avec trois enfants, le coût total annuel atteint les 900 euros. Certains s'imaginent que les parents qui sont au chômage ou allocataires du CPAS ont bien le temps d'accompagner, le matin, à midi par deux fois, l'après-midi, leurs enfants à l'école. Mais c'est oublier que certains d'entre eux suivent des formations professionnelles, des cours de français, de néerlandais, d'intégration. Ils s'investissent bénévolement dans des associations et la vie dans notre commune. Beaucoup de parents

ont dû cesser des activités qui leur assuraient une meilleure intégration dans notre société. Pour une famille dont les enfants sont inscrits dans des établissements différents, les navettes maison-école auxquelles elle est astreinte deviennent juste techniquement impossibles. Comment amener alors deux enfants à deux endroits différents ? Ceci est encore plus vrai pour les familles monoparentales où les parents doivent se débrouiller seuls avec leur ou leurs enfants et jongler avec des horaires déjà impossibles en eux-mêmes. Même si le règlement permet une réduction des frais en fonction des revenus, il ne s'agit jamais que de 50 pourcents, le montant à payer représentant encore une lourde surcharge financière quand chaque euro compte. Nous pensons que ceux qui n'ont jamais connu de difficultés financières ne peuvent pas imaginer l'impact de ce genre de mesures sur la vie des familles. Et, surtout, qu'on ne fasse pas le raccourci facile qui voudrait que lorsque les parents ne peuvent pas payer, ils ne s'intéresseraient pas à la scolarité de leurs enfants. C'est un mensonge qui fait porter aux familles la responsabilité d'une école qui a de moins en moins les moyens d'assurer l'égalité des enfants. Qui sait ici ce que c'est de devoir choisir entre se chauffer, offrir des repas équilibrés à ses enfants, aller chez le médecin ou payer la garderie. Les témoignages se multiplient, mais qui veut les entendre ?

Depuis la mise en place de cette décision, qui pouvait constater que de nombreux enfants, souvent seuls, attendent devant les portes des écoles ? Avec l'hiver qui s'annonce, nous ne pouvons pas rester les bras croisés et nous taire. Il faut payer maintenant pour pouvoir s'installer dans le réfectoire à midi ; c'est un coup fort porté à la gratuité de l'enseignement, un principe que l'on avait pu croire intouchable dans notre pays. Cette décision montre qu'on n'a rien compris à la réalité des familles. Et puis, nos enfants auront-ils encore le sentiment d'être les bienvenus à l'école ? Quelle image l'école leur renvoie-t-elle ? Est-ce encore un lieu d'accueil, d'éducation ? Quelles valeurs l'école peut-elle véhiculer avec de tels choix ? Un enfant dont les parents ne peuvent pas payer reste dehors et attend ! L'école et ses missions deviennent des biens, des marchandises ; c'est une honte par rapport au principe d'égalité des enfants et à celui de la gratuité de la scolarité obligatoire. Et il ne faut pas croire que seuls les parents qui ont des difficultés financières se révoltent contre le coût des garderies ; la solidarité des autres parents est forte et personne ne veut d'une école où certains enfants sont moins bien accueillis que d'autres ».

J'ai envie d'ajouter personnellement à ces mots des parents que l'inégalité et l'injustice ne sont bonnes pour personne et que nous ne voulons pas que nos enfants grandissent dans un monde où les uns sont bien servis et les autres n'ont plus les moyens de s'en sortir.

Encore une chose : une des justifications de ces frais réside dans l'amélioration de la qualité de l'accueil. Mais dans ces conditions à qui va profiter cette amélioration ? L'école de demain s'annonce élitiste, à deux vitesses, encore plus que maintenant. De plus, pour l'instant, aucune amélioration n'est visible dans les écoles et, surtout, aucun débat n'est ouvert avec la population et les acteurs de l'école autour de ce que pourrait être une garderie de qualité. D'ailleurs au regard des différents constats cités ici, nous demandons de mettre fin à cette injustice et réclamons un retour à l'accueil gratuit dans les écoles. Merci.

M. le Président :

Merci Madame.

(Applaudissement - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plait, j'ai dit au début qu'on ne manifeste pas dans la salle ! Merci.

Les chefs de groupe souhaitent-ils réagir ? Je note les demandes d'intervention de Messieurs Ikazban, Van Damme, Vossaert, Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord féliciter la représentante des habitants pour l'intervention qu'elle a faite aujourd'hui. Elle a vraiment brossé de manière assez complète la situation et la difficulté que rencontrent beaucoup de parents, notamment les plus précarisés. Je ne vais pas être plus long, parce que c'est une interpellation citoyenne et le Président insiste beaucoup pour qu'on ne récupère pas les interpellations citoyennes. Mais je voudrais dire deux choses. Un, à Molenbeek et dans tout le nord-ouest de Bruxelles, nous assistons à une explosion démographique. C'est là où dans les années qui viennent on aura besoin du plus grand nombre de places dans les écoles – maternelles, primaires et secondaires -, du plus grand nombre de places dans les crèches. Deux, le récent Rapport sur la pauvreté indique que Molenbeek-Saint-Jean est une des communes les plus pauvres du Royaume, la deuxième ici à Bruxelles. Alors, on ne peut pas en même temps faire le constat qu'on a une des populations les plus fragilisées et précarisées et, quand on fait des budgets, faire contribuer les plus faibles. Nous l'avons déjà dit ici au Conseil communal, nous ne le disons pas simplement aujourd'hui, ça fait huit mois que nous le disons, ça fait huit mois qu'on alerte cette majorité, qu'elle fait fausse route, que c'est une mauvaise décision, qu'elle va un peu trop vite. Evidemment, je ne vais pas rentrer dans tous les détails de ce qui a été développé aujourd'hui, mais ma deuxième remarque, ça sera une demande Monsieur le Président. Aujourd'hui, nous avons déposé une proposition de motion avec le groupe PS rejoint par le groupe Spa et par le PTB, motion qui justement traite du problème de la suppression de la gratuité de la garderie scolaire. Monsieur le Président, ma demande est très simple, c'est de demander aux membres du Conseil communal, au-delà de l'appartenance à la majorité ou à l'opposition – on est ici devant un problème fondamental – d'accepter ce soir juste après l'interpellation citoyenne, qu'on parle de cette motion, parce que les gens se sont déplacés, ils n'ont pas de chaises et ils ne vont pas attendre jusqu'à minuit qu'on puisse éventuellement aborder ce débat puisque l'interpellation citoyenne d'aujourd'hui prouve à quel point sont grandes l'inquiétude et la colère des habitants. Alors sans être plus long, je demande clairement qu'on puisse débattre ici au Conseil communal de cette question-là, puisque nous faisons une proposition par rapport à ces garderies que vous avez rendues payantes. Nous vous demandons d'accepter d'en débattre juste après l'interpellation citoyenne. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Meneer de Voorzitter, beste mensen, beste collega's, ik zou willen zeggen, on vous avait dit il y a dix mois quand on avait discuté du budget que c'était une mauvaise idée, que c'était une idée pour économiser, pas pour apporter du soutien aux écoles. Et aujourd'hui, nous sommes rejoints par la population, car apparemment vous n'avez pas bien écouté les représentants de la population qui est son dans la salle. Dus wij met de SP.a steunen volledig het voorstel en de motie die neergelegd is door onze drie partijen om, niet hier en nu, niet ineens om op één moment een beslissing terug te draaien, maar wel om deze discussie ten gronde te voeren, met alle leden van het college, met alle leden van de gemeenteraad, maar ook met de bevolking.

Ce que nous proposons ce n'est pas seulement de débattre ce soir entre nous mais d'avoir véritablement un débat citoyen plus large, avec les écoles, avec les parents, donc d'aller voir la totalité de la population scolaire, voir ce qui est important, à quoi sert cet argent, s'il y a vraiment une raison de demander autant d'argent – j'avais fait le calcul il y a dix mois : 700 euros pour 2 enfants, plus de 1000 euros pour 4 enfants par an, c'est énorme ! Aller de l'avant, comme vous l'avez fait, ce n'est malheureusement pas la bonne voie ; mais il n'est pas trop tard...

Het zijn alleen maar domme mensen die niet van gedacht veranderen.

Il n'y a que les idiots qui ne changent pas d'avis. Donc, vous avez la chance de rouvrir aujourd'hui le débat et de dire que vous êtes prêts à rediscuter de cette idée et de le faire pour le bien de cette commune, comme le dit mon collègue Hassan Rahali. J'espère donc que vous allez prendre cette main tendue de notre part mais aussi de la population qui est devant vous aujourd'hui.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Il est vrai, pour ma part, que quand on analyse l'effet que cette mesure a sur la population, elle est impopulaire. C'est clair, quand on passe de la gratuité à une participation financière, bien entendu, ça ne peut pas plaire à tout le monde, ça c'est logique. Je peux encore prendre d'autres exemples : on avait à l'époque la gratuité pour les 65 +, donc les seniors qui prenaient les transports en commun ; on a stoppé la gratuité, eh bien voilà, c'est une mesure impopulaire. Maintenant, si c'est une mesure qui a été prise uniquement pour faire des économies, alors là, c'est vrai qu'il y a un souci. Nous, au FDF, on avait bien exprimé le fait que, sur le principe, on pouvait comprendre, mais qu'il y avait encore un flou par rapport aux mesures qui allaient accompagner cette participation des parents dans le cadre de l'encadrement. Parce que c'est ça, en fait, le plus important, c'est de savoir si l'investissement et la participation demandés aux parents méritent cette économie. Donc, soit on a pris une décision sans en évaluer l'impact, soit qu'on va peut-être trop vite aujourd'hui et qu'il faudrait évaluer sur une période plus importante. Cette décision est effective depuis le mois de septembre, on ne sait pas quel en sera le véritable impact. J'entends clairement la population, une partie de la population, exprimer un mécontentement auquel, je pense, le Collège doit être à l'écoute. Il faut maintenant clairement indiquer les mesures concrètes d'accompagnement, d'augmentation de la qualité de l'encadrement.

Par rapport au débat sur la motion et sur la question de savoir s'il faut la prendre en compte avant ou plus tard, moi je n'ai aucun souci à la prendre en considération et d'en discuter juste après l'interpellation citoyenne. Ce n'est pas un souci, les choses ont déjà été exprimées lors du budget, le FDF a pris sa position et je suis ouvert donc au débat. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. J'ai encore des demandes d'intervention, dans l'ordre, de Monsieur Berckmans, Madame Tamditi, Monsieur Ait Jeddig.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik heb bij de behandeling van het punt over de betalende opvang ermee ingestemd, en ik zal hier uitleggen waarom.

Donc, quand ça été décidé au Conseil communal, j'ai voté aussi pour rendre les garderies payantes et j'expliquerai ici pourquoi.

Ten eerste : men spreekt van de gelijkheid, men moet ook kijken naar de andere netten, bijvoorbeeld in het gemeenschapsonderwijs, in het vrije onderwijs en dergelijke, worden die kosten ook betaald.

On parle de l'égalité mais dans les autres réseaux d'enseignement - officiel, des communautés, libre - la garderie est également payante.

Tweede punt : er is een sociaal tarief van 50 procent en er is tegelijkertijd de fiscale aftrekbaarheid. Dus zijn ze verplicht om een fiscaal attest af te leveren, zodat de werkelijke kost lager is. In tegenstelling tot wat een raadslid hierover enige tijd geleden verkondigde, dat er geen fiscale attesten zouden worden afgeleverd.

Donc, deuxièmement, il y a un tarif social de 50 pourcents et il y a déductibilité fiscale. Il y a donc une obligation légale de donner des attestations fiscales, contrairement à ce qui avait été déclaré ici par un conseiller communal.

Derde punt : gratis bestaat niet. En gratis wordt ook niet altijd gerespecteerd. Wanneer er een kleine bijdrage wordt betaald, via het sociale tarief, worden de zaken dikwijls beter geapprecieerd.

Troisièmement, gratuit, ça n'existe pas et gratuit, ce n'est pas toujours respecté. Quand on paye une petite cotisation via le système du tarif social, combiné avec la déductibilité fiscale, les choses peuvent être mieux appréciées.

Het laatste punt : er wordt vaak gesproken over de schoolplicht, zoals ze geciteerd wordt in de Grondwet. Ik kan er ook niets aan doen, maar ter zake bestaat er een verschillend begrip in de Nederlandse tekst en de Franse tekst. In de Nederlandse tekst spreekt men over "leerplicht".

On parle souvent de l'obligation scolaire comme il est précisé dans la Constitution. Je tiens à spécifier que, dans ce cadre, il y souvent une mauvaise interprétation du côté francophone, je n'y peux rien; mais en néerlandais, on parle de '*leerplicht*', ça veut dire une obligation d'apprendre, pas une obligation d'aller à l'école. En ce qui concerne la gratuité de l'enseignement dont on parle aussi, je tiens à spécifier que la garderie est une activité qui n'est pas considérée comme de l'enseignement.

Dus ik wil tenslotte verduidelijken dat, wanneer men spreekt over het feit dat het onderwijs gratis is, dat men het heeft over het onderwijs in de strikte zin, en dat er een aantal activiteiten – jammer genoeg, maar het is zo – niet bedoeld zijn gratis te zijn. Dank u.

M. le Président :

Dank u Meneer Berckmans. Ik geef eerst het woord aan Meneer De Block.

M. De Block :

Je suis relativement ému ; oui, c'est la Journée des Droits de l'Enfant aujourd'hui. Je suis content que les parents se soient mobilisés. Je les félicite, parce qu'il y a trop peu de gens qui se battent encore contre les inégalités dans l'enseignement. C'est une triste vérité que l'enseignement en Belgique est le plus inégalitaire des pays développés, un pays riche qui ne sait pas donner les mêmes chances à chaque enfant. Et malgré tous les arguments que j'entends ici, la chose est simple : des gens retirent déjà leurs enfants ; déjà on augmente les inégalités, déjà on creuse les inégalités entre ceux qui peuvent entrer et ceux qui ne le peuvent pas. Même si, à en croire les paroles, la qualité sera améliorée, il restera des gens qui ne pourront pas en profiter...

M. le Président :

Je rappelle qu'il est interdit de fumer dans la salle !

M. De Block :

...La Commune n'a, je pense, actuellement, aucune possibilité d'en évaluer les effets. Mais quand on est devant les portes des écoles, on constate que déjà 200 parents ont signé contre cette mesure. J'ai posé la question de savoir combien d'enfants fréquentaient les garderies l'année passée et combien les fréquentent aujourd'hui, je n'ai pas eu de réponse. J'entends des directrices et des enseignants qui se soucient et qui disent que, peut-être, à cause du manque d'enfants maintenant dans les garderies, on doit supprimer des postes. Alors là, ça devient intéressant ! Le blabla, les promesses sur la qualité sont juste des économies cachées, camouflées ; il est triste que cette commune fasse des économies sur le service public, sur le social et, en plus, sur l'avenir de nos enfants. Je pense que ce sont des économies bêtes, des économies qui vont nous retomber sur la figure dans quelques années, c'est ça la réalité. On nous répond que même si on ne peut pas payer, il y a juste une obligation de solarisation... Qu'on n'aille pas à l'école alors, ça sera moins cher ; mais quel délire !

Il faut dire que les coordinations des écoles des devoirs sont très claires : les inégalités persistent après la scolarité aussi ; avec des services et des prix différents, les inégalités continuent à se creuser dans l'après scolaire et cette Commune participe à ce creusement des inégalités. Je pense que cette commune doit réfléchir à d'autres pistes où elle peut trouver les 180 000 euros parce qu'il s'agit de cette somme pour rendre de nouveau ces garderies gratuites, parce que le contraire serait une attaque contre le pouvoir d'achat des gens. Ceux qui travaillent et qui veulent payer des garderies pour leurs enfants, devront payer l'équivalent d'un salaire à la fin de l'année, c'est presque 5 pourcents du pouvoir d'achat, un salaire qui est perdu... Quand on sait que les gens se battent pour un saut d'index, cette commune leur fait perdre jusqu'à 5 pourcents de leur pouvoir d'achat. Les arguments sur la déductibilité fiscale me font rire. Vous ne savez pas que 30 à 40 pourcents des habitants de cette commune ne paient même pas de taxes parce que leurs salaires sont trop bas, c'est la réalité des familles ici en Belgique.

Je voudrais vraiment remercier les parents et les appeler à continuer à se battre, à s'opposer à cette mesure, à continuer à taper sur le clou. Je voudrais demander à cette majorité MR-Cdh-Ecolo de discuter effectivement juste après l'interpellation citoyenne la motion qui demande un moratoire de la mesure, parce qu'à aucun moment les parents n'ont été concertés. C'est facile de prendre des décisions à l'encontre de leur volonté, quand on ne les écoute pas et qu'on ne les implique pas dans le processus de décision.

Il est clair que le Conseil sait ce qu'il doit faire et je remercie tous ceux qui, ici présents, se sont mobilisés, malgré le froid et la pluie. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

(Applaudissements - Applaus)

S'il vous plait, pas de manifestation. Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci Monsieur le Président. Je voudrais simplement vous dire que le Parti Islam a voté contre, au moment où vous avez proposé le point sur le paiement des garderies et l'instauration de frais scolaires, il y a quelques mois. Et, cela a été souligné, on a une population à faible revenu. Nous avons dit que ça augmentera les discriminations, que ça sera toujours les faibles qui pâtiront des inégalités sociales.

Le parti Islam est contre ces mesures. Justifier cela en disant que la garderie est un service qui n'est jamais gratuit ou en parlant de la déduction fiscale, que l'enseignement n'est pas obligatoire mais que c'est l'apprentissage qui est obligatoire, c'est méconnaître la réalité.

On ne nous a pas écoutés en tant que conseillers communaux, je vous demande d'écouter les habitants. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci Monsieur le Président. Le Conseil communal a effectivement adopté le paiement des frais de garderie parce qu'il y a eu le souhait d'augmenter la qualité de l'accueil. De la même manière qu'il existe des projets pédagogiques pour améliorer le cadre de l'enseignement, il faut continuer à réfléchir en termes d'enseignement différencié pour pouvoir faire en sorte que, dès les premières années de l'obligation scolaire, les enfants puissent être pris en charge pour avoir un bon enseignement ; et de la même manière nous considérons que les garderies doivent avoir un projet éducatif, un projet qui soit vraiment porteur et qui puisse donner aux enfants autre chose que simplement le fait de les garder de telle à telle heure, mais qui leur donne également l'occasion de véritablement s'émanciper au sein de ces garderies.

Je voulais aussi dire comme l'a souligné Monsieur Berckmans qu'il y a toutes les écoles publiques où les garderies sont payantes et qu'elles n'accueillent pas nécessairement des personnes plus riches. Je suis désolée, à Molenbeek dans le centre historique il n'y a pas que des écoles communales. Il y a des écoles de la Communauté française et les écoles communales étaient dans l'illégalité à ce niveau-là... Tout à fait, si, si...

Donc, il y a la volonté du Collège de prendre en considération tous les enfants de manière égalitaire, de permettre à tous les enfants d'avoir un accueil de qualité, qu'il soit dans les écoles communales ou dans les écoles non communales qui sont aussi des écoles publiques et qui accueillent aussi des parents qui émargent au CPAS ou qui sont au chômage. Pourquoi est-ce que ces enfants n'auraient pas droit à la gratuité ? Il faut donc aussi penser à l'égalité de tous nos enfants et faire en sorte qu'on ait un véritable accueil. Et je pense que le Collège s'est engagé, nous y serons attentifs, à ce que l'argent investi dans le cadre des garderies soit effectivement consacré à l'accueil des garderies. Nous veillerons

donc à ce qu'il n'y ait pas de transfert des dépenses liées aux frais de garderie et qu'elles puissent directement servir à la qualité de l'accueil. Je vous remercie.

M. Ait Jeddig :

Merci Madame Tamditi. Je donne la parole à Monsieur Vandenhove.

M. Vandenhove :

Par rapport à la population plus précarisée, je crois qu'il y a une information qui n'est pas bien passée. Non seulement, pour ce qui est des personnes qui émergent au CPAS il y a une réduction de 50 pourcents, mais il y aussi une intervention qu'on fait déjà pour les frais de garderie là où c'était payant et qui a été élargie aux frais de garderie dans les écoles communales de 80 pourcents ; donc les gens ne doivent payer que 20 pourcents des 50 pourcents. Et c'est traité comme tous les dossiers sociaux au niveau du CPAS, avec analyse, vérification, et ça c'est normal. Mais pour les situations où il y a vraiment une difficulté et où, à cause de cette mesure, les enfants n'auraient plus l'occasion de fréquenter les garderies scolaires, il y a l'intervention du CPAS.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove. Je donne la parole à Monsieur Van Leeckwyck.

M. Van Leeckwyck :

Notre position est celle pour laquelle nous avons voté. Je pense en effet que le plan est assez précis, on ne met pas non plus les gens en difficulté, comme certains l'ont répété, il y a des possibilités. Et je pense que ce n'est pas le moment de discuter actuellement de la motion, avec le brouhaha qu'on entend déjà dans le public...

M. le Président :

Merci Monsieur Van Leeckwyck. Je passe la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames et Messieurs, chers parents,

Je voudrais remercier le public venu ce soir pour entendre l'interpellation citoyenne qui a été développée sur le paiement des garderies, interpellation citoyenne qui est importante parce que c'est un geste de participation que vous posez en venant interpellier directement le Collège sur l'une de ses politiques. Et nous considérons que ce type de rencontre est important pour pouvoir justement assurer le dialogue entre, d'une part, le Collège et, d'autre part, les Conseillers communaux et les citoyens. Cela me permet aussi de tordre le cou, de mettre fin à certaines allégations qui ont été portées par des conseillers communaux concernant les conséquences du paiement des garderies. Parce que j'ai le sentiment de vivre une véritable désinformation par rapport aux conséquences de cette prise de décision. Je voudrais d'abord vous signaler - et le rappeler à mes amis politiques, notamment d'avant - que la question du paiement des garderies était déjà sur la table du Collège depuis de nombreuses années et qu'il était tout à fait probable qu'elle serait devenue effective si vous aviez continué dans cette majorité...

M. le Président :

S'il vous plait, Monsieur Ikazban, vous avez eu l'occasion de parler, Madame la Bourgmestre donne sa réponse... Silence ! Silence !

Mme la Bourgmestre :

... Je comprends votre malaise...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, arrêtez !

Mme la Bourgmestre :

...Vous n'avez pas de mémoire !

M. le Président :

Madame, taisez-vous ou je fais évacuer la salle. Je demande à la salle qu'on arrête de manifester...

Mme la Bourgmestre :

...Monsieur Ikazban, vous avez le privilège d'être Président d'une commission au Parlement bruxellois, vous avez fait arrêter la commission avant la fin des travaux pour venir ici ! Je n'ai pas un Président de commission qui habite Molenbeek et qui arrête les travaux d'une commission, comme vous avez eu à le faire. Il est important de rappeler les privilèges que nous, mandataires publics, nous avons ici. C'est important mais je crois que l'essentiel est d'en revenir à l'interpellation...

Il ne s'agit pas d'attaque, il s'agit de mettre les choses en lumière...

Il y a eu l'interpellation citoyenne et je remercie les citoyens d'avoir interpellé. C'est important, dans le cadre d'un dialogue qui allait s'établir entre les autorités communales et des habitants de la commune. Puisque les chefs de groupe ont souhaité également intervenir dans le cadre de cette interpellation citoyenne, il est de mon devoir de répondre également aux chefs de groupe par rapport à la désinformation que certains ont lancée. Je crois que vous avez le droit de connaître la réalité et la vérité, ça me semble essentiel.

Par rapport au respect, moi, j'ai écouté, sans intervenir, les chefs de groupe... Une fois de plus, vous n'avez pas de mémoire. J'étais là pour toutes les interventions des chefs de groupe. Vous êtes tellement pris dans l'immédiateté de votre logorrhée que vous oubliez ce que vous dites et ce que vous faites !

Quoi qu'il en soit, je précise que je n'ai pas interrompu les différents chefs de groupe, j'ai pu entendre toutes interventions et cette interpellation, ce qui me permet de couper la tête à des rumeurs qui sont colportées par certains membres de l'opposition concernant les mesures que nous avons prises. Et la vérité a ses droits et les citoyens ont le droit d'entendre cette vérité. Donc, je vais leur répondre si vous le voulez bien.

Effectivement, comme vous l'indiquiez, Madame, dans votre interpellation, Molenbeek était la dernière commune bruxelloise où l'accueil extrascolaire était gratuit. Vous savez que sur toute la région bruxelloise, tous réseaux confondus, la Commune de Molenbeek était la seule à encore pratiquer la gratuité. Si le Collège a décidé de passer à

une formule payante, ce n'est évidemment pas de gaieté de cœur. Je rappelle aussi, comme Madame Tamditi l'a souligné, que nous avons été attaqués par des écoles du réseau libre parce que nous pratiquions la gratuité et qu'elles estimaient que c'était une discrimination par rapport à elles, c'est une réalité. Je vous rappellerai aussi que l'athénée royal Serge Creuz, école de la Communauté française de Belgique, pratique également les garderies payantes. C'est pour vous resituer le contexte et pour ne pas croire que ce que vous défendez est pratiqué dans toutes les écoles y compris celles de la Communauté française qui sont supposées être les plus égalitaires. Si le Collège a donc décidé de passer à cette formule, surtout en cette période de crise, c'est que nous avons considéré que, même difficile, cette décision était néanmoins nécessaire avant tout pour améliorer la qualité de l'accueil extrascolaire de nos enfants.

Il faut savoir que le réseau communal compte 15 écoles francophones et 5 écoles néerlandophones et que cela représente plus de 6500 élèves et la Commune s'investit pleinement dans la qualité de ces écoles. Je vous rappelle que malgré nos investissements dans les extensions des bâtiments scolaires, il y a aujourd'hui une pénurie de places dans les écoles qui, il est vrai, frappe pratiquement toutes les communes bruxelloises.

La participation demandée aux parents – j'insiste – n'est évidemment pas destinée à renflouer les caisses de notre Commune. Le personnel d'encadrement dans les écoles communales francophones et néerlandophones se compose de 214 personnes dont 128 animateurs et animatrices, 11 agents sous contrat Article 60 conclu avec le CPAS et 75 personnes sous le statut ALE qui sont présentes pendant le temps de midi. Il n'y a donc – je précise – aucune perte d'emploi par rapport au fait que les garderies soient payantes. Il n'y a pas eu un animateur qui ait reçu un C4 par rapport à cela. Au contraire, cela nous permet de renforcer l'encadrement des écoles. Et cela vous montre les efforts que la commune fait – je vous le rappelle quand même - ce sont des dépenses sur fonds propres et cela vous montre les efforts faits en termes de personnel puisque le coût total s'élève à 4 800 000 euros, ce qui est quand même une dépense conséquente que nous prenons à charge et que nous ne remettons absolument pas en question. Je vous signale que les rentrées qui sont prévues par la participation aux garderies s'élève à plus ou moins 400 000 euros – c'est une estimation puisque la décision a été mise en œuvre pour la rentrée scolaire de septembre. Donc, ce n'est absolument pas en proportion avec les coûts. Et je vous le répète encore, ces 400 000 euros sont destinés à améliorer l'accueil des enfants.

La participation est réinvestie dans cette amélioration et je vais vous dire comment. D'abord, par la revalorisation salariale des coordinatrices. Nous avons 6 coordinatrices au niveau des écoles et nous considérons qu'elles ont un rôle extrêmement important en termes de direction des animateurs et animatrices et qu'elles travaillent souvent sous un statut difficile. Donc, revalorisation des coordinateurs. Nous souhaitons également introduire une figure intermédiaire de responsable par école, voire par groupe. Puisque, par exemple, dans certaines écoles il y a des groupes d'enfants de maternelle et d'autres d'enfants de primaire ; nous souhaitons qu'il y ait une figure intermédiaire pour assurer un suivi et le contact avec les parents, car les coordinateurs ne peuvent pas être présents dans toutes les écoles. Nous souhaitons aussi plus de formation pour ce personnel d'accueil. Enfin, nous faisons en sorte que les études qui existent déjà dans les écoles communales - études où l'on peut inscrire son enfant, études qui étaient payantes – qu'elles soient intégrées dans les garderies et que les prix soient inclus dans ceux de la garderie. Donc, il n'y aura pas de frais supplémentaires. Et nous sommes persuadés que des enfants qui, plutôt de rester à la garderie, ont la possibilité d'être encadrés pour faire leurs devoirs, cela représente un plus pour eux. Je ne peux pas imaginer que vous ne puissiez pas partager cet effort d'accompagnement des enfants dans leur scolarité et dans leurs devoirs, surtout qu'il sera également fait en sorte qu'il y ait des activités d'encadrement et que ce ne soit pas simplement un accueil à l'intérieur des bâtiments, ou dans la cour de récréation quand le temps le permet.

Parmi les projets d'amélioration que nous mettons en place, nous pensons particulièrement à un meilleur suivi scolaire des enfants en difficulté. Ainsi, la Commune s'inscrit dans le programme de tutorat de l'ULB. Ce programme a pour principal objectif de soutenir les élèves dans les matières où ils ont des difficultés et, justement, de les aider à se sentir mieux à l'école, à retrouver confiance en eux et à se construire un projet. Ce tutorat que personne ne remet en cause quelles que soient les opinions des uns et des autres et que tout le monde considère comme essentiel, vise à aider les élèves dans l'obtention du CEB en leur apportant un soutien régulier sur le long terme, principalement en français et en calcul. La particularité de ce tutorat est que ce sont des étudiants universitaires qui épaulent les enfants qui sont répartis par petits groupes. Actuellement, il y a une école qui en bénéficie. Et, évidemment, ce tutorat sera étendu aux autres établissements scolaires.

Je tiens à vous signaler, comme je l'ai dit, que les enfants sont pris en charge par des animateurs d'accueil par petits groupes. Le fait que les enfants ne soient pas dispersés dans des grands groupes, mais réunis, au contraire, par petits groupes permet de mieux organiser des activités, parfois à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, de faire des jeux de société, des études surveillées qui vont se dérouler dans le calme. Par ailleurs, les études dirigées par des instituteurs sont ou seront organisées comme je l'ai signalé. Nous souhaitons qu'il y ait des études dans toutes les écoles de Molenbeek. Et je vous répète que le prix de ces études surveillées est intégré dans celui de la garderie et ne vient donc pas en supplément.

Ainsi, comme vous pouvez le constater, il y a une véritable volonté d'améliorer progressivement la mise en place de ces structures. Et nous y travaillons. Nous avons mis en œuvre cette nouvelle organisation à partir du mois de septembre. Evidemment, tout ne se fait pas sur un coup de baguette magique, mais nous progressons et souhaitons offrir le meilleur encadrement à ces enfants.

Concernant les tarifs, évidemment, vous avez pris l'exemple, je dirai le plus cher, puisque vous avez pris le tarif de 30 euros qui correspond à la formule totale (matin, midi, soir et mercredi après-midi). Evidemment, il y a des parents qui travaillent 5 jours sur 5, qui déposent leur enfant dès 7 heures du matin ; mais vous-mêmes, vous l'avez souligné dans vos interventions, Messieurs, en précisant qu'il ne s'agit pas de la majorité des parents des enfants de Molenbeek.

Par rapport à l'accueil du matin, nous avons prévu la gratuité du premier quart d'heure. Autrement dit, les enfants qui viennent à l'école à huit heures, ne paient évidemment pas la garderie même si les cours débutent à huit heures quinze...

M. le Président :

S'il vous plaît, laissez la Bourgmestre terminer son intervention ! Merci.

Mme la Bourgmestre :

... Je vous signale simplement que Molenbeek ne fait pas preuve d'originalité, nous ne sommes pas des apprentis-sorciers ! Les formules que nous mettons en œuvre aujourd'hui sont des formules appliquées dans toutes les communes de la région bruxelloise, y compris dans les communes gérées par des détracteurs qui interviennent aujourd'hui. Quand la commune est dirigée par un Bourgmestre qui a une couleur proche de l'opposition, ça ne pose pas de problème, mais ici, ça vous donne des difficultés...

M. le Président :

S'il vous plaît, Monsieur Ikazban, laissez Madame la Bourgmestre terminer son intervention !

Mme la Bourgmestre :

... Quand j'explique que le premier quart d'heure est gratuit, j'entends des réactions. Je vous signale simplement que c'est une organisation qui se fait dans toutes les communes, y compris celles dirigées par vos groupes politiques.

Il existe également un tarif réduit de 50 pourcents qui ne s'applique pas uniquement aux personnes qui sont soit au chômage soit usagers du CPAS, mais qui s'applique à tous les ménages dont le revenu annuel brut est inférieur à 23 995 euros. Ce montant est indexé annuellement. Et pour ces familles à revenus plus modestes la formule complète revient à 15 euros par mois, soit 75 cents par jour. Je le rappelle, Monsieur Vandenhove l'a dit, le CPAS de même que certains organismes de formation interviennent aussi dans les frais de garderie et ce, jusqu'à 80 pourcents du montant en ce qui concerne la participation du CPAS. Les quinze minutes avant et après l'école ne font pas partie des garderies. Donc là on ne va pas évidemment pénaliser des parents parce qu'ils arrivent un petit peu plus tard pour reprendre leurs enfants. Enfin, et on l'a dit, ces frais de garderie sont également déductibles fiscalement.

En ce qui concerne la question de l'obligation scolaire dont on a parlé, je vous rappelle que les périodes avant, après et sur le temps de midi ne sont pas considérées au regard de la législation comme des temps scolaires. Et je peux vous assurer que le Collège met tout en œuvre pour que les enfants puissent suivre un enseignement dans les meilleures conditions. De même, je veux vous vous rassurer, aucun enfant ne sera laissé sur le bord de la route. Et s'il y a des difficultés, s'il y a des cas de détresse, des assistantes sociales sont là au sein des écoles pour entendre les familles et pour assurer un suivi social. Donc, vous devez tenir compte de toutes ces circonstances pour faire en sorte que nous puissions développer dans notre commune un enseignement ouvert à tous les enfants, un enseignement qui soit de qualité et qui leur permette de poursuivre leur voie. Nous avons principalement l'enseignement maternel et primaire par lequel nous souhaitons que nos enfants soient préparés pour pouvoir ensuite s'intégrer parfaitement dans l'enseignement secondaire et trouver leur chemin.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Madame, vous avez la parole pour pouvoir réagir, poser quelques questions complémentaires si vous le souhaitez; vous avez trois minutes maximum pour cela, comme je l'ai expliqué. Merci.

Mme Rasson :

Je n'ai pas entendu de la part de la majorité de vraies réponses à mon interpellation; il y a des choses périphériques ou des choses avec lesquelles je ne peux pas être d'accord sur les faits. Je n'ai entendu aucun argument qui me permet de dire que l'égalité augmentera à Molenbeek avec les prix des garderies, ce qui était l'objet de mon interpellation. Et ce n'est pas parce que, ailleurs, les décisions sont mauvaises que je trouve qu'il faut les appliquer à Molenbeek. Donc, je trouve qu'il faudrait qu'elles soient gratuites pour toutes les écoles du Royaume, si on peut encore parler de royaume chez nous. Donc, il faut savoir que les gens vivent et continueront à vivre des situations difficiles, voire impossibles à cause de ces décisions, que des enfants attendent réellement devant les écoles et dans le froid, attendent que le quart d'heure qu'on leur octroie soit ouvert. Ils sont dans la rue et d'autres sont à l'intérieur. Et des parents ont vraiment dû cesser leurs activités, des activités qui leur permettraient d'avoir une intégration dans la société et de prendre place. Tant de parents à qui l'on dit qu'ils ne font pas l'effort pour s'intégrer, et quand ils le font on leur coupe les ailes.

Je voudrais encore dire une chose : il n'y a pas qu'une question d'argent dans la question des garderies. C'est une question d'accueil que l'école propose. Et tous les parents savent que tout le plaisir des enfants c'est aussi les récréations, c'est aussi le temps de midi où on mange ses tartines ensemble. Et si on veut réussir à l'école, il faut aimer l'école; il faut avoir du plaisir à y aller...

(Applaudissement - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, pas de manifestation !

Mme Rasson :

...Et si on ne peut y aller ! Car l'école a un aspect de convivialité, d'apprentissage de la vie ensemble et de la solidarité, aspect qui est coupé parce que c'est la solidarité et le vivre-ensemble pour certains enfants et pas pour tous. Merci.

M. le Président :

Merci Madame.

(Applaudissement - Applaus)

M. le Président :

S'il vous plaît, s'il vous plaît !

... Non, Monsieur Ikazban, nous n'avons pas à répondre à votre question.

Nous suspendons la séance pour cinq minutes. Merci.

*La séance est suspendue 5 minutes.
De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.*

M. le Président :

Nous rouvrons la séance et je répète mes recommandations de tout à l'heure : la salle se tait, ne se manifeste pas. Parce que, maintenant, l'interpellation citoyenne est terminée et je n'hésiterai pas à faire évacuer la salle. Merci.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole. Monsieur Ikazban, nous avons deux points à l'ordre du jour comme je vous l'ai signalé. Nous allons donc d'abord passer à ces points-là.

M. Ikazban :

Oui, mais moi, j'ai demandé la parole.

M. le Président :

Oui, je sais je sais que vous avez demandé la parole.

M. Ikazban :

J'ai le droit de demander la parole avant le début du Conseil. Je l'ai demandée, vous me l'avez donnée, et vous me la retirez ?

M. le Président :

Je vous demande de patienter jusqu'à ce qu'on passe les points supplémentaires...

Vous avez le droit de demander la parole. C'est moi qui la donne la parole. Et je vous la retire, comme ça vous le savez...

... Monsieur De Block, vous exigez des choses qui ne sont pas obligatoires...

Monsieur De Block, première chose, je vous demande de rester poli. Parce que, à vous entendre hurler comme vous le faites, ça ne m'intéresse pas et ça n'intéresse personne. La deuxième chose, nous avons eu à faire, du fait du retard de Madame la Bourgmestre, - et vous le savez puisque je l'ai demandé - une modification de l'ordre du jour, de sorte à commencer par l'interpellation des habitants. Nous avons normalement l'obligation de commencer par la prestation de serment d'un nouveau Conseiller communal suite à la démission d'un Conseiller. Et nous avons également un hommage qui est à l'ordre du jour. Et je vais d'abord commencer par ces points-là avant de revenir vers vous pour vos questions concernant l'ordre du jour...

2. Démission d'un conseiller communal - Communication. Ontslagneming van een gemeenteraadslid - Mededeling.

M. le Président :

Je vais vous lire la lettre que j'ai reçue de Madame Laura Pinti :

" Betreft ontslag uit mandaat van gemeenteraadslid. Geachte Mevrouw de Burgemeester, in december 2012, had ik de eer het mandaat van de gemeenteraadslid te mogen ontnemen en legde ik met veel trots en werklust de eed af om dit mandaat te aanvaarden en mezelf nuttig te stellen in functie van de gemeente. Tot mijn grote spijt ben ik tot de vaststelling gekomen dat mijn privé, professionele en gemeentelijke activiteiten wegens tijdsnood niet te rijmen zijn, daarom heb ik de beslissing genomen – na overleg met de meerderheidsfractie – om mijn ontslag in te dienen en mijn mandaat over te dragen aan de eerste opvolger. Graag verzoek ik u hierbij dan ook om mijn ontslag te willen aanvaarden. Met dank voor het spoedige gevolg dat u aan dit verzoek zal verlenen. Met vriendelijke groeten. Laura Pinti "

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Suite à la démission de Madame Laura Pinti, j'appelle son premier suppléant, Monsieur Hassan Ouassari. Je l'invite à prêter serment.

Monsieur Hassan Ouassari prête serment en ces termes :

" Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge".

« Ik zweer getrouwheid aan de Koning, gehoorzaamheid aan de grondwet en aan de wetten van het Belgische volk. »

(Applaudissements - Applaus)

3. Prestation de serment et installation d'un conseiller communal. Eedaflegging en installatie van een gemeenteraadslid.

M. le Président :

Merci Monsieur Ouassari.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je voudrais également vous demander une minute de silence, car je voudrais rendre hommage à un Conseiller communal qui est décédé. Et comme le veut la tradition, je souhaite adresser à sa famille nos condoléances. Il s'agit de Monsieur Eugène Seuret qui a été Conseiller communal ici à Molenbeek-Saint-Jean.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,
Damen en Heren de leden van de Raad,

J'ai le devoir de vous annoncer le décès d'un ancien Conseiller communal, Monsieur Eugène Seuret, décès survenu à Molenbeek-Saint-Jean, ce 26 octobre 2013. Monsieur Seuret a été Conseiller communal jusqu'en 1982.

Ik heb het droevige plicht u het overlijden van een oud gemeenteraadslid mede te delen, Eugène Seuret, gebeurd in Sint-Jans-Molenbeek op 26 oktober van dit jaar.

Je vous demande d'observer quelques instants de silence.

Ik vraag u om op te staan en één minuut stilte te houden.

*La minute de silence est observée
De minuut stilte werd waargenomen.*

Mme la Bourgmestre :

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban qui la réclamait à grand cris.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi, je n'ai pas crié pour avoir la parole. C'est Monsieur Dirk De Block qui a crié.

Monsieur le Président, à l'occasion de l'interpellation citoyenne qui a été faite de manière remarquable par la représentante des habitantes, je suis intervenu et j'ai posé la question à la majorité. Alors je sais qu'il y a beaucoup de tension, beaucoup d'électricité, beaucoup d'énerverment. Moi je voudrais simplement vous demander, sur la question des garderies scolaires, on a beau ne pas être d'accord ; vous, vous pensez que tout doit être payant, nous on pense que tout ne doit pas être payant et c'est pour ça que nous sommes quelques-uns à avoir déposé aujourd'hui une motion, une motion en tout cas pour solutionner ce problème, les conséquences des garderies qui sont aujourd'hui payantes. Et j'ai demandé tout à l'heure, Monsieur le Président, franchement d'éviter le jeu majorité-opposition et d'accepter tout simplement, parce que le sujet est important et parce que des habitants se sont déplacés en nombre, pour ne pas devoir les faire attendre jusqu'à des heures impossibles. Des habitants qui ont dû attendre minuit pour savoir qu'on n'allait pas parler du point qui en tout cas les concernait. Je pense, Monsieur le Président, Madame la Bourgmestre, chers membres du Collège et du Conseil communal que, aujourd'hui, nous sommes différents, vous êtes dans la majorité, nous sommes dans l'opposition, nous adhérons à des formations politiques différentes, on peut être d'avis différents mais je pense que, de temps en temps, on peut se rejoindre, notamment pour l'intérêt des habitants, l'intérêt de la population. C'est que je vous demande aujourd'hui ; on a tous prêté serment ici comme Monsieur à qui je souhaite la bienvenue. Et dans le serment que nous avons prêté on a quand même un devoir par rapport aux citoyens. Et je voudrais aujourd'hui qu'on témoigne du respect vis-à-vis des citoyens qui se sont déplacés et d'accepter la demande qui est faite aujourd'hui, que je reformule à nouveau, de changer l'ordre du jour et d'aborder la motion que nous avons déposée concernant la garderie scolaire et qui est signée par le PS, le Spa et le PTB, d'accepter d'en discuter, d'en débattre immédiatement, juste après cette intervention.

Monsieur le Président, je rappelle encore une fois que je voudrais éviter le jeu majorité-opposition. Voilà, vous avez un Conseiller en plus qui vous rejoint, c'est très bien, maintenant vous êtes en nombre, mais je voudrais qu'on évite la petite guéguerre. Et acceptez simplement, pas pour nous mais par respect pour la population.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

Dhr. Van Damme :

Heel kort, gewoon om te zeggen dat SP.a de motie mee indient, en dus ook vraagt dat de motie nu besproken wordt. We zijn nu een uur aan het debatteren.

Cela fait une heure qu'on débat sur ce sujet. Continuons-le, c'est un débat très important pour nous tous, mais aussi pour la population. Et le remettre vers la fin du conseil, ça voudrait dire que vous n'en avez rien à cirer – pour ne pas utiliser un autre mot. J'espère donc vraiment que vous n'allez pas jouer le jeu politique mais que vous allez vraiment ouvertement discuter de cette proposition.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Van Damme. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais me joindre à la demande de traiter notre motion au début. Le public a le droit d'entendre les arguments, de connaître la décision de ce Conseil. Et je voudrais dire encore une fois que c'est au Conseil communal de décider de l'ordre du jour, c'est lui qui est maître de l'ordre du jour, comme stipulé dans un mail à ce sujet de l'Administration des Pouvoirs locaux, je pense. Il faut m'excuser si je m'emporte, mais plusieurs fois vous refusez ce vote sur l'ordre du jour, plusieurs fois vous refusez au Conseil communal le droit d'être maître de son ordre du jour. Donc je voudrais vraiment demander que cela ne se reproduise plus dans le futur.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Loin de moi l'idée de vouloir réduire l'importance des autres motions qui sont à l'ordre du jour aujourd'hui. Moi je l'ai dit pendant mon intervention, je n'ai aucun problème à ce que, dans le cadre de l'interpellation citoyenne, on puisse débattre de la motion qui a été déposée par les autres formations politiques.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je vais donner la parole à Madame la Bourgmestre... Meneer Berckmans, had u het woord gevraagd ? Sorry, ik had het niet gezien. Ik geeft het woord aan Meneer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Ik wens inhoudelijk op die motie niet meer terug te komen. Ik wens alleen te melden dat ik de wijze betreur waarop sommige discussies hier worden gevoerd, en ik geef alleen maar als voorbeeld het feit dat sommige raadsleden die het woord niet hebben niet luisteren naar degenen die wel het woord hebben.

Donc je ne reviens pas sur le contenu de la discussion. Je déplore seulement ici, dans ce Conseil communal qui représente la démocratie, que certains conseillers qui n'ont pas la parole n'aient pas le respect d'écouter d'autres personnes qui, elles, ont la parole. Merci.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Madame la Bourgmestre, vous avez la parole.

Mme la Bourgmestre :

Nous avons eu ce soir une interpellation citoyenne et je pense que tant les Conseillers de la majorité que de l'opposition se sont félicités qu'il y ait des citoyens qui

déposent des interpellations et viennent devant le Conseil communal. Je voudrais quand même préciser qu'une interpellation citoyenne ne doit pas être détournée de son objectif. Son objectif est d'avoir, quand vous venez, des informations, des explications auprès du Collège. Le fait de déposer une motion juste après par rapport au sujet que vous avez présenté détourne en quelque sorte l'aspect citoyen de votre démarche puisqu'il est immédiatement récupéré par le politique qui souhaite évidemment politiser une interpellation des habitants. Moi, je ne peux pas m'inscrire dans cette volonté de déposer une motion après une interpellation citoyenne pour, en quelque sorte, reprendre le débat au citoyen pour pouvoir l'implémenter ici au niveau politique, au niveau des Conseillers communaux. Je pense qu'il faut faire une distinction entre l'échange qui se fait entre les interpellants et le Conseil communal, et vous avez l'occasion d'intervenir aussi sur cette interpellation et des motions qui sont déposées ensuite par des groupes politiques. C'est pourquoi moi je vous demande de faire la distinction. Sinon, je pense que l'objectif de cette interpellation sera détourné et que des citoyens bien intentionnés et absolument pas conseillés viennent ici et que leur interpellation soit récupérée par des politiques qui, eux, veulent en faire un instrument politique. Je pense donc que ce n'est pas bon pour la sérénité de ces interpellations qui perdront de leur objectivité et de leur finalité. Je pense donc qu'il n'y a pas lieu de modifier l'ordre du jour.

De plus, je vous rappellerai que si l'on s'en tient à notre Règlement d'ordre intérieur, on ne peut pas revenir sur le même sujet dans une certaine période - c'est prévu précisément dans notre ordre du jour. Il se fait que Madame Piquard a fait une interpellation sur le prix des garderies au mois d'août et que donc le sujet a été largement abordé par le politique au Conseil communal, qu'il est abordé encore aujourd'hui. Donc, la proposition que je ferais est que l'on revienne sur la question des garderies, mais que l'on revienne soit dans le cadre du budget, soit dans le cadre d'une nouvelle interpellation ou d'une motion après que le délai prévu par le Règlement d'ordre intérieur est terminé. Vous aurez alors l'occasion de voir dans quelle mesure les projets que nous avons présentés ce soir ont été mis en œuvre, et je pense que ce sera beaucoup plus constructif tant pour le débat au Conseil communal que pour le public. Sinon c'est intervenir pour se faire plaisir.

M. le Président :

Nous avons une demande de modification de l'ordre du jour. Et nous allons passer au vote. La question est de savoir si nous avançons la discussion de la motion concernant les garderies qui est prévue plus tard dans le Conseil maintenant ou si nous la laissons à l'ordre du jour où elle a été prévue. Ça c'est un. Deux, de toute façon elle ne serait pas recevable. Donc, on va commencer par voter sur la modification de l'ordre du jour.

La procédure de vote est simple : c'est à main levée.

Vous voulez un vote secret ?

Premier vote : qui est favorable à ce vote secret puisqu'on demande un vote sur le vote secret ? On demande un vote pour savoir si nous votons secrètement.

(Colloque - Gesprek)

On suspend la séance. Merci.

La séance est suspendue 5 minutes.

De zitting wordt voor 5 minuten geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance et je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je vous signale qu'il n'y a pas de vote secret sur les questions de procédure.

M. le Président :

Alors, la question est de savoir si nous changeons l'ordre du jour...

C'est un vote par appel que vous voulez ? Pas de souci. C'est ce que vous demandez. OK.

A l'appel de votre nom, vous faites savoir si vous votez pour ou contre ou si vous vous abstenez. Merci.

Alors, pour reformuler : à l'appel de votre nom, vous votez favorablement, défavorablement, ou vous vous abstenez sur le changement de l'ordre du jour. D'accord ?

Les conseillers communaux sont appelés nominativement.

De gemeenteraadsleden worden bij naam genoemd.

Ont voté contre :

Mme Schepmans, M. El Khannouss, Mme Vande Maele, M. Haouari, M. Majoros, M. Gypers, Mme Ann Gilles-Goris, M. Mahy, Mme Gadaleta, Mme Bastin, Mme Evraud, M. Léonard, M. El Abboudi, M. Berckmans, Mme Manzoor, M. Van Leeckwyck, M. Papadiz, Mme Dubocage, M. Vandenhove, M. Lakhroufi, Mme Tamditi, M. Ouassari, M. Eylembosch.

Ont voté pour :

M. Ikazban, Mme Ouberri, M. Chahid, Mme Piquard, M. Azaoum, M. Gjanaj, M. Van Damme, Mme El Hajjaji, M. Ait Jeddig, M. De Block, M. Vossaert, M. Rekik, M. Rahali, Mme Palanga.

M. le Président :

Le changement de l'ordre du jour est rejeté par 24 voix contre 14.

Monsieur Ikazban, le point a été refusé.

M. Ikazban :

Excusez-moi, Monsieur le Président. Je m'attendais bien à ce que ...

M. le Président :

C'est quand on s'abstient qu'on se justifie.

M. Ikazban :

Oui, mais je rajoute un élément à ce qui vient de se passer. Je ne vais pas être très long, si vous le permettez. Donc, j'ai demandé à ce qu'on oublie les clivages majorité-

opposition pour qu'on accepte cette demande de parler de cette motion maintenant en présence des habitants; ça a été refusé malheureusement puisqu'on va vers un vote majorité-opposition, c'est souvent comme ça. Et puis je sais que dans la majorité, certains auraient voulu voter avec nous, ils n'ont pas pu le faire. Alors, Monsieur le Président, le Règlement d'ordre intérieur et la Loi communale prévoient (article 1er § 4) que quand un tiers des membres du Conseil communal demande de convoquer un conseil communal extraordinaire, ils peuvent le faire, et vous êtes dans l'obligation de l'organiser. Alors, puisque les habitants vont devoir partir bredouilles et que cette motion ne va certainement être débattue aujourd'hui puisqu'elle est au bout de l'ordre du jour, je demande au nom des groupes PS, Spa et PTB, c'est-à-dire au nom de 17 conseillers communaux, c'est-à-dire plus du tiers des membres du Conseil communal - puisque le tiers c'est 15 sur 45 - la convocation expresse d'un conseil communal jeudi prochain 28 novembre à 19 heures à l'endroit que vous souhaitez. Et je voudrais un point à l'ordre du jour, le point sur la motion déposée par le PTB, le PS, le Spa relative à la décision prise par le Collège de mettre fin à la gratuité des garderies au sein des écoles communales. Je vous remercie et je vous demande tout simplement d'exécuter ce qu'indique la loi communale et qui est confirmé par toutes les consultations qu'on a pu faire.

M. le Président :

Merci. Votre demande est actée. Merci.

4. HYDROBRU - Projet de modifications des statuts sociaux. HYDROBRU - Ontwerp tot wijziging van de statuten.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 25 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 25 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

M. le Président :

Je vais suspendre la séance pour deux minutes, le temps que la salle se vide et que les conseillers puissent récupérer leurs chaises.

La séance est suspendue pendant deux minutes.

De zitting wordt voor 2 minuten geschorst.

M. le Président :

Je rouvre la séance du Conseil communal. Puis-je demander le silence ? Merci.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban sur le point HYDROBRU portant sur la modification des statuts.

M. Ikazban :

Est-ce que quelqu'un va donner un mot d'explication, ou ça passe comme ça ? Il y a un commentaire ?

M. le Président :

Monsieur Haouari est l'échevin des Finances compétent, moi je suis administrateur au niveau d'HYDROBRU; et je peux vous donner quelques informations également. Vous voulez savoir ce qu'il en est ? C'est la mise en conformité par rapport à la décision de la Région. Il s'agit, premièrement, de supprimer le collège des commissaires. Et deuxièmement, il y a une modification par rapport au système de redevances qui sont payées aux communes au lieu de passer par le système d'une taxe en introduisant un système de redevances par compteur qui est identique pour toutes les communes. Cela facilitera le travail pour chacun. Et en ce qui concerne les rentrées pour les communes, ça ne change rien à l'échelle de Molenbeek. On ne perd pas, on ne gagne pas, on reste en statu quo. A partir du moment où nous aurons des appartements supplémentaires puisqu'aujourd'hui il y a une législation qui fait qu'il y a obligation d'avoir un compteur par lieu d'habitation dans un immeuble, automatiquement à ce moment-là, on aura avec les nouvelles constructions, une augmentation de la redevance totale qui reviendra vers la commune. Mais si on prend la comparaison par rapport à la situation d'aujourd'hui, c'est un statut quo en terme de rentrées, il n'y a ni perte ni gain.

J'ai des demandes d'intervention de Messieurs Ikazban, Chahid et Vossaert.

M. Ikazban :

Je n'ai pas bien compris. Donc, statut quo pour la commune, pas de problème. Et pour les gens ?

M. le Président :

Pour les gens, il faut savoir que la taxe qui est levée aujourd'hui correspond exactement à la redevance qui a été mise dans les statuts d'HYDROBRU. Il faut savoir qu'il y a des communes qui avaient des taxes moins importantes. Et pour ces communes-là, ça sera un gain supplémentaire. Mais ce n'est pas le cas pour nous. Et il n'y a donc pas de changement pour les habitants non plus.

M. Ikazban :

Donc statu quo pour la Commune et pour les habitants de Molenbeek ?

M. le Président :

Oui, de Molenbeek, ce n'est pas forcément le cas pour d'autres.

M. Ikazban :

Merci.

M. le Président :

Je vous en prie.

Je donne la parole à Monsieur Chahid.

M. Chahid :

Je pense, Monsieur le Président, en tant qu'administrateur, que vous devez un peu réfléchir et penser aux habitants de Molenbeek-Saint-Jean, de faire en sorte de ne pas

augmenter encore une fois la redevance. Parce que, en tant qu'administrateur, vous pouvez aussi défendre notre commune; car l'augmentation, c'est facile à faire, déjà qu'on paie un prix qui est, je dirai, très élevé. Et si vous pouviez un petit peu défendre les habitants de cette commune que vous connaissez bien et même très bien. La preuve, c'est qu'on a ici la représentante de ces habitants. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Chahid.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Oui, vous avez répondu à une partie de mes questions quant à savoir notamment si la commune allait y perdre ou pas. Maintenant, je voulais juste vous poser une autre question plutôt d'ordre juridique : il y avait une question sur la compétence des communes, est-ce que vous avez reçu une indication de la tutelle par rapport à ce qui était prévu dans la modification des statuts, notamment par rapport à l'article 54; est-ce que vous avez quelques informations, soit de l'Intercommunale en question, soit de la tutelle ?

M. le Président :

Oui, tout à fait, nous avons eu toutes ces informations et donc nous savons que nous sommes en ordre par rapport aux statuts et par rapport à la fonction d'HYDROBRU, son travail, ses implications, etc. Sur la compétence de la commune, tout est en ordre, tout cela a été vérifié juridiquement, en accord avec la tutelle, etc.

Monsieur Chahid, j'ai déjà répondu en partie à votre question en ce sens que la redevance n'est pas modifiée et reste la même pour l'année prochaine également. Donc, pas de changement par rapport à ça. Pour le reste, si vous souhaitez intervenir sur ces problèmes-là, chaque partie à des représentants au sein des instances, et donc la possibilité de faire passer les messages. Mais il faut savoir que le coût de l'eau est un problème important pour les ménages et que dès qu'il y a une petite augmentation, ça grève malheureusement très rapidement les budgets.

M. De Block :

On a remarqué que les prix de l'eau sont vraiment un problème pour les gens. Vous me dites que les redevances ne changeront pas pour l'année prochaine. Est-ce qu'il y a des prévisions ?

M. le Président :

Quand on parle de redevances ici, il ne s'agit pas de ce que le consommateur paie pour sa consommation, c'est la redevance qui revient à la Commune pour son droit de tirage sur les compteurs.

Est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 25 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 25 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

**5. Secrétariat communal - Congé du secrétaire communal - Remplacement - Ratification.
Gemeentelijk secretariaat - Verlof van de gemeentesecretaris - Vervanging - Bekrachtiging.**

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**6. Octroi d'un subside extraordinaire à l'a.s.b.l. Solidarité Savoir.
Toekenning van een buitengewone subsidie aan de v.z.w. "Solidarité Savoir".**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Tahar d'abord, ensuite à Monsieur Ikazban.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président.

Alors concernant le projet d'octroi d'un subside de mille euros à l'a.s.b.l. Solidarité Savoir pour soutenir un projet d'entrepreneuriat féminin, il est évident que nous nous réjouissons de ce projet et nous voterons certainement pour et ma question est de savoir précisément que va recouvrir ces mille euros, car j'ai été voir dans le BO et je n'ai malheureusement pas trouvé de précision et puis surtout avons-nous actuellement une idée précise quant aux projets, aux activités, en tout cas aux emplois générés par ce projet d'entrepreneuriat féminin, parce qu'ici, il est quand même dit qu'il s'agit en fait d'accompagner des femmes dont l'objectif est de créer une activité génératrice d'emploi de type social pour l'année 2013/2014. Donc si on pouvait me donner des précisions, ce serait bien gentil merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, très courte intervention. Donc Solidarité Savoir est une asbl qui avait été créée et qui avait été présidé par Madame la Bourgmestre. J'ai été voir le BO effectivement et j'ai été voir le document et tout simplement moi, je voudrais féliciter les gens de cette association. Je pense qu'il y en a qui sont présents ici devant moi, les féliciter pour la qualité de ces documents et de ces explications. On est aussi là pour dire des choses sympathiques.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur Gjanaj.

M. Gjanaj :

Moi je connais très bien le projet de cette association. Donc il faut saluer les efforts qui sont faits. Jusqu'à maintenant, il y avait un projet qui avait été étudié pour justement l'entrepreneuriat féminin. Ça avait été fait en interne par cette association. Il faut aussi préciser que sur la Commune de Molenbeek, il existe déjà le guichet d'économie locale qui s'occupe déjà de la création d'entreprises et en ces temps difficiles où il n'est peut-être pas aussi pertinent de mettre des moyens là où il y a déjà quelque chose qui fonctionne, je demande, je pose juste la question de savoir, est-ce que c'est pertinent de mettre des moyens dans un service qui est déjà rendu gratuitement. C'est juste une question, parce que le guichet de l'économie locale s'adresse à toute la population, y compris aux femmes. C'est juste une question.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Gjanaj.

Je cède la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Je vais commencer par répondre évidemment à la question de Monsieur Gjanaj avant de répondre aux autres questions. Bien évidemment, on sait très bien qu'à Molenbeek, il y a un service de référence qui est le guichet de l'économie local dont la mission est de renseigner, d'aider, d'accompagner tous les candidats qui souhaiteraient créer leurs activités économiques. Mais ici, il s'agit d'un projet très particulier, parce que non seulement on accueille un public qui ne sont que des femmes, mais il y a durant tout l'accompagnement, il y a des ateliers parce que ce sont des femmes évidemment qui ont besoin non seulement de renseignements, mais aussi de tout un travail de la méthodologie, sur les techniques de gestion, etc. Donc comme c'est indiqué dans le décide effectivement, il y a non seulement les renseignements qui sont donnés, mais aussi sur une période plus ou moins longue un accompagnement qui est effectué, ce qui n'est pas possible avec un guichet d'économie locale.

En ce qui concerne le montant qui est octroyé, Madame Tahar, c'est mille euros sur un budget beaucoup plus important. Evidemment les moyens de la Commune étant relativement limités, nous avons répondu à une demande des porteurs du projet « Solidarité Savoir » qui réclamaient que mille euros, donc c'est ce qui explique le montant. En ce qui concerne la mise à l'emploi, vous savez, on fait un plan d'étude avec des consultants. Il y a des ateliers qui sont organisés, il y a de l'acquisition de matériel didactique, pédagogique donc il y a un projet et votre chef de file a souligné la qualité du projet qui a été déposé auprès de mes services. En ce qui concerne l'évaluation de l'efficacité de ce projet en termes de résultats de création d'entreprise et éventuellement de mise à l'emploi, ça indique bien que ça va se mettre en place en 2013/2014 et donc il est prévu en 2014 effectivement qu'ils reviennent vers nous avec un rapport d'évaluation pour voir concrètement combien de femmes ont créé leurs entreprises et éventuellement combien d'emplois ont été créés.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je cède la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Si je pose la question, c'est parce que je suis très interpellé et intéressé par l'entreprenariat, surtout quand il est féminin, c'est de nous mettre alors au courant de l'évaluation à l'échéance de ce projet. Je serai attentive et j'espère que vous reviendrez vers nous pour l'évaluation.

Je vous remercie.

M. l'Echevin El Khannouss :

Madame Tahar, moi je vous dirai encore mieux que ça. Si vous avez le temps, vous pouvez prendre contact avec mes services et bien évidemment, ils mettront à votre disposition tous les renseignements que vous souhaitiez avoir.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

7. Octroi d'un subside extraordinaire au Nippon Karaté Club dans le cadre de la participation d'un athlète aux championnats du monde, en Espagne, entre le 7 et 10 novembre 2013.

Toekenning van een buitengewone toelage aan de Nippon Karate Club, in het kader van de deelname van en atleet aan de wereldkampioenschappen in Spanje, van 7 tot 10 november 2013.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

J'aurais bien voulu me faire la porte-parole de félicitations au compétiteur molenbeekoïse qui a pu participer au championnat du monde. Je crois que notre participation financière sera un encouragement important à cette activité sportive et surtout à ce que nous ayons pu sélectionner un jeune de Molenbeek pour participer à ce championnat.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

8. Asbl « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - rpm 449.487.409 » : Rapport moral 2012, Comptes de résultats et bilan 2012 - Rapport du Réviseur d'entreprises et Budget 2013.

Vzw « Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek - rpr 449.487.409 » :Jaarverslag 2012, Resultaatrekeningen en balans 2012- Verslag van de Bedrijfsrevisor en Begroting 2013.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

9. Enseignement communal fondamental francophone - Modification de certains chapitres de tous les règlements d'ordre intérieur des écoles communales francophones.

Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van sommige hoofdstukken van al de reglementen van inwendige orde van de gemeentelijke franstalige scholen.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

10. Enseignement communal fondamental francophone - Approbation du projet d'établissement de l'Ecole fondamentale communale francophone n°8.

Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige Gemeentelijke basisschool nr 8.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

11. Enseignement communal fondamental francophone - Règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale communale n°8.

Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Huishoudelijk reglement van de Franstalige basisschool nr 8.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

12. Enseignement fondamental communal francophone - Approbation du projet d'établissement de l'Ecole primaire communale francophone n°9.

Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Goedkeuring van het schoolproject van de Franstalige Gemeentelijke School nr 9.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

13. Enseignement fondamental communal francophone - Règlement d'ordre intérieur de l'école primaire communale n°9.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Huishoudelijk reglement van de Franstalige gemeentescholen - School 9.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

14. Enseignement fondamental communal francophone - Règlement d'ordre intérieur de l'école primaire communale n°11.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Huishoudelijk reglement van de gemeentelijke lagere school nr 11.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

15. Enseignement fondamental communal francophone - Règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale communale n°12.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Huishoudelijk reglement van de Franstalige Gemeentelijke Basisschool nr 12.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

16. Enseignement fondamental communal francophone - Modification du Règlement d'ordre intérieur de l'école fondamentale communale n°13.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van het huishoudelijk reglement van de Franstalige gemeentelijke basisschool nr 13.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

17. Enseignement fondamental communal francophone - Modification du Règlement d'Ordre Intérieur de l'école communale fondamentale n°14 - Flûte Enchantée.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van het huishoudelijk reglement van de Franstalige basisschool nr 14 - Toverfluit.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

18. Enseignement fondamental communal francophone - Règlement d'ordre intérieur de l'école maternelle communale francophone n°15.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Huishoudelijk reglement van de Franstalige gemeentelijke kleuterschool nr 15.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

19. Enseignement fondamental communal francophone - Règlement d'ordre intérieur de l'école primaire communale n°16.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Huishoudelijk reglement van de Franstalige gemeentelijke lagere school nr 16.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

20. Enseignement fondamental communal francophone - Modification du Règlement d'ordre intérieur de l'école communale maternelle Korenbeek.
Gemeentelijk Franstalig basisonderwijs - Wijziging van het huishoudelijk reglement van de Franstalige gemeentelijke kleuterschool Korenbeek.

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

Alors le premier, il est retiré parce que Madame Turine, qui devait pouvoir vous répondre, est malheureusement retenue dans d'autres instances pour l'instant et donc a souhaité pouvoir faire la réponse elle-même, et donc ce sera reporté au prochain Conseil.

En ce qui concerne les règlements au niveau de l'enseignement fondamental, Madame l'Echevine m'a fait part des raisons et je lui donne la parole.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Ils sont encore en discussion au niveau avec les syndicats et donc il y a encore quelques petites modifications. Donc on viendra avec un projet complet d'ici deux, trois mois.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, donc les points de 8 à 19 sont retirés. Moi je voudrais simplement vous demander quelque chose et faire une remarque. D'abord première remarque, ça arrive qu'on retire des points à l'ordre du jour, mais si vous le saviez depuis longtemps...

M. le Président :

Non, on le sait depuis cet après-midi

M. Ikazban :

Je sais que ça arrive parfois, mais est-ce qu'on peut nous avertir au plus vite quand des points sont retirés, parce que ces points, ce sont des points très longs du règlement qu'on a dû lire et discuter, débattre. Mais vous me dites que vous venez de l'apprendre, ce n'est pas votre faute.

Et alors une remarque, mais de manière générale, ce n'est pas un reproche à la majorité je précise, parce que ces règlements que vous proposez, ça vous les faites avec des modifications, mais en partie ils existaient déjà avant. De manière générale, je ne sais pas si vous avez tous lu ces règlements, ils n'ont rien de pédagogique. Il n'y a que de la répression. Ce n'est pas un reproche à la majorité, ne vous énervez pas. Je dis de manière générale, peut-être qu'il faudrait quand même essayer d'avoir des règlements avec des règles, oui, avec des éventuelles sanctions quand il le faut, mais je pense qu'il y a peut-être

une approche plus pédagogique à avoir par rapport à des règles, des règlements, des *modus vivendi* du vivre ensemble dans une école. Mais encore une fois, ce n'est pas une remarque, ce n'est pas une pierre à la majorité. Une partie de ces règlements existaient déjà bien avant et donc, c'est de manière générale. Voilà je m'arrête-là puisque ces points sont reportés et on en débattrà la fois prochaine.

Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Kazan. Alors nous sommes au point 21

Mme la Bourgmestre :

Madame Bastin voudrait intervenir sur le point avant.

M. le Président :

Excusez-moi, Madame Bastin.

Mme Bastin :

Oui, c'est sur le point avant parce que j'aimerais bien qu'il y ait quand même quelque chose avec lequel, je pense tous les Conseillers seront d'accord, c'est que dans les fautes graves, on puisse ajouter le harcèlement sur les réseaux sociaux pour tous les règlements d'ordre intérieur. Je pense que c'est important. Je pense que nous avons entendu beaucoup de choses sinistres à ce propos.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

**21. Emprunt amortissable par tranches annuelles sous la garantie du Service Général des infrastructures privées subventionnées (S.G.I.P.S.).
Lening terug te betalen met jaarlijkse tranches onder waarborg van de Service Général des Infrastructures privées subventionnées (S.G.I.P.S.).**

M. le Président :

Donc nous sommes au point 21, l'emprunt amortissable. Monsieur Ikazban, vous aviez demandé la parole ?

M. Ikazban :

Je voulais vous demander : est-ce qu'il y aurait moyen de déroger à la règle habituelle ? D'habitude, on pose des questions et on a éventuellement une explication, une réponse. Est-ce qu'on ne pourrait pas inverser, parce qu'il y a des éléments, enfin je ne comprends pas très bien, enfin si c'est possible. C'est l'Echevin qui explique, comme je sais qu'il a parfois de bonnes explications, on va mieux comprendre.

M. l'Echevin Haouari :

Nous répondrons à votre requête

M. Ikazban :

Donc on pourra poser des questions après, hein Monsieur le Président ?

M. le Président :

Je vais réfléchir.

M. Ikazban :

Merci. Quelle bonté !

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président.

Je vais répondre de manière très globale à la question de Monsieur Ikazban. Il s'agit de la construction d'une nouvelle école, quai Bonne-Mariemont, financé par un subside du Centre Régional d'Aide aux Communes, donc dépendant de la Communauté française. Le subside octroyé est de cinq millions septante neuf mille quatre cent trente-quatre euros et le solde doit être financé par la Commune. Ce solde est financé par emprunt et couvert par le fonds de garantie des bâtiments scolaires. Donc il y a une garantie là-dessus. Nous avons reçu un courrier en date du 21 avril, donc je lis l'essentiel de ce courrier : « en date du 10 octobre 2013, le Gouvernement a approuvé la convention cadre relative à la première tranche du financement exceptionnel via le C.R.A.C. (Centre Régional d'Aide aux Communes). Dès lors, afin de concrétiser le financement de votre dossier qui peut maintenant être pris en charge sur une ligne de crédit qui sera ouverte auprès de la banque Belfius, je vous invite à prendre contact avec le Centre coordonné repris ci-après, afin que celui-ci vous transmette le projet de convention particulier à signer après approbation par votre Conseil communal. Voilà la raison pourquoi ça passe au Conseil communal et le montant total de l'investissement donc de l'école s'élève 8.074.192,00 euros TVAC.

Merci.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, ça ne semblait pas tout à fait répondre à ce que vous vouliez. Si ?

M. Ikazban :

Non, je suis un peu déçu. Je comptais sur lui pour mieux comprendre, mais en fait je sais très bien qu'il s'agit de financer le projet de construction d'une nouvelle école. Moi, je voulais avoir des explications à l'emprunt amortissable. Je voudrais avoir l'explication par rapport à ça. On en avait parlé, on a à plusieurs reprises, ce genre de points au Conseil communal. L'emprunt auprès des banques, on en a parlé un moment donné d'éthiques, d'investissements et autres, vous aviez dit la prochaine fois que ça passe au Conseil communal, on va essayer de joindre les pièces. Dans BO, il n'y avait rien, moi je confirme, aucun détail qui permette de répondre aux questions. Et je dis, moi je ne suis pas un spécialiste de ces matières-là, mais je sais qu'on a beaucoup débattu de ça. Donc, je suis un peu étonné de voir que le point revient de cette façon-là, il n'y a pas de note jointe et donc

moi, je ne conteste pas du tout le subside et projet d'école. C'est un projet d'école qui est déjà dans le bain depuis quelques années, moi c'est par rapport à l'emprunt tout simplement.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Il n'y a pas de raison de citer des raisons éthiques. Il s'agit vraiment d'un emprunt auprès de Belfius qui est une banque nationale. L'emprunt est fait par la Communauté française, c'est pour ça et la Commune rembourse à la Communauté française, les tranches d'amortissements. La Communauté française fait l'emprunt et la Commune rembourse les tranches d'amortissements, donc les tranches annuelles, on les rembourse à la Communauté française. C'est un système où, dans le cas des constructions d'écoles, la Communauté française agit de la sorte. Elle agit de la sorte depuis des années, donc ce n'est pas nouveau.

M. Ikazban :

Donc ce n'est pas vous qui choisissez l'opérateur Belfius, ici en l'occurrence, c'est la Communauté française.

M. l'Echevin Haouari :

Tout à fait.

M. Ikazban

Ben voilà déjà, ce n'est pas la Commune qui a choisi. Donc il y a déjà une partie des questions qu'on pose d'habitude ...

M. l'Echevin Haouari :

Il ne fait pas partie des emprunts du marché financé par la Commune.

M. Ikazban :

Ben c'est très bien ! Nous, on est pour les subsides à Molenbeek.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci.

Monsieur Haouari vient de dire que la banque Belfius est une banque nationale. Mais je voudrais savoir, est-ce que c'est une banque nationale ou une banque privée ? C'est ça que je voudrais savoir.

M. le Président :

C'est une banque privée. Ce n'est pas une question, Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

C'est-à-dire que si elle est nationalisée, on pourrait avoir des prêts, des emprunts sans intérêts ?

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais m'abstenir pour les mêmes raisons qu'on a discutées déjà plusieurs fois. Le PTB trouve qu'il est vraiment urgent qu'il y ait une banque publique ou les comptes d'épargne et les épargnes des services publics et des autorités publiques soient utilisées pour investir dans du public, ce qui n'est pas le cas maintenant malheureusement. Donc je m'abstiens.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Donc Monsieur Haouari a répondu en partie vers la fin, dans la réplique en tout cas, à ma préoccupation. Ce n'est pas la Commune qui fait l'emprunt. On aura beaucoup d'autres occasions de pouvoir parler des types d'emprunts et d'investissements. Ici, nous pensons qu'il y a vraiment urgence de continuer à financer la construction d'école et de nouvelles écoles, nous l'avons dit à maintes reprises et donc notre groupe votera favorablement pour ce point.

M. le Président :

Merci.

Je cède la parole à Monsieur Haouari.

M. l'Echevin Haouari :

Merci Monsieur le Président. J'aimerais juste signaler, s'abstenir, c'est s'abstenir pour un subside de 5.079.000 euros en faveur d'une école. Merci.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

On veut des projets de constructions d'écoles. On en veut, mais l'emprunt avec intérêt, qui fait que le citoyen est toujours en train de payer plus, c'est ça, le problème, à travers des taxes de toutes sortes de stationnements etc., c'est payer ces intérêts qui augmentent la dette et comment faire ça sur le citoyen et c'est ça le fin fond du problème et pour ça je m'abstiens.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Mijnheer Van Damme U wou een woord bijgeven.

M. Van Damme :

Ik wou gewoon zeggen de SPA stemt voor.

M. le Président :

Dank U.

On peut approuver, hormis les abstentions de Monsieur De Block et de Monsieur Ait Jeddig ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 34 votes positifs, 3 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 34 positieve stemmen, 3 onthoudingen.

22. Budget communal 2013 - Rectification des résultats présumés de l'exercice 2012 inscrits au budget initial 2013.

Gemeentebegroting 2013 - Aanpassing van de vermoedelijke resultaten van het dienstjaar 2012 ingeschreven in de aanvangsbegroting 2013.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

37 votants : 37 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

37 stemmers : 37 positieve stemmen.

23. Adoption du Contrat Logement entre la Région de Bruxelles-Capitale et la commune de Molenbeek-Saint-Jean.

Aanneming van een Huisvestingscontract tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de gemeente Sint-Jans-Molenbeek.

M. le Président :

Nous avons là l'adoption du Contrat Logement qui a été présenté en Sections réunies et je vais d'abord céder la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je souhaite, avant l'Echevin du Logement, introduire ce point. En effet, vous le savez, Molenbeek doit faire face à un boom démographique alors même qu'elle est confrontée, comme d'autres Communes, à une crise du logement. Il convient donc de s'y préparer dans les limites budgétaires qui sont imposées par la situation financière de la Commune. A côté des projets développés par des initiatives privées, et ils sont nombreux, la Commune, en collaboration avec les acteurs de première ligne tels le CPAS, la MAIS, CityDev l'ancienne SDRB, la Société Coopérative du Logement Molenbeekois et la SLRB se devaient de

prendre leurs responsabilités. Dans ce contexte, la Commune souhaite collaborer avec la Région dans le cadre d'une convention permettant le développement de l'offre par la construction, la rénovation et l'amélioration des logements publics. Le contrat proposé donc, un des instruments qui contribuera à développer une offre qualitative et diversifiée, il s'intègre dans les actions visant à résoudre des problèmes existants, tel que l'insalubrité, la densité urbaine ou la promiscuité, tout en diversifiant l'offre par le soutien à la construction d'habitations. Ainsi, pour une meilleure compréhension, la répartition des catégories de biens prévus par le contrat se présentent avec 35 pourcents de logements moyen, 25 pourcents de logements sociaux et 40 pourcents de logements modérés. L'amélioration qualitative des parcs locatifs à finalités sociales a pour vocation de répondre à une problématique existante et à laquelle la Commune doit faire face. L'intention de la Commune n'est pas d'attirer de nouvelles personnes, mais d'assurer une amélioration des conditions de vie des ménages qui vivent sur notre territoire. En outre, développer l'offre de logements corrects, permettra de lutter contre la dégradation de certains immeubles et les abus de propriétaires peu scrupuleux ou simplement mal informés quant à leurs obligations. Pour sa part, l'offre d'augmentation de logements moyens et modérés poussera, entraînera, les ménages à revenus moyens à rester à Molenbeek-Saint-Jean. La convention par le partage de responsabilités, d'expertises et la contribution financière régionale qu'elle suppose, constitue donc un levier pour la Commune dans la réalisation de ses objectifs, à savoir, valoriser le bâti public sur le plan de l'offre qualitative et encourager l'accès à la propriété. Concrètement, la Commune s'engage à pérenniser, voire dépasser l'objectif régional général. Pour sa part, l'autorité subsidiante prendra des engagements en matière de financement et d'accompagnement. Dans la mise en œuvre de ce dispositif, le Collège sera tout particulièrement attentif au respect des priorités qui sont reprises dans la déclaration de politique générale à savoir, diversifier l'offre de logements, soutenir les projets de créations de logements moyens, promouvoir la mixité sociale et la mixité des fonctions des immeubles, garantir une meilleure gouvernance et une meilleure durabilité et enfin améliorer l'environnement urbanistique. La fiabilité du projet résulte également de la capacité de la Commune à garantir une offre d'équipement collectif suffisante. A cet égard, la convention souligne la nécessité de promouvoir la mixité des fonctions et dégage des marges budgétaires permettant de le concrétiser. Par ailleurs, le contrat en question propose que des terrains communaux dévolus aux logements accueillent également dans leurs rez-de-chaussée des équipements collectifs tels que des écoles et des crèches ainsi que des commerces. Afin d'encadrer au mieux le projet, un comité d'accompagnement piloté par la Commune réunira les acteurs communaux participant et représentant de la Région de Bruxelles-Capitale. Donc en conclusion, je dirais que le dispositif qui est proposé contribue à répondre à cette crise du logement tout en participant à la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre urbanistique de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je cède la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci Monsieur le Président.

Merci Madame la Bourgmestre pour cet exposé. Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames et Messieurs les citoyens présents dans la salle, le contrat logement proposé aujourd'hui, a pour vocation de décloisonner les politiques du logement de la Commune et de la Région. Dans la note de politique générale, nous avons dit ce que nous voulions faire. A présent, ce contrat vous dit comment, où et avec qui. A travers soixante-six actions concrètes, il décrit ce qui sera réalisé durant les six prochaines années pour

apporter des solutions aux personnes de plus en plus nombreuses qui sont confrontées à des problèmes de logement. En effet, la crise du logement n'est aujourd'hui plus seulement l'affaire des familles les plus modestes, mais également des autres catégories de la population. On observe tous les jours des citoyens, y compris des travailleurs, des travailleurs à temps partiel, des travailleurs intérimaires et même de plus en plus souvent des couples de salariés avec deux revenus qui peinent à se loger à Molenbeek. De plus en plus de gens doivent consacrer plus de cinquante pourcents de leurs revenus à se loger dans notre Commune. Résultat, lorsqu'elles se forment, lorsqu'elles ont la chance de trouver un emploi et souhaitent déménager vers un logement correct suffisant, elles constatent que les prix des loyers sont trop chers et n'ont alors d'autres choix que de déménager vers un autre Commune et souvent même vers une autre région au détriment de la mixité sociale à laquelle nous aspirons. Le secteur privé est très dynamique à Molenbeek. C'est un acteur essentiel qui construira de son côté près de trois mille logements d'ici 2019. En effet, 1,5 pourcents de logements privés supplémentaires sont attendus chaque année. Du côté public, et c'est l'objet de ce contrat, c'est par la voix d'un dialogue entamé avant l'été que nous avons décidé de coordonner nos actions publiques locales via la Commune, le Logement Molenbeekois, le CPAS, la MAIS, avec celle des opérateurs régionaux comme la SLRB, CityDev, le nouveau nom de la SDRB, le Fonds du Logement et d'intégrer également les associations actives sur le terrain et les locataires. Nous proposons donc de regrouper nos forces et nos moyens pour répondre aux besoins des citoyens. Alors le contrat logement négocié avec la Région et proposé aujourd'hui au Conseil détaille donc un panel de mesures toutes complémentaires, toutes indispensables pour répondre aux difficultés des citoyens. Notre contrat reprend des mesures qui sont adaptées aux besoins spécifiques de notre Commune. Il permet, en outre, d'assurer un financement renforcé pour la rénovation et la construction de logements publics de tous types. Le Collège a deux grands objectifs : la rénovation et la construction. Le premier est la rénovation. Sept cent cinquante logements publics seront rénovés, deux cent cinquante pour les rendre conforme au code du logement, deux cent cinquante pourraient rapporter un confort moderne et deux cent cinquante pourraient réduire drastiquement leur confort d'énergie. Le second, c'est la construction. Parmi mille quatre cent vingt-cinq logements potentiels, neuf cent logements publics seront construits et ouverts d'ici 2019. Nous parlons ici de logements de qualité à gestion publique à finalité sociale. Cette typologie prévue par le nouveau code du logement adopté cet été à la Région reprend tant les logements moyens que les logements modérés et sociaux. Trente-cinq pourcents des logements de ce programme seront des logements moyens destinés aux ménages gagnant moins de cinquante-neuf mille euros par an. Quarante pourcents seront des logements modérés destinés à des revenus modestes et géré par la commune, le CPAS et l'Agence Immobilière sociale, le Fonds du Logement. Il s'agit en outre de logements privés faisant l'objet d'un prêt du Fonds du Logement. Enfin vingt-cinq pourcents des logements seront sociaux. Parmi l'ensemble de ces habitations vingt-cinq pourcents seront acquisitifs, cinq pourcents avec acquisition de la brique mais pas du sol, de manière à perpétuer l'aide publique, le reste sera locatif. Les fiches du contrat décrivent précisément quelles parcelles communales ou d'autres acteurs publics seront proposés à quels opérateurs pour ouvrir quel type de logement. Pour renforcer la mixité sociale, des logements moyens viendront diversifier l'offre dans les quartiers qui comptent beaucoup de logements sociaux et modérés et vice et versa. Il en va de même dans l'équilibre propriétaire/locataire. Nous innovons également en imposant, à l'intérieur même des nouveaux bâtiments d'habitations sociales, vingt pourcents de logements moyens. Citons ainsi le projet Gazomètre également, qui verra la construction de cent dix-huit logements moyens par la SLRB qui seront gérés et mis en location par la Commune. Jusqu'à présent, seuls les revenus très modestes pouvaient accéder au logement communal, mais il en sera différemment à l'avenir. Le programme prévoit également de renforcer l'égalité d'accès. La diversité dans la taille des familles se traduira par l'augmentation de la proportion de logements de trois chambres et plus, soit cinquante pourcents des nouveaux logements. L'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sera quant à elle assurée pour septante-cinq pourcents des nouveaux logements, vingt pourcents seront adaptables directement et

cinq pourcents d'emblée adaptés. Les logements doivent non seulement servir à dormir mais également à se cultiver, se détendre, étudier, se former. Les espaces doivent donc être suffisants. Pour toutes ces raisons, nous avons retenus une surface moyenne par logement de cent et dix mètres carrés, plutôt que la norme de cent mètres carrés. A côté de la quantité, et je vous ai donné pas mal de chiffres jusqu'ici, nous fixons un cahier des charges précis, Madame la Bourgmestre l'a expliqué, pour atteindre une qualité élevée et faire bénéficier les riverains de ces logements de nouveaux apports pour chaque nouveaux projets. Les abords de ces immeubles accueilleront ainsi des jardins et potagers collectifs pour permettre aux voisins de se rencontrer. Les rez-de-chaussée accueilleront crèches, écoles, commerces et autres infrastructures collectives. Cette disposition que nous souhaitons systématique, permettra une bonne mixité de fonction à l'intérieur même de chaque nouveau projet. Les sous-sols accueilleront des parkings supplémentaires accessibles aux riverains et aux usagers du quartier. Nous inciterons également les promoteurs privés à investir leurs charges d'urbanisme en infrastructures collectives. Ceci renforcera également la mixité de fonction qui nous est chère dans chaque ilot. Pour le reste, on le sait, à budget limité toujours plus de personnes s'entassent dans des logements trop petits et souvent insalubres. Le contrat consacre un pan entier à la régulation du marché du logement avec la lutte contre les marchands du sommeil, notamment via le protocole Commune, CPAS, Zone de Police. Il prévoit aussi la remise sur le marché des logements, bâtiments et terrains vides. Vous l'aurez lu dans les fiches, ne l'oublions bien entendu pas, le renforcement de l'accompagnement social des locataires, l'amélioration des délais des interventions techniques. Enfin, et vous m'excuserez de ne pas avoir cité l'intégralité de ces soixante-six fiches d'action, un guichet unique d'information et d'inscription rendra plus lisible les différentes solutions de l'ensemble des opérateurs pour l'ensemble des publics.

Ce contrat ne s'arrêtera pas avec son adoption par le Conseil communal. Il prévoit des outils de coordination, la création d'une cellule spécifique de coordination des acteurs, la cellule contrats logements, un comité d'accompagnement avec tous les acteurs communaux et la Région, un suivi semestriel bilatéral avec chaque opérateur, un comité d'évaluation annuel associant Région, opérateurs locaux, associations locales spécialisées et experts universitaires. Une actualisation de ce contrat est prévue à mi-parcours soit en 2013.

J'en terminerai avec le financement. Les actions sont toutes budgétées. La Commune maintiendra ses dépenses actuelles de personnels dans l'investissement pour la plupart subsidiés de l'ordre du 6 millions annuels. La Région, quant à elle, dépassera sa moyenne annuelle d'investissement qui est de 14,5 millions d'euros et mènera en direct ses opérations de constructions assumant elle-même le financement et la maîtrise d'ouvrage de ceci, via ses opérateurs.

Merci de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Alors je vais demander à toutes les personnes qui veulent intervenir de se faire connaître. J'ai déjà de toute façon noté Madame Piquard, Monsieur De Block, Madame Bastin, Monsieur Ikazban. J'ai Madame Evraud, j'ai Monsieur Léonard et Monsieur Papadis, Monsieur Azaoum, Monsieur Van Damme, Monsieur Vossaert. Donc je répète, si j'ai oublié quelqu'un, qu'il le dise : Madame Piquard, Monsieur De Block, Madame Bastin, Monsieur Ikazban, Madame Evraud, Monsieur Léonard, Monsieur Papadis, Mijnheer Berckmans, Monsieur Azaoum, Monsieur Van Damme, Monsieur Vossaert et Madame Tamditi. Je cède la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président.

Ce document, je n'arrive pas à concevoir que c'est un contrat. Ce document, bien qu'il vise la mixité et le boom démographique, contient un aspect à mon sens assez économique.

En ce qui concerne la mixité, il n'est visé ici qu'une répartition des immeubles dits sociaux ou moyens dans divers quartiers de la Commune. Le boom démographique ne tient pas compte de son axe réel, à savoir celui de la jeunesse et celui de la vieillesse. De plus, même s'il est évoqué dans le contexte du vivre ensemble notamment, il n'y a aucune norme dans ce qui concerne les logements adaptables aux personnes handicapées. En ce qui concerne les charges d'urbanisme, outre l'ouverture des crèches et des écoles, ce dont nous avons besoin, des salles de sports, celles-ci ne sont conçues que dans le paramètre boom jeunesse, si je puis m'exprimer ainsi. Mais alors quid du boom vieillesse, pourquoi ne pas concevoir des salles de sports mixtes, des équipements pour les jeunes et des équipements fitness softs pour les aînés ? Quid des logements solidaires sous quelque forme que ce soit, accompagnés d'infrastructures collectives répondant aux besoins de tous, jeunes, aînés, handicapés. Tout le monde n'est pas censé faire du potager.

Pour terminer ce plan, je trouve qu'il manque de souplesse. Il s'agit d'une belle intention, mais elle est déjà figée. Elle est non évolutive et d'ici trois ans, je crois qu'elle sera dépassée voir obsolète.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je suis content que la Commune va avoir neuf cents habitations de qualité en gestion sociale, mais je crains qu'elle ne correspondent pas réellement aux besoins des Molenbeekoïses. Le PTB a demandé dans une enquête, un sondage citoyen en 2012, c'était quoi la priorité, et les gens ont coché largement les logements sociaux. Pourquoi ? Les chiffres montrent que cinquante pourcents de la population bruxelloise, je ne parle même pas encore molenbeekoïse, ont accès, si on tient compte par exemple de ce qui est normalement tenu comme la norme de trente pourcents du salaire, c'est-à-dire que le but est que tu ne payes pas plus que trente pourcents de ton salaire ou revenu à la location ou un logement, cinquante pourcents des bruxellois n'ont accès qu'à seize pourcents du marché des logements. Je vous signale que ces cinquante pourcents correspondent avec la limite inférieure de +/- 20.000 euros de salaire net imposable. Cela veut dire que cinquante pourcents des gens, les plus touchés reçoivent avec ce plan en fait, vingt-cinq pourcents des logements sociaux. Là où la demande est la plus grande, où il y a dix-sept mille familles sur la liste d'attente, ce plan prévoit deux cents vingt-cinq logements sociaux à construire en six ans. Je refais chaque fois le même calcul, il faut m'en excuser. Cela veut dire quarante par an, je compte large. Cela veut dire que pour faire diminuer cette liste d'attente, il faudrait quatre cents cinquante-trois ans. Dans ce plan, on parle de deux catégories spécifiques, les habitations modérées et moyennes, avec des plafonds de quarante mille et de cinquante-huit mille euros imposables de la famille. Les chiffres bruxellois, et je ne parle même pas encore de Molenbeek, montrent que c'est justement ces gens-là qui ont accès à respectivement

septante sept pourcents du marché et à nonante quatre pourcents du marché. Non, excusez-moi, de quarante-huit à septante-sept pourcents du marché, c'est-à-dire qu'ils ont accès avec leur salaire à presque la moitié du marché locatif et de logements. Ce que je constate donc, c'est que ce plan, au lieu de donner une priorité à corriger ce constat, en fait, fait l'inverse, c'est-à-dire que septante-cinq pourcents des investissements sont faits pour ces catégories qui en fait ont le plus de choix déjà sur le marché du logement, tandis que seulement vingt-cinq pourcents des efforts sont faits pour ces catégories.

Voilà quelques chiffres pour remettre un petit peu les choses dans l'ordre et donc je trouve vraiment bien qu'il y ait des logements qui se rajoutent, mais je trouve qu'on fait le mauvais choix. La politique bruxelloise de logement traduit ici, dans la politique molenbeekoise du logement, accorde en général 60 pourcents de son budget directement ou indirectement via des déductions fiscales à ceux qui ont en fait déjà les moyens. Tandis que seulement trente à quarante pourcents des moyens sont attribués à ceux qui en ont le plus besoin. Je vois que cette Commune, cette majorité ne fait pas de rupture claire avec ce constat-là, c'est-à-dire orienter la plupart des moyens vers les gens qui objectivement en ont le moins besoin, même si pour tout le monde le marché est important et très pénible.

M. le Président :

Merci de conclure Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais poser une question simple sur les pourcentages des listes d'attente dans les logements sociaux quant au besoin d'une chambre, deux chambres, etc. C'est une question relativement simple.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je passe la parole à Madame Bastin.

M. De Block :

Je veux finir ! Vous me donnez une minute ...

M. le Président :

Non monsieur De Block, vous savez que vous avez cinq minutes, à vous de mesurer vos paroles pour rester dans le délai de cinq minutes. Je cède la parole à Madame Bastin.

Mme Bastin :

Moi je vais être relativement brève. Je voudrais dire qu'il me semble qu'il y a un point très important et j'espère qu'il sera tout à fait respecté, c'est la réfection des logements défectueux, parce que je crois qu'à Molenbeek, il y en a quand même un certain nombre. Je voudrais vraiment qu'on mette l'accent sur cette réhabilitation-là, parce que pour moi, elle est tout à fait essentielle pour les habitants qui sont en difficultés. Donc, j'aimerais que ce soit fait pour les habitants qui sont en difficulté, parce qu'il leur est bien sur extrêmement difficile de prendre ça eux-mêmes en charge.

La seconde chose c'est de favoriser la construction des logements à loyers modérés parce que ça permet au citoyen qui se trouve juste au-dessus du minimum des loyers des

logements sociaux de pouvoir acquérir, enfin pas acquérir, mais habiter dans des logements qui leur sont destinés, qui leur permettront aussi de sortir d'un certain, de certaines difficultés. Cela permettra peut-être de favoriser la mixité sociale et secundo d'acheter aussi les appartements qu'ils occupent et de se fixer à Molenbeek. Donc ce sont deux priorités pour moi que j'aimerais qui soient réalisées et prises en compte.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Bastin.

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Je ne vais pas être très long, mais juste quelques remarques. Donc tout d'abord, ce plan, il a le mérite d'être présenté, il a le mérite d'exister. Je voudrais qu'on arrête dans les débats, d'opposer logement social avec tout le reste. Il n'y a pas à opposer. On est tous pour une mixité sociale et culturelle dans nos quartiers, dans tous les quartiers. Enfin j'ose espérer qu'on est tous pour une mixité, mais la seule différence et la seule nuance, c'est par rapport au pourcentage. J'ai entendu les chiffres tous les pourcentages qui ont été cités, donc je ne sais pas si j'ai tout compris, mais en tout cas, quand on parle des 25 pourcents de logements sociaux, c'est vrai que de mon avis, il me semble que c'est peu par rapport au défi que représente vraiment le fait de devoir reloger des gens qui ne pourront jamais acheter. Madame Bastin, ils ne pourront jamais acheter un logement, ils ne pourront jamais acheter une maison, un appartement et même le leur. Quand j'entends l'impossibilité qu'ont des gens à acheter le logement qu'ils occupent, moi je suis favorable à toutes les politiques qui ont été menées en matière d'accès à propriété, mais ce qui me fait un peu peur, c'est si on commence à véhiculer l'idée que certains ont de vendre les logements sociaux. Moi, je ne suis pas favorable. Je suis contre le fait, c'est même interdit, d'aller éventuellement vers une privatisation, non c'est encore pire, vers une suppression du logement social en réalité. Je trouve qu'ici, à Molenbeek-Saint-Jean, c'est vrai qu'il y a un boom démographique, c'est vrai qu'il y a une demande, c'est vrai qu'il y a aussi des couples, des ménages à revenus moyens qui ont besoin de pouvoir trouver un logement, mais il continue d'y avoir une pauvreté qui ne cesse de grandir. Et ce n'est pas moi qui le dit, c'est le rapport récent qui a été présenté et je pense qu'il y a même des membres du Collège qui se sont exprimés dans la presse en constatant ou en découvrant la pauvreté qui ne cesse de grandir dans notre Commune, dans notre population, auprès des plus fragilisés. Alors comment vous voulez que ces gens-là qui deviennent de plus en plus pauvres, comment vous voulez que demain on augmente leur possibilité un jour de devenir propriétaire ? Ce n'est pas possible. Et donc je vais dire pour la mixité, on est tous favorable. Moi, je ne veux pas opposer logement moyen, logement social. Je dis simplement qu'il faut plus de logement social et même dans le plan, et je ne doute pas de la bonne volonté. Je pense qu'il faut faire preuve de beaucoup plus d'ambition et aller beaucoup plus loin dans le nombre de logements, dits de logements sociaux. Ce qui me fait peur aussi un petit peu, je l'ai déjà dit, à l'Echevin précédemment, ce sont les terminologies. On n'ose plus dire logement social, comme si c'était une insulte. Ce n'est pas une insulte, il y a des gens qui dans cette Commune ont besoin d'un logement social et ne pourront jamais se loger décemment, si ce n'est dans un logement social. Je suis d'accord avec Madame Bastin quand vous dites qu'il faut aussi rénover le logement qui existe. Il faut le faire. Il y en a certains qui sont tellement anciens, qu'ils sont dans un état catastrophique. C'est en cours d'ailleurs il me semble. Ça traverse les majorités, ça traverse les partis politiques. Tout le monde a une responsabilité par rapport à ça. Mais quand j'entends parler

de logements publics, de logements publics à finalité sociale, il faut appeler un chat un chat, c'est du logement social en majorité qu'on a besoin ici. Et si on veut donner une chance à ces gens de pouvoir s'insérer dans cette société, il faut les créer, les construire, là où il y en a pas. Dans les quartiers résidentiels de Molenbeek-Saint-Jean, de ce côté-ci du chemin de fer, de ce côté-ci de la Commune de Molenbeek. C'est comme ça qu'on peut résoudre la mixité sociale, mais il faut des logements sociaux en suffisance. Et de toute façon, je vais vous dire une chose, vous avez parlé de 25 pourcents, je vais être honnête avec vous, vous auriez dit 40 pourcents, on vous aurait appelé dès demain, mais même 40 pourcents, je pense que ce n'est pas assez. Même 50 pourcents, je pense que ce n'est pas assez, mais on ne va pas faire une bataille de chiffres.

Pour ne pas être trop long ce qui m'inquiète, Messieurs, Dames, chers collègues, c'est que ce plan, finalement il vient de la Région, il vient en fin de législature régionale. Ce sont les élections régionales au mois de mai.

M. le Président :

Je vais vous demander de conclure Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai encore deux éléments, j'aimerais quand même les terminer, c'est important je pense Monsieur le Président. Quels sont les garanties que nous ayons aujourd'hui, et je parle de nous en tant que représentants de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, au-delà de nos appartenances politiques majorité et opposition, quelle est la garantie que nous avons pour pouvoir poursuivre ou pas ce qui a déjà aujourd'hui dans ce plan et pour pouvoir les financer ? En plus, dans ce plan on reprend finalement beaucoup de projets qui existaient déjà qui étaient déjà dans le pipeline au niveau régional et au niveau communal et alors je terminerai là-dessus, il y a une autre inquiétude que j'ai ...

M. le Président :

Cinq secondes...

M. Ikazban :

Quand vous parlez de mixité et Monsieur l'Echevin l'a cité du gazomètre. Moi je suis inquiet de savoir en fait le PPAS Gazomètre, que vous avez ici adopté, approuvé, il est refusé par la Région. La Région vous demande de le revoir et donc la Région vous signale qu'il y a un problème parce que c'est un des rares, c'est le seul endroit dans la Commune où nous avons une école de la Communauté française. J'ai pu prendre connaissance de ce document où en tout cas on alerte la Commune de revoir son éventuel projet. Finalement, il y a un des projets dans cette liste qui ne pourront peut-être pas du tout se faire.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Madame Evraud.

M. Ikazban :

C'est dommage de couper la parole d'un sujet aussi important.

Mme Evraud :

Merci Monsieur le Président.

C'est un plan très généreux et c'est vrai qu'on a une liste d'attente de logements sociaux et moyens importante. Tant mieux qu'on ait de l'argent de la Région pour permettre tout ça. Juste deux petites remarques : je reste toujours inquiète au niveau du bétonnage de la Région. Je sais que ça va peut-être faire sourire, mais moi, j'ai été frappée à Vaison-la-Romaine qu'à cause de pluies diluviennes on a vu que l'eau ne pouvait s'échapper et que des bâtiments étaient détruits. Donc j'insiste vraiment pour qu'on fasse attention. Je vous signale aussi je l'ai déjà dit en privé, que l'eau des conduites, en tout cas dans mon immeuble, pose des problèmes aux heures de pointe et qu'il faudra tenir compte de ce problème-là. Que sur les cents dernières années, les égouts n'ont pas été entretenus et que je crois c'est Hydrobru qui doit les entretenir et qu'on risque de ne pas baigner dans la chance si ce n'est pas fait rapidement. Et enfin, j'ai regretté que la Région n'ait pas fait un cadastre de nos populations, parce que bon, on sait maintenant que la classe moyenne, en tout cas, a fui. Je me demande si la pression fiscale sur les futurs habitants sera de nature à payer ces magnifiques projets. La paupérisation des quartiers n'est pas de bonne augure et la tendance ne pousse pas à l'optimisme pour les cinq ans à venir et quid dans dix ans, d'autant que la revalorisation des quartiers par des contrats et des services offerts risque encore d'augmenter les prix du bâti existant et donc le prix des loyers et le prix des précomptes immobiliers. J'ai vu aujourd'hui que le Gouverneur de la Banque Nationale s'inquiète d'une bulle immobilière dans la Région bruxelloise et donc attention.

Merci.

M. le Président :

Merci Madame Evraud.

Je cède la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Le groupe MR va bien entendu soutenir ce contrat. C'est un contrat qui trace une direction claire sur ce que la majorité a l'intention de faire à Molenbeek et il y a déjà beaucoup de choses positives. Comme l'a déjà évoqué Madame Bastin, nous sommes en particulier sensibles d'une part à l'effort de rénovation qui va être fait. Donc je précise au passage que c'est un effort de rénovation qui portera à 95 pourcents sur les logements sociaux et on sait effectivement qu'il n'y a pas mal de travail là-dedans à faire mais aussi. Voilà, si on veut de la mixité sociale, je crois qu'il faut s'en donner les moyens et comme on a pu le voir dans la presse, je crains que ce soit en particulier quelque chose qui puisse à la longue être un problème pour Molenbeek. On ne peut pas non plus faire partir toutes les classes moyennes de la ville. Donc c'est aussi un projet qui cherche à trouver un équilibre, et c'est aussi quelque chose à quoi nous sommes sensibles. De la même manière que nous sommes sensibles aussi par exemple au souci d'accompagnement social et à la mise en place d'une bonne gouvernance et d'un grand souci d'égalité d'accès pour tous.

Voilà, je laisserai d'ailleurs, je n'en doute pas, l'Echevin répondre à certaines des objections qui ont été émises, dont je suis un peu surpris, parce qu'il y a par exemple sur la question de l'accès aux handicapés ou sur la localisation des logements sociaux, une réponse à tout ça a déjà été donnée pendant la Section réunie. Mais donc bien sûr nous voterons pour.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Ik geef het woord aan de Heer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank U mijnheer de Voorzitter. Dus tijdens de verenigde secties, de vergadering van de verenigde secties is het plan uiteen gezet. Ik vind het positief dat er een plan is dat zowel aandacht besteed aan nieuwe woningen als aan de renovatie van de bestaande woningen maar ik heb de vraag gesteld welke de sancties zijn wanneer het contract niet wordt nageleefd door een van de partijen en de Schepen heeft mij geantwoord dat er geen sancties zijn. Dus volgens mij gaat het niet om een echt contract wel om een plan of een intentieverklaring. Dus daarom zal ik mij onthouden over dit punt.

Donc en résumé, je vais m'abstenir sur ce point parce que j'ai posé la question pendant la réunion des Sections réunies, quelles sont les sanctions dans le cas où le plan, moi j'appelle ça le plan, n'a pas été respecté par une des parties, Commune ou la Région ? L'Echevin compétent m'a dit qu'il n'y aurait pas de sanctions. Donc juridiquement, pour moi, il ne s'agit pas d'un vrai contrat. Donc pour cette raison, je vais m'abstenir.

Merci. Dank U.

M. le Président :

Dank U Mijnheer Berckmans.

Je cède la parole à Monsieur Papadiz.

M. Papadiz :

En fin de compte, tout ce que Madame Bastin a dit, c'est ce que je voulais dire ainsi que Luc Léonard, mais je voudrais en profiter pour dire qu'effectivement on a un sérieux problème à Molenbeek. On a 27 pourcents de la population qui est au chômage. Je pourrais dire que ça tombe bien. Ça tombe bien. Enfin on a des subsides, j'espère que ça va bien se réaliser, qu'on va pouvoir apporter une demande à cette population. En plus, très important, on signale 750 rénovations, entre autre 250 rénovations lourdes parce qu'on a des appartements qui sont dans un état catastrophique à Molenbeek, entre autres des problèmes de chauffage, de mэрule et tout ce qui s'en suit ou je pense que ça peut apporter qu'un mieux pour Molenbeek. Evidemment, il va de soi que si on a un comité d'évaluation qui est installé, je pense si ça peut rassurer les socialistes, qu'il y a une concertation avec la Commune, la Région, des spécialistes du logement et je pense qu'on pourra s'adapter pour apporter vraiment une bonne réponse aux citoyens molenbeekoіs.

M. le Président :

Merci Monsieur Papadiz.

Je cède la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Je vous remercie Monsieur le Président.

J'aimerais peut être partir des constats du logement Molenbeekois. Ce sont 10.000 familles qui sont en attente d'un logement, que ce soit en tant que société mère ou société fille, donc plus de 10.000 familles en attente avec malheureusement chaque année, du temps où j'y étais, environ 100 attributions de logements par an. Le parc immobilier du logement Molenbeekois est composé d'environ 3.300 logements et on avait un taux de rotation qui oscillait entre les 3 et 4 pourcents. Ça montre à suffisance, que les besoins sont gigantesques, les besoins sont énormes, et mon inquiétude est justement de savoir la manière dont vous allez ventiler ces fameux logements à vocation sociale, à finalité sociale, comment vous allez les ventiler et est-ce que ces logements iront finalement à la population la plus en difficulté, c'est-à-dire cette population, ces 27 pourcents de personnes ayant un revenu de remplacement, c'est-à-dire des personnes qui émergent du CPAS, c'est-à-dire les personnes qui ont de manière générale un revenu de remplacement ? Est-ce qu'on mettra clairement le focus d'abord sur ce public parce que, comme l'ont rappelé plusieurs Conseillers communaux, c'est surtout sur cette tranche de la population que les besoins sont les plus criants et ce sont ceux qui sont le plus en difficultés, peut-être après quelques éléments plus philosophiques sur le concept de mixité sociales ? Ceux qui ont eu l'occasion de lire l'étude réalisée par Brussel Studies remarqueront une série d'enseignements assez intéressants, et la première des remarques, c'est que finalement le politique veut créer de la mixité sociale dans des quartiers, voir même des Communes populaires. J'entends peu ou prou des Communes bien placées, bien positionnées, avec une bonne fiscalité, parler de faire la promotion ou la construction de logements sociaux. Je trouve ça particulièrement étonnant et alors peut-être, pour revenir sur Molenbeek-Saint-Jean du temps où j'étais Administrateur-délégué au sein de cette société, je vous avoue honnêtement que j'ai fait des mains et des pieds pour apporter une solution aux 800 familles, plutôt pour apporter une solution à des centaines de familles qui étaient en situation de sur-occupation. Très simplement, le mécanisme de sur-occupation, et d'ailleurs la personne avec qui nous avons discuté Monsieur El Abboudi et moi, a clairement un problème de sur-occupation. Pour le prendre lui juste pour illustrer la situation, c'est donc une personne seule qui se retrouve avec ses quatre enfants et son épouse dans un appartement une chambre et qui attends une mutation et malheureusement la mutation va mettre dix ans, quinze ans voir même plus et donc lorsque tous les enfants en bas âge seront mariés, voleront de leurs propres ailes, c'est peut-être à ce moment-là qu'on se penchera sur son dossier. C'est vraiment pour montrer qu'il y a une situation qui est plus qu'urgente et malheureusement je pense qu'on a raté des opportunités très intéressantes non pas peut-être au niveau communal, mais en tout cas au niveau régional.

Je rappellerai qu'uniquement au niveau du Logement Molenbeekois, ce sont 500 familles qui sous-occupent un logement, c'est-à-dire un logement de trois chambres, de quatre chambres qui est utilisé par une personne âgée, une personne seule, alors que, j'ai rappelé l'exemple tout à l'heure, on se retrouve avec des familles qui doivent vivre à dix, quinze dans quelques mètres carrés. Donc moi, ma frustration elle est celle-là. S'il fallait faire quelque chose et j'ai été même jusqu'à plaider la cause des Molenbeekois auprès du Cabinet Doulkeridis par rapport à deux outils, ce sont des outils très simples. : le premier, c'est de protéger pour le moment les familles dont l'un des membres du ménage a plus de 65 ans ou si un membre du ménage présente un handicap, là on ne peut rien faire. La législation ne nous permet strictement rien pour leur proposer un appartement qui correspond à leur composition de ménage et le deuxième élément qui est encore plus hallucinant aujourd'hui, je conclus par-là Monsieur le Président, aujourd'hui, l'âge pivot d'un certain nombre de logements et c'est là où l'on doit basculer de chambre lorsqu'il s'agit de deux filles ou de deux garçons, la législation impose de donner, d'attribuer une chambre par enfant lorsque les enfants arrivent à douze ans, lorsqu'ils sont du même sexe et à dix ans lorsqu'ils sont de sexes différents. Ça fait des années que traîne dans un carton du Secrétaire d'Etat au Logement un simple arrêté d'exécution qui permettrait d'apporter finalement, certainement pas une révolution, mais en tout cas des solutions à quelques familles. J'ai parlé la tout à l'heure d'environ 500 familles et il suffirait de passer l'âge pivot de

dix, douze ans à je pense, c'est encore en discussion, à dix-huit ans lorsqu'il s'agit des enfants de mêmes sexes et à douze ans si je ne dis pas de bêtises lorsqu'il s'agit d'enfants de sexes différents et ces deux mesures-là auraient semble-t-il apporté beaucoup plus de résultats que ce fameux plan à finalité sociale qui, à mon avis, créera surtout du logement mais pas pour ceux qui en auront besoin.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum.

Ik geef het woord aan de Heer Van Damme.

M. Van Damme :

Très brièvement parce que beaucoup a déjà été dit. Est-ce que ce plan va dans la bonne direction ? Oui ! Est-ce qu'il va suffisamment loin ? Non, certainement pas. Nous en avons discuté lors des Sections réunies. Finalement, quand on compte tous les logements ensemble, finalement on arrive à un beau nombre. Mais alors quand on va regarder un peu derrière les chiffres, la réalité est un peu moins rose, je vais dire, als men de gewestelijke woningen eraf telt als de woningen aftelt die bedoelt zijn voor middenklasse als men de woningen eraf haalt die eigenlijk al op dit moment al gerenoveerd zijn of bijna helemaal gerenoveerd zijn dat wil zeggen als de projecten die al gelanceerd zijn door de vorige meerderheid en die eigenlijk al bestaan vandaag dan komt men eigenlijk tot de conclusie dat er eigenlijk nog heel weinig nieuwe projecten ontstaan en ik zou graag van U mijnheer de schepen heel graag een cijfer hebben vandaag en dat is hoeveel nieuwe woningen wil u zelf lanceren vanuit de gemeente waarvan het projecten vandaag nog niet in de stijger staan ? Niet de vraag van hoeveel gaat het gewest er subsidiëren, hoeveel zijn er al opgestart maar de vraag is hoeveel gaat U er zelf opstarten en hoeveel van die woningen die u zelf zal opstarten zijn echte sociale woningen dat wil zeggen echt bedoelt voor de armste echt bedoelt voor de mensen die er nood aan hebben dat wil zeggen minder dan 20.000 euros per jaar inkomen hebben. Dat is ongeveer de vraag. Want natuurlijk we kunnen niet zeggen dat we tegen dit plan zijn in die zin dat het ça a le mérite d'exister er was nooit zo een plan in Molenbeek dat moeten we ook zeggen er is een omvattend plan opgesteld dat is goed maar we kunnen ons wel vragen stellen bij de rijkwedde ervan en enkele vragen stellen of het nu niet meer een communicatie middel is of een herhalen een herverpakker van alles wat er al is of het echt gaat om heel veel nieuwe initiatieven, heel veel nieuwe dingen die echt voor de molenbekenaren die er het meest nodig aan hebben gaat verandering brengen.

Dank U wel.

M. le Président :

Dank U mijnheer Van Damme.

Je cède la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Ne soyons pas dupe ! Ce contrat, cette feuille de route, ce plan, il existe, enfin il pourrait exister, si vous avez deux parties qui s'engagent et qui s'engagent réellement à le respecter. Ce qui m'a frappé ce n'est pas, franchement je l'avais déjà dit en matière de politique du logement, à partir du moment où la Commune est active et même proactive, ici je ne peux pas vous jeter la pierre. Maintenant ici, quand on indique, et ça c'est bien claire, on dit que c'est la Région qui est cet acteur essentiel du développement de la politique du logement à Molenbeek. Partant de ce constat, on peut se poser un tas d'autres questions

parce que le nerf de la guerre là-dedans, c'est le financement. Il y a la promesse et puis il y a le financement du projet et la mise en œuvre. On sait que ça prend beaucoup de temps et donc est-ce que ce plan va pouvoir respecter l'ensemble des délais prévus ? Est-ce que ce plan ne va pas être remis en question par le désengagement de la Région, avec les changements qui pourraient arriver au niveau des majorités régionales ?

Alors sur la question des logements moyens, enfin tout le débat sur le fait de savoir s'il faut plus de logements moyens ? Est-ce qu'il faut plus de logements à finalité sociale ? Moi, je dirais qu'il faudrait plus de logements décents. Un rapport équilibré, là où il le faut, une bonne étude de terrain, d'impact des projets sur la population, ça c'est de manière générale bien sûr. Il faut investir pour aller plus vite dans le bâti existant et c'est là que je retrouve dans ce plan la question de la rénovation. J'ai voté pour la lutte contre tous les logements abandonnés, insalubres, inoccupés et je pense que là, c'était une bonne mesure. Maintenant comme ça reste un projet pilote qui sera évalué dans un an et comme je vous parlais, dans trois ans ou dans un an, je ne sais plus, c'est dans trois ans malheureusement, j'aurais voulu saisir l'occasion en disant, puisque la position de la Région va peut-être évoluer dès le mois de mai, donnez-nous le temps d'évaluer quand même s'il est encore pertinent ce plan en fonction des prochaines élections régionales ? Aujourd'hui, je ne reviens pas sur le principe de structurer nos actions en matière de logements au niveau local, je ne vais pas voter contre, mais je vais m'abstenir sur ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je cède la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite mettre en avant une série de choses.

Tout d'abord, pour moi, ce qui est important, c'est la mixité sociale qui est souhaitée et qui sera mise en œuvre grâce à ce plan. Donc, permettre la construction de logements sociaux dans les quartiers où il y en a moins et vice-versa dans les quartiers où il y en a beaucoup est, je pense, essentiel pour pouvoir *mixifier* nos quartiers.

Autre chose, le décloisonnement entre tous les opérateurs : que chacun ne travaille plus dans son coin mais qu'il y ait vraiment une synergie entre la Commune, la Région -donc la SDRB, la SLRB, etc.

Je pense que c'est essentiel. Je crois vraiment qu'en fait, les gens sont perdus. Quand ils veulent un logement qui coûte moins cher, ils sont perdus... Quand on leur parle de logement social, de logement communal, de la MAIS, etc., ils sont perdus.

Tout ce que les gens veulent, c'est payer moins cher leur loyer. Donc, il faut multiplier toutes les mesures qui peuvent être mises en œuvre pour permettre aux gens de payer un loyer qui se rapproche du tiers de leurs revenus. Quel que soit l'opérateur du moment, qu'il parvienne à soulager le budget des ménages... C'est pour ça qu'il est nécessaire d'avoir cette multiplication des acteurs pour qu'il y ait une véritable stratégie dans la construction de tel logement à tel endroit et qu'il y ait des contacts qui se fassent, bref qu'il y ait une véritable *fédération*.

Autre chose qui me semble essentielle, c'est qu'à ces opérateurs sont associés, ne l'oublions pas, les associations expertes du logement qui sont en contact avec les habitants. Cela, je pense que c'est nécessaire. On a des associations ici, à Molenbeek-Saint-Jean, comme "Bonnevie", "La Rue" qui sont de véritables experts et je pense qu'elles seront associées à tous les processus d'études et d'évaluations continues de la mise en œuvre de ce contrat.

Autre chose qui me semble, elle-aussi, importante, c'est toute la rénovation de ces logements, des logements qui sont par exemple du style de "La Tour Brunfaut". Il y a la rénovation mais aussi, parfois, le fait d'agrandir des logements parce que, pour l'instant, il y a des gens qui vivent dans de véritables cages à poules, qui ne répondent plus aux conditions actuelles décentes de vie dans un logement.

Je veux dire que lorsqu'ils sont chez eux, il faut que les gens se sentent bien. Il faut que les jeunes aient leur intimité quand ils rentrent de l'école, qu'ils puissent fermer la porte de leur chambre, qu'ils puissent étudier au calme, lire un livre, chatter avec leurs amis, c'est essentiel.

Enfin je mettrai également en avant la nécessité de rendre les logements respectueux de l'environnement d'une part, mais aussi de permettre d'autre part, une meilleure isolation, par exemple pour permettre là-encore, de soulager les budgets des ménages. Une meilleure isolation permettra que les locataires paient moins de frais de chauffage et on sait aujourd'hui combien de logements, de par leur ancienneté, sont très mal isolés... Rendez-vous compte : on habite un logement social d'une part mais d'autre part, on a énormément de frais, on subit l'humidité, etc.

Donc, il y a énormément de choses à corriger et ce contrat y contribuera largement.

Enfin, cher à mon cœur, tout ce qui touche au logement adapté ou adaptable aux personnes handicapées. Il est nécessaire de pourvoir aux besoins de chacune d'entre elles, tous handicaps confondus. Il faut qu'il y ait une véritable étude pour faire en sorte que les couloirs soient suffisamment larges, que les portes soient suffisamment larges, que les logements hauts soient équipés d'ascenseurs, etc. Il est nécessaire de pouvoir penser à cette catégorie de la population.

Enfin, il y a aussi les personnes âgées. Je pense que ce plan consacre également une fiche à l'aspect habitat groupé comme *Nautiland Trust*.

Voilà. Je vous remercie beaucoup.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je cède la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Majoros :

Merci de votre intérêt.

Cela fait plaisir de voir qu'autant de personnes aient souhaité intervenir sur ce sujet essentiel pour notre Commune et pour ses habitants.

Je vais essayer de répondre à un maximum de questions ou à des choses qui ont été dites mais qui, parfois, ne sont pas justes.

Ceci dit, je ne dirai rien sur les commentaires qui ont été faits parce que ça ne me paraît pas pertinent.

Il n'y aurait pas de fiche consacrée aux jeunes et aux personnes les plus âgées ? Il y en a quatre, vous avez pu les voir en détail. La plupart de ces projets sont élaborés avec le CPAS.

Est-ce qu'on doit considérer que les listes d'attente sont figées ? D'abord, il faudrait considérer l'ensemble des opérateurs. Effectivement, il y a une forte demande. Je dirai que notre plan a le mérite d'être réaliste et que d'un autre côté, au sein de la majorité, on n'est pas persuadé que la situation sociale sera aussi dramatique dans 453 ans ! On va en tout cas faire tout ce que l'on peut -et pas seulement via le logement, pour faire en sorte que les gens puissent s'émanciper et qu'on puisse, au maximum, lutter contre la pauvreté. Les différents projets qui arrivent sur la table du Conseil communal en témoignent au quotidien.

J'ai entendu que les logements modérés seraient réservés à des personnes percevant un revenu de moins de 40.000 euros. Ce n'est pas exact. Cela concerne des personnes à moins de 22.000 euros. En ce qui concerne la location et pour une petite partie de ces logements modérés - 10% environ-, il s'agit de logements qui sont acquisitifs ou en occupation. Là, effectivement le montant maximum est de 40.000 euros.

Je disais donc qu'en ce qui concerne les logements modérés, le plafond est de 22.000 euros quand il s'agit de location. C'est le cas de 90% des logements modérés que l'on propose. Le plafond est de 40.000 euros pour le reste des logements modérés quand ce sont des logements acquisitifs ou des logements en occupation.

Je peux le répéter une troisième fois : donc, 90% des logements modérés sont prévus pour de la location et 10% pour de l'acquisition ou du droit d'occupation. En ce qui concerne la demande dans les différentes catégories de logements de plus de 4 ou 5 chambres par exemple, il y a plus de mille personnes qui cherchent ce type de logement. Pour chacune de ces catégories pour l'instant nous corrigeons progressivement le déficit dans ces catégories de logements dans une perspective d'égalité d'accès au logement.

Autre chose également qui n'a pas été soulignée, on a fait le choix de ne pas être exclusif et de ne pas dire qu'on allait faire de la rénovation ou de la construction. On fait les deux et il y a 750 logements qui vont être rénovés, l'idée étant aussi, en ce qui concerne la création de logements modérés et moyens, de faire en sorte de ne pas exclure les personnes qui, à un moment donné, parce qu'elles ont réussi à se former, à trouver un travail, n'arrivent pas à se loger sur le marché privé. La création des logements de ce type pour des personnes qui gagnent parfois un petit peu plus que 22.000 euros nous paraît essentiel pour pouvoir maintenir cette catégorie de population émancipée à Molenbeek-Saint-Jean et pour pouvoir l'encourager aussi à se former.

Je ne vais pas revenir sur la typologie qui est adoptée par le Gouvernement Régional Bruxellois. Elle existe et donc, je ne pense pas que c'est le rôle d'une Commune que de remettre en cause la loi. C'est pareil pour les règlements d'attributions qui sont prévus et qui tiennent compte non pas du statut social des personnes ou du type de revenus qu'elles reçoivent -soit des revenus du travail, des revenus du CPAS, des revenus d'allocations. Ce qui compte, c'est vraiment le montant qu'ils perçoivent et c'est cela qui permet de déterminer à quelle catégorie de logement ils peuvent s'adresser.

Pour le reste, est-ce que c'est un problème qu'il y ait un changement de mandature ?

Moi, je constate que tous les plans qui ont été adoptés précédemment par les majorités de toutes les couleurs -en tout cas des cinq plus importants partis, des cinq

catégories de partis, au-delà des frontières linguistiques, ont toujours été pérennisés et entre temps, il y a des engagements d'opérateurs de conseils d'administration, des opérateurs pluralistes qui valident ensuite les décisions.

Alors, bien sûr, on a un taux de réussite de 65% et il est donc possible qu'un projet soit arrêté pour une raison ou une autre de la même manière... C'est la raison pour laquelle on a aussi un taux de réussite de 65% d'ici 2019. On le sait, quand on construit du logement, quand on fait des travaux publics, on consacre les trois premières années de la mandature à finaliser. C'est important aussi de finaliser des logements parce que tant que ce sont des projets et qu'ils ne sont pas ouverts, ça ne sert à rien. On passe donc les trois premières années à finaliser ce qui a été fait lors de la précédente mandature et les trois dernières à préparer ce qui sera inauguré la plupart du temps lors de la mandature suivante. Moi je n'ai pas de problèmes avec ça. Ça fait partie des règles du jeu.

J'ai parlé d'émancipation. Eh bien, pour les autres communes, je ne peux pas intervenir. Je dis simplement qu'en faisant cette programmation avec la Région et qu'en étant une commune-pilote, on fait la démonstration que cette synergie qui tient compte des besoins d'une commune et qui est réalisée avec la Région est un exemple qui pourrait être suivi en d'autres endroits.

En ce qui concerne la sur-occupation, vous auriez constaté qu'il y a une fiche dans la partie « gestion » de ce contrat, de ce document qui y est consacré. Evidemment, c'est quelque chose de tout à fait essentiel.

Quel est le nombre de nouveaux projets ? Bien sûr, dans les 1.452 il y en a 590 qui sont totalement nouveaux. Il y a aussi, dans les autres logements, des projets qui parfois traînent dans des cartons depuis longtemps et qui ne sont toujours pas réalisés. Si je prends la Porte de Ninove, c'est un projet qui existe depuis très longtemps, il mériterait d'être réalisé, il est temps de le faire et nous y consacrerons toute l'énergie nécessaire.

Voilà, je pense avoir répondu à une grande partie des questions. Il y avait encore une question sur le timing d'évaluation. Il y a un comité d'évaluation qui évaluera chaque année. Ensuite, il le fera à mi-parcours en 2016. Il y aura là une évaluation plus importante et on pourra, dès ce moment, revoir également les objectifs en fonction de la situation qui sera présente à ce moment-là.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin.

J'ai Monsieur De Block, Monsieur Ikazban qui souhaitent réintervenir. Il y a quelqu'un d'autre ? Je cède la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Merci pour les réponses.

Il y a encore, je pense, une question à laquelle vous n'avez pas tout à fait répondu. Il s'agit de celle concernant la demande sur les listes d'attentes des logements sociaux sur les appartements d'une, de deux, de trois chambres etc. A quel point cela correspond ce qui est écrit à la page 7 ?

Je voudrais proposer aussi à la Commune de mettre au travail le privé parce que je constate qu'effectivement 900 logements à finalité sociale en gestion publique seront construits. Mais est-ce que vous pensez que le privé va construire 3.000, 2.800, 2.900 logements, si j'ai bien compris ? Pourquoi ne pas, comme à Genk, demander, exiger, que tout nouveau projet immobilier construit par le privé prévoie 20% de logements sociaux à construire ? Comme cela, vous pourrez mettre à utilité publique les constructions du privé... C'est toujours un problème de fric ! Et donc, je vous donne une petite solution.

C'est quoi les plans de la Commune quant à la Régie ? Comment une Régie communale peut-elle effectivement se permettre de construire pour son compte propre et faire des investissements plus importants ?

Enfin et je pense que c'est important, j'aimerais bien que la Commune s'explique sur la rénovation dont il est question en page 9.

Je pense que les nouvelles réglementations prévoient aussi que, dans les logements sociaux -et ces 95% de rénovations sont des rénovations sociales, on ne peut accepter que jusqu'à 20% des logements rénovés soient remis ou convertis en logements modérés. Voilà. Pouvez-vous donner une explication ?

M. le Président :

Merci Monsieur De Block, mais je vous rappelle que votre deuxième intervention normalement n'est pas composée de questions mais bien de commentaires sur la réponse de l'Echevin. Donc maintenant, je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. De Block :

Je les pose parce qu'au moment où je les ai posées il y a deux trois mois, on m'a dit que le Plan Logement serait présenté ultérieurement et que je pourrais alors poser mes questions. Donc je les pose !

M. le Président :

Nous avons eu des Sections Réunies où toutes les questions ont pu être posées.

M. De Block :

J'étais malheureusement bloqué à Madrid. Mais on peut aussi les poser ici, non ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban et je voudrais saluer l'arrivée tardive de Monsieur Magérus.

M. Ikazban :

Monsieur Magérus avait prévenu son chef de groupe qu'il avait ce soir une autre réunion et vous voyez que, même tardivement, il est là. Ne faites pas le malin avec moi, hein ! C'est de l'humour, rassurez-vous.

Simplement, vous avez dit qu'il n'y avait pas de questions dans la réplique, ce que je comprends. Mais ce plan doit-il être adopté aujourd'hui obligatoirement ? Était-ce votre dernier mot ? Si oui, on ne peut donc pas venir avec des amendements ? C'est non ?

(...)

D'accord.

Donc, j'ai bien entendu les réponses de l'Echevin et je l'en remercie. En tout cas, pour nous, il est extrêmement important de continuer à avoir une politique la plus ambitieuse possible pour éviter la chasse des plus faibles. Je pense qu'il faut le faire, comme je l'ai dit tout à l'heure, sans opposer les catégories de gens.

Vu la situation actuelle de Molenbeek-Saint-Jean et de la Région, quand on vient avec un plan qui peut paraître ambitieux, je pense néanmoins qu'on ne va pas assez loin par rapport à la réalité sociale de notre commune... Et comme on ne va pas assez loin pour ne pas nier ces difficultés sociales, cela équivaut à finalement pénaliser les plus fragilisés.

C'est en partie pour cette raison-là que on ne va pas voter contre car on soutient toute avancée, mais on s'abstiendra.

Par contre ici, il s'agit d'un plan. C'est un « catalogue » dans lequel, finalement, vous avez repris tous les projets en cours, tous les projets passés, tous les projets qui ont déjà été lancés, tous les projets de différents opérateurs et partenaires. Vous l'avez dit vous-mêmes.

Donc nous, on préfère voter favorablement, au cas par cas, à chaque fois que vous viendrez ici avec des réalisations concrètes, avec des projets concrets, avec des permis qui seront attribués, des projets dans lesquels, je l'espère on va conditionner la création de logements sociaux... Pas de logements à *caractère social* mais de logements *sociaux*.

Comme nous ne sommes pas en Sections Réunies et que ce n'est pas ici la place pour les questions techniques mais pour les questions politiques, moi, je ne souhaite pas non plus -je l'ai dit tout à l'heure, que ce plan vienne en fin de législature régionale... C'est tout à fait étrange. Moi, je n'ai pas l'intention de voter pour le catalogue de Monsieur Doulkeridis qui va faire sa publicité et récupérer tous les projets passés, présents et futurs pour faire sa pub' !

Bien sûr, je comprends que l'Echevin a de l'intérêt là-dedans. Moi, je ne pose pas cette question. Ce qui m'importe, moi, c'est qu'on mène des politiques.

Voilà Madame Turine qui arrive justement... Je lui fais de la place. C'est pas sympa, vous auriez dû lui dire qu'on allait terminer à minuit, elle ne se serait pas déplacée pour rien...

Bref, mon groupe s'abstiendra sur ce point pour toutes ces raisons-là.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je cède la parole à Monsieur Léonard qui a été interpellé par vous.

M. Léonard :

Ce n'est pas tellement ça. J'ai une petite question dont la réponse est, à mon avis, évidente.

M. le Président :

Oui mais il n'y a plus de réponses aux questions.

M. Léonard :

Oui mais la réponse est tellement évidente et je pense qu'il vaut toujours mieux de dire les choses... J'imagine que, dans les clauses d'attributions, nous n'avons pas prévu d'exceptions comme cela a pu se faire dans d'autres villes. Si j'ai bien compris la clause, c'était en-dessous de 22.000 euros et quelques... Ou alors au-dessus de 190.000 euros, pour autant qu'on dirige un service social ?

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 25 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 25 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

24. Sécurisation des logements sociaux - Programme de subsidiation 2007 - Paiement du subside de la SCRL Le Logement Molenbeekois.

Beveiliging van de sociale woningen - Subsidiëringsprogramma 2007 - Betaling van de subsidie van de CVBA "Le Logement Molenbeekois".

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

25. Sécurisation des logements sociaux - Programme de subsidiation 2008 - Paiement du subside de la SCRL Le Logement Molenbeekois.

Beveiliging van de sociale woningen - Subsidiëringsprogramma 2008 - Betaling van de subsidie van de CVBA "Le Logement Molenbeekois".

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**26. Centre Communautaire Maritime - Rue Vandenboogaerde, 89-91-93 - Occupation de bureaux par l'ASBL GSARA.
Gemeenschapscentrum Maritiem - Vandenboogaerdestraat 89-91-93 – Gebruik van kantoorlokalen door de vzw GSARA.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**27. Convention entre la Commune de Molenbeek-St-Jean et le Port de Bruxelles relative à l'occupation par la péniche communale du Quai aux Matériaux.
Overeenkomst tussen de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek en de Haven van Brussel met betrekking tot het gebruik van de Materialenkaai door het gemeentelijke woonschip.**

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

On parle de la péniche ?

M. le Président :

Oui on parle de la péniche. Quelqu'un d'autre souhaite intervenir là-dessus ? Monsieur Ikazban vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Ma question c'est simple. On a, à plusieurs reprises, parlé de cette péniche. Je voudrais simplement vous demander s'il était possible, puisqu'on en a tellement parlé, d'organiser une visite à bord de la péniche pour les Conseillers communaux qui le souhaitent ? De la « péniche »... J'ai bien dit Monsieur Gypers, parce qu'il a des idées bizarres. Je ne sais pas si vous avez entendu ce qu'il a dit mais...

(Rires - Gelach)

M. le Président :

Il y a certains Ministres qui en feraient bien une piscine. Une piscine à ciel ouvert au bord du canal.

M. Ikazban :

Il y en a bien qui voulaient en faire du logement, une auberge.

M. le Président :

Allez-y Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Voilà donc ma demande, je demande ici officiellement de pouvoir... je voudrais qu'on puisse avoir l'occasion de visiter, de voir cette péniche.

M. le Président :

Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Absolument, les Conseillers communaux, les citoyens auront l'occasion de visiter la péniche, puisqu' elle sera utilisée pendant la période 2014 dans le cadre de Métropole culture. Cette péniche est bien là, elle est à quai, on doit même payer une occupation.

M. Ikazban :

Ce n'est pas ma question. Excusez-moi !

Mme la Bourgmestre :

Comme c'est une propriété communale, si vous en faites la demande, une visite sera organisée.

M. Ikazban :

Mais je viens de faire la demande publiquement. C'est tout.

Mme la Bourgmestre :

Eh bien, nous en prenons acte pour faire en sorte que cette visite ait lieu.

M. Ikazban :

Mais franchement, Madame la Bourgmestre, je sais qu'il est tard, mais moi je demande de visiter.

Mme la Bourgmestre :

Faites une demande écrite et on organisera la visite.

M. Ikazban :

Je demande la visite et vous, vous commencer à me répondre : « oui elle est à quai, on paie autant... », mais ça, je le sais. Je sais lire ! Je demande juste la visite. Répondez directement à ma question.

Mme la Bourgmestre :

J'informe le public

M. Ikazban :

Ah le public maintenant... On ne peut pas parler au public !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez reçu une réponse positive à votre question. Donc voilà, une visite sera réalisée.

M. Ikazban :

Merci. Mais j'ai raison Monsieur le Président ?

M. le Président :

Oui tout à fait.

M. Ikazban :

Merci Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**28. Convention d'occupation précaire du rez-de-chaussée sis place Communale, 28, cadastré 337x3 - 2ème division - Section B.
Bruikleenovereenkomst van het gelijkvloers gelegen Gemeenteplaats 28, gekadastreerd 337x3 - 2e afdeling - Sectie B.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Ouberri.

Mme Ouberri :

Merci Monsieur le Président.

Je vois : « occupation précaire » et je voudrais comprendre pourquoi vous proposez cette occupation de manière tout à fait gratuite. Pourquoi cette gratuité ? Y-a-t-il des dispositions prises pour qu'il n'y ait pas notamment de coupures d'électricité, de chauffage, comme certaines associations l'ont vécues encore cette semaine ?

Par rapport à l'état des lieux, je voulais savoir dans quel état est ce local qui est situé au rez-de-chaussée; parce que dans votre état des lieux, vous indiquez qu'il faudra que l'occupant précaire rendent les lieux dans leur *pristin* état. Sachant que certains locaux sont loués de manière précaire mais dans un état lamentable, voire dégueulasse pour ne dire que ça, est-ce à dire alors que cet occupant précaire va rendre les locaux dans l'état dégueulasse où il les a reçus ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame Ouberri.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

J'ai une question, Monsieur le Président mais elle n'est pas adressée à l'Echevin des Propriétés communales, ayant lu la délibération. Puisqu'on parle de la mise à disposition et de l'installation des bureaux de chantier, je voulais savoir si on peut donner la date de la fin des travaux de la Place communale.

M. le Président :

Je cède la parole à Monsieur Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Merci de votre intérêt pour les occupations temporaires. Celle-ci est un peu particulière en ce sens que, plutôt que d'avoir des conteneurs sur la rue à proximité du chantier de la Place communale qui aurait pu nuire à la circulation des personnes et certainement avec des difficultés pour les personnes à mobilité réduite, les personnes handicapées, les personnes avec des poussettes etc., nous avons préféré mettre à disposition le rez-de-chaussée d'un bâtiment qui est actuellement inoccupé et qui doit faire l'objet de travaux de rénovation en vue d'y construire par la suite un restaurant - c'est quand même une rénovation assez lourde qui devra être réalisée au 28 Place communale, c'est un bureau de chantier avec donc des gens qui ont l'habitude de travailler dehors et qui n'ont pas besoin de se chauffer énormément et qui, par leur occupation à cet endroit, éviteront d'utiliser de la voie publique supplémentaire. C'est donc une occupation vraiment tout à fait spécifique dans le cadre de ce projet. En ce qui concerne les délais, je vais laisser répondre l'Echevin des Travaux publics, Monsieur Gypers.

M. le Président :

Merci Monsieur Majoros.

Mijnheer Gypers, u heeft het word.

M. l'Echevin Gypers :

Ces travaux sont faits effectivement par BELIRIS. Et tout le monde sait que les délais donnés par BELIRIS sont fort élastiques. Donc, de mémoire, je dirais que c'est vers la mi - 2014...

Mme la Bourgmestre :

Au 30 septembre 2014.

M. l'Echevin Gypers :

... Oui voilà, je crois que tu es plus au courant que moi...

(Colloque - Gesprek)

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous savez bien qu'un chantier, on sait quand ça commence, on ne sait pas - pas toujours - quand ça finit.

M. Ikazban :

Si je peux me permettre, Monsieur le Président, et je m'arrêterai là... Quand on pose une question, on n'a pas besoin de tout raconter, on répond juste à la question. Si je pose la question par rapport à la fin des travaux c'est parce que j'ai vu que Monsieur Gypers a donné des dates de fin des travaux et ce ne sont jamais les mêmes. Maintenant s'il dit que c'est élastique, j'entends que c'est élastique, mais ce n'est pas ça qu'il a dit dans ses interviewes. C'est tout.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

29. Nouvelle Loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0054.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0054.

M. le Président :

J'ai des demandes de Monsieur Ikazban, Monsieur Berckmans, Monsieur De Block.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président. J'ai trois petites questions. Ma première question : je vois une dépense de 60.500 euros pour une intervention de remplacement de revêtement de sol à l'Urbanisme de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean; est-ce qu'il s'agit des services de l'Urbanisme ou du Cabinet de l'Echevin ? Parce que j'ai souvenir que, sous la précédente législature, on avait refait complètement cette partie de la commune pour un montant de presque 50.000 euros. Je voudrais savoir si c'est la même chose ou pas, on ne sait jamais, je sais qu'il y a de l'humidité, ce sont des caves...

Deuxième question : par rapport aux dépenses de 50.000 euros de sécurisation des entrées du stade Henri Pévenage, est-ce que ce parc - parce que le stade Pévenage est un parc - reste ouvert ou pas ? Est-ce qu'on y installe des clôtures, est-ce qu'on va le fermer, est-ce que ça va rester fermé ou ouvert ? Car pour le quartier c'est important.

Ma dernière question porte sur la fourniture et le placement de stores dans les écoles, phase 4. C'est 75.000 euros, ça passe très souvent mais, désolé, il n'y avait rien dans le B.O. De quelle école on parle, dans quelle école on remplace à chaque fois des stores ? Si vous ne savez pas me répondre aujourd'hui ce n'est pas grave, mais qu'on m'envoie alors au moins la réponse, je suis curieux de l'avoir.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Naar aanleiding van één van de posten die op dat punt vermeld staan, namelijk de vervanging van de ramen van de conciërgewoning op het Machtensstadion, zou ik als novice gemeenteraadslid de vraag willen stellen: zijn alle onderhouds- en herstellingswerken op de Machtens ten laste van de gemeente of heeft de ploeg die er in de tweede klasse speelt ook een verantwoordelijkheid?

Suite au fait qu'il y a un poste dans ce point pour les fenêtres de l'habitation du concierge, en tant que Conseiller novice, j'aimerais savoir si tous les travaux de rénovation et réparation sont à charge de la Commune pour le Machtens ou si l'équipe de deuxième division qui y joue a aussi une responsabilité.

Ik stel de vraag, omdat tijdens één van de laatste wedstrijden die ik heb bijgewoond, één van de stewards mij verteld dat er heel wat herstellingen te doen zijn, en dat er – ik geef maar één voorbeeld – in de tribunes op een bepaalde plaats een elektriciteitskabel blootligt, en dat de gemeente blijkbaar verwijst naar de voetbalploeg en de voetbalploeg verwijst naar de Gemeente.

Quand j'étais là, lors d'un des derniers matchs, un des stewards m'a signalé - je donne ça à titre d'exemple - que dans l'une des tribunes il y avait un câble électrique qui était là sans protection et qui constitue donc un danger pour le public.

Ik denk dat het belangrijk is dat de technische dienst van de gemeente daar eens rondgaat om te zien wat er dringend te herstellen of te beveiligen is. Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je voulais savoir en quoi consiste la restauration du monument du square des Libérateurs.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Mijnheer de Schepen, u heeft het woord.

M. l'Echevin Gypers :

Pour répondre à Monsieur Ikazban, en fait pour le revêtement du sol de l'Urbanisme, ça sera du linoléum, quelque chose d'assez écologique, il me semble, et on met un prix maximum. Ce n'est pas le prix qui va être donné, c'est une estimation; c'est-à-dire que comme les entreprises n'ont pas encore remis les prix, on ne le sait pas, donc on met un

maximum. Et ce n'est pas le cabinet, c'est le service. Donc, ça se passe généralement comme ça : le service met un montant maximal et c'est le marché qui a le dernier mot, c'est le soumissionnaire le moins cher qui a le marché. Mais ici il s'agit simplement d'une estimation; on la met au maximum parce qu'on ne sait pas ce que ça va être.

Pour les stores, c'est nouveau, c'est un marché de services, c'est-à-dire qu'on fait un marché pour le placement de stores dans plusieurs écoles. Il ne s'agit pas d'une seule école. C'est un marché de services, cela veut dire qu'on dépensera au fur et à mesure des demandes. En tout cas, je peux vous dire que le placement de stores est nécessaire.

En ce qui concerne le stade Machtens et la conciergerie, la conciergerie est un bâtiment communal qu'on est tenu d'entretenir. Par contre, pour ce qui est du stade, la convention - et Monsieur El Khannouss pourra me reprendre si ce n'est pas vrai - est comme un bail commercial qu'on aurait avec un commerçant et c'est à lui qu'il revient de tout faire. C'est donc vraiment le Brussels qui doit entretenir; j'ai toujours entendu que c'était comme ça.

Pour le square des Libérateurs, il s'agit du monument aux morts molenbeekois tombés au champ d'honneur en 14-18. Ce sont des travaux de réfection avec de grosses pierres naturelles qu'on a dû remplacer; les travaux ne sont pas encore terminés. On va finir l'arrière du monument et on va refaire sortir tous les noms des anciens combattants molenbeekois morts en 14-18, de façon que les commémorations se fassent dans de meilleures conditions, et que ça soit plus nominatif et plus visuel. Je crois avoir répondu à toutes les questions.

M. le Président :

Non, il reste le stade Pévenage.

M. l'Echevin Gypers :

Le stade Pévenage : suite à la demande du club de hockey, et vu que le deuxième terrain doit être mis en place, le stade Pévenage sera fermé, mais ça n'a rien à voir avec le parc. Il y a deux parties : le parc et le stade. Donc c'est la partie stade qui va être fermée, en tout cas aux véhicules, pas aux habitants. Il y a donc la possibilité aux habitants de passer à pied, c'est le passage pour les véhicules qui ne sera plus autorisé, sauf évidemment pour les matchs et pour le club.

M. le Président :

Dank u Mijnheer de Schepen.

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

J'ai entendu les réponses. Un, est-ce qu'on peut avoir la liste des écoles qui ont déjà bénéficié du placement des stores ?

M. Gypers :

Non, on n'a pas encore de liste.

M. Ikazban :

C'est la quatrième fois qu'un point comme ça avec une dépense passe et vous avez déjà cité une école que je ne vais pas citer, et moi je voudrais simplement avoir la liste des écoles... Si vous les commandez c'est que des écoles les demandent.

M. Gypers :

Ici, il s'agit d'une communication de décisions. On ne sait pas à l'avance dire quelle école ça sera, c'est un marché de stock.

M. le Président :

Meneer de Schepen, dat is niet de vraag! De vraag is : dit punt is al verschillende keren op de tafel geweest, en er zijn al budgets gegeven voor de stores. Het wordt gevraagd voor die andere zaken die al beslist zijn ...

M. l'Echevin Gypers :

Donc, vous voulez la liste des écoles où les stores ont déjà été placés. Ok, c'est une liste que je vais fournir.

M. Ikazban :

Merci au Président qui a traduit. Alors, sur le stade Pévenage, j'ai entendu une contradiction dans votre réponse. Ici il s'agit simplement des clôtures autour des terrains de sport, donc le parc reste ouvert et accessible aux riverains, et également aux personnes qui promènent leurs chiens, on est d'accord. Ce n'est pas tout le parc qui est clôturé ?

M. l'Echevin Gypers:

Non, c'est fermé aux véhicules, c'est parce qu'une partie du parc est squatté par les véhicules.

M. le Président :

Merci. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik dank de schepen voor het antwoord. Ik wil enkel zeggen dat ik het altijd sympathiek vind wanneer de Burgemeester of één van de Franstalige schepenen maar een deeltje van het antwoord in het Frans geeft, ook al is het maar een klein deeltje. Het is jammer dat één van onze weinige Vlaamse schepenen niet in het Nederlands antwoordt.

M. de Schepen Gypers :

Dat kan nog altijd gebeuren hé.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

30. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestre et Echevins - CC13.0053.

Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0053.

M. le Président :

Même principe que pour le point précédent.

Monsieur Ikazban, je parle en français, vous n'avez pas besoin de traduction.

M. Ikazban :

J'avais une petite question, une suggestion en fait. Il y a le point concernant le marché de services pour l'entretien et la réparation en cas de panne des installations de chauffage dans les bâtiments communaux. D'abord, il s'agit également des logements communaux. Très souvent, on a écho de difficultés, de chaudières qui tombent en panne. Des difficultés de ce genre, ça arrive, c'est pour ça d'ailleurs que vous faites un marché de services; mais est-ce qu'il ne serait pas intéressant d'imaginer - ça n'existait pas avant - pour les gens, en tout cas pour les locataires des logements communaux, la possibilité d'avoir un numéro vert qui peut être appelable gratuitement parce que je sais qu'en cas de problème, très souvent - parce ça dépend du moment où ça arrive, en dehors des heures de bureau on ne sait pas contacter le service et même si on a un GSM à disposition, il faut encore être sûr de tomber sur quelqu'un qui est disponible, ce qui est tout à fait normal, on ne peut pas toujours être disponible 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Mais est-ce qu'on ne peut pas imaginer tout simplement un espèce de call-center automatique, un numéro vert qui permettrait pour les urgences simplement de pouvoir recevoir l'appel des gens - ça les rassure déjà un petit peu - et de pouvoir les réorienter directement vers quelqu'un qui pourra procéder à une intervention la plus rapide possible, parce qu'on connaît tous des cas où des gens se sont retrouvés en difficulté les weekends, les jours fériés, en soirée. Et puis ça traîne, ça traîne des semaines et avec la météo qui va se faire de plus en plus froide, paraît-il... C'est une suggestion, voilà tout.

M. le Président :

La suggestion est notée. Merci Monsieur Ikazban.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**31. Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant au CPAS de la ville de Bruxelles sise rue Jean-Baptiste Decock – Accord de principe.
Aankoop van een perceel grond, eigendom van het OCMW van de stad Brussel, gelegen aan de Jean-Baptiste Decockstraat – Principe-overeenkomst.**

M. de Voorzitter :

Meneer Van Damme, het vorige punt? Ik heb het gevraagd hé, en ik heb gekeken, maar ik heb niet gezien dat u het woord vroeg. Ok, ik geef u het woord voor het vorige punt.

M. Van Damme :

Als ik het goed begrepen heb, is dat de aankoop van een stuk grond, zoals we dat in de vorige meerderheid al over hadden, om de Nederlandstalige school Het Windekind te gaan verbouwen. Mijn vraag is dubbel, enerzijds : wordt er een studiebureau aangesteld om plannen op te stellen en zo ja, wat zijn de doelstellingen van die plannen? Wordt er een nieuwe school gebouwd met dezelfde grootte of zal er een nieuwe school gebouwd worden met een grotere capaciteit dan er nu is?

Tweede vraag : is de prijs die voorzien is in dit bedrag, is dat de prijs die reeds onderhandeld is of is het een maximumbedrag dat zal betaald worden na onderhandeling. Hoe gaat het concreet?

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme. Pas d'autres interpellations sur ce point-là ?

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen.

M. de Schepen Gypers :

Dat is de aankoopprijs. Het terrein dat we nu aankopen is groter dan wat we in het begin dachten te kopen, omdat de mogelijkheid zich ook aanbiedt om een groter terrein te kopen. Het is de bedoeling om een nieuwe school te bouwen, maar betreffende de capaciteit, zou ik mijn collega van het onderwijs het woord willen geven.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

M. de Schepen Gadaleta :

We hebben al op die vragen geantwoord, ik denk in de vorige gemeenteraad. Het gaat over de verdubbeling van de capaciteit.

M. de Schepen Gypers :

Wat betreft het studiebureau; dat is nog niet aangesteld, er waren eerst wat onderhandelingen betreffende het terrein. Dan waren er onderhandelingen betreffende de subsidies en dat heeft ertoe geleid dat we nu een bureau gaan aanstellen.

M. de Voorzitter :

Dank u.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

32. Marché de travaux relatif à la modernisation des ascenseurs des bâtiments communaux - Projet.

Werken opdracht betreffende de moderniseringwerken van de liften van de gemeentelijke gebouwen - Ontwerp.

M. le Président :

Ont demandé la parole Madame Tahar, Monsieur De Block.

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Il s'agit ici d'un marché de travaux relatif à la modernisation des ascenseurs pour un montant de 258 000 euros. Ma question est de savoir si vous pouvez nous en dire un peu plus sur ce projet de marché de modernisation et, surtout, sur la question des personnes à mobilité réduite. Est-ce que cette rénovation et cette modernisation vont prendre en compte cette réalité de beaucoup de personnes qui, en tout cas, connaissent des problèmes. Récemment nous avons eu écho de quelques personnes directement concernées par le problème d'accès aux ascenseurs qui étaient en panne. Donc je voudrais qu'on en dise plus sur ce sujet et qu'on nous donne des garanties pour ces personnes à mobilité réduite.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je voudrais juste savoir si cette somme fait partie des dépenses prévues d'un million d'euros et que, je pense, le Conseil a votées il y a quelques mois sur les points concernant les escaliers en marbre et l'ascenseur. S'agit-il de cela ?

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer De Block.

Mijnheer de Schepen, u heeft het woord.

M. de Schepen Gypers :

Il s'agit effectivement de rendre l'accès possible aux PMR et de changer complètement l'entrée au niveau communal. C'est-à-dire qu'il y aura un accueil qui ne sera pas comme celui d'aujourd'hui où c'est une porte fermée, mais sera un vrai accueil. On va élargir l'entrée, et faire en sorte de rendre tous les étages accessibles aux PMR. Ici il s'agit

d'un marché, on fait la même chose, on fait une estimation et c'est le marché qui nous donnera raison au niveau du prix.

M. le Président :

Mme Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Vous avez répondu partiellement. C'est vrai que c'est un marché, c'est une estimation, mais quid du projet concernant ces personnes à mobilité réduite. Vous dites que vous avez l'intention de leur faciliter l'accès. Oui, c'est un objectif louable qui reste très vaste. Concrètement, avez-vous évalué un montant spécifique, parce que ça nécessite quand même un réaménagement différent, un autre type d'infrastructure. Est-ce que vous pouvez nous donner plus de précisions ou nous dire tout simplement que vous ne les avez pas ce soir et que vous pourriez revenir demain ou la semaine prochaine sur ces précisions. Merci.

M. l'Echevin Gypers :

Vous voulez avoir un plan ou ce genre de choses-là ? Monsieur De Block l'a dit, ça fait partie d'un autre budget qui a déjà été voté. Donc on revient sur un autre point. Ici il s'agit de l'ascenseur et ça fait partie d'un ensemble relatif à l'accès à la Maison communale. Maintenant, s'il s'agit d'un plan, je peux vous donner ça.

Mme Tahar :

Oui, plan, budget précis. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tahar, merci Monsieur l'Echevin.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**33. Nouvelle Loi communale article 236 alinéa 2 - Marchés publics - Communication des décisions du Collège des Bourgmestres et Echevins - CC13.0053.
Nieuwe Gemeentewet artikel 236 alinea 2 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgemeester en Schepenen - GR13.0053.**

M. le Président :

Madame El Hajjaji, vous avez la parole.

Mme El Hajjaji :

C'est une demande de clarification sur l'aménagement de la Place de la Duchesse. Ma question porte sur la hauteur de la dépense supplémentaire qui me semble relativement importante. Et là il est indiqué qu'elle est prévue pour faire face à des travaux supplémentaires et à une révision des prix. Je voulais savoir en fait quels sont ces travaux supplémentaires et si cette prévision des prix était prévisible ou pas. Et, une question tout à

fait accessoire : est-ce qu'on peut avoir une idée, juste une fourchette, par rapport à la fin des travaux ? Merci.

M. le Président :

Merci Madame El Hajjaji.

Ik geef het woord aan Mijnheer de Schepen. C'est sur le point " Projets subsidiés - Contrat de quartier l'Ecluse - Réaménagement léger de la Place de la Duchesse et aménagement de confort et de sécurité de l'espace public - Décompte ".

M. l'Echevin Gypers :

OK. En fait, il y a eu un changement au niveau du balisage ou de la place elle-même; au départ, il était prévu dans un budget de mettre des bollards en béton tout autour. Le problème de ces bollards en béton c'est qu'une fois renversés, ils se cassaient. Et il y avait aussi l'aspect esthétique qui ne cadrerait pas avec l'espace d'une place à vocation prestigieuse. On a donc changé et ce sera des boules en métal comme on en voit un peu partout maintenant dans la ville, qui seront plus facilement remplaçables et donneront un caractère plus prestigieux à l'ensemble. C'est ça le supplément. En ce qui concerne les délais, je demanderai aux services de me donner la dernière estimation que je pourrai vous transmettre.

M. le Président :

Merci Madame El Hajjaji. Monsieur Gypers, dank u.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**34. Politique des grandes Villes - Programme Plan Logement 2005-2008 - Approbation du neuvième décompte 2005-2008 - Décompte final.
Grootstedenbeleid - Programma Huisvestingsbeleid 2005-2008 - Goedkeuring van de negende afrekening 2005-2008 - Eindafrekening.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**35. Politique des Grandes Villes - Avenant à la convention Ville Durable 2009 pour l'année 2010 - approbation de décompte intermédiaire - 3ème décompte.
Grootstedenbeleid - Aanhangsel aan de overeenkomst Duurzame Stad 2009 voor het jaar 2010 - Goedkeuring van de tussenliggende afrekening - 3^e afrekening**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**36. Politique des Grandes Villes - Avenant à l'avenant "Ville Durable 2010" pour l'année 2011 - Approbation du troisième décompte.
Grootstedenbeleid - Aanhangsel aan het aanhangsel "Duurzame Stad 2010" voor het jaar 2011 - Goedkeuring derde afrekening.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**37. Politique des Grandes Villes - Avenant à l'avenant "Ville Durable 2011" pour l'année 2012 - approbation du 2ème décompte.
Grootstedenbeleid - Aanhangsel aan het aanhangsel "Duurzame Stad 2011" voor het jaar 2012 - Goedkeuring tweede afrekening.**

M. le Président :

Oui, Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

En fait, il y a 51000 euros pour le deuxième décompte. On peut l'expliquer davantage ?

M. le Président :

Je passe la parole à l'Echevin compétent.

M. l'Echevin Gypers :

De quoi s'agit-il, parce que moi-même j'ai mis du temps pour comprendre ? En fait, il s'agit d'investissements déjà faits. On transmet à la Région l'avenant 'Ville Durable' de sorte qu'elle nous envoie l'argent. C'est aussi clair que ça.

M. le Président :

Etes-vous convaincue, Madame Piquard ?

Mme Piquard :

Oui.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

38. Politique des Grandes Villes - Approbation de la Convention Ville Durable 2013. Grootstedenbeleid - Goedkeuring van de overeenkomst Duurzame Stad 2013.

M. le Président :

Monsieur Magérus, vous avez la parole.

M. Magérus :

Je suis quand même très sceptique quand je vois les réponses qu'on peut donner sur certains points. Le chapitre 2 Article 2 parle d'un diagnostic de la situation actuelle. J'aimerais savoir quel est le diagnostic de la situation actuelle du Collège. Le même article parle de résultats qualitatifs et quantitatifs démontrables. S'ils sont démontrables, ça doit être facile, quels sont-ils ?

Et j'ai une petite demande au Collège. Dans le cadre de vie on parle d'une motion qui a été adoptée ici en son temps, la motion '*Union locale pour le climat*', approuvée par le Conseil communal en sa séance du 22 novembre 2007. J'aimerais bien, notamment pour les nouveaux conseillers, qu'on rappelle ça au Conseil. Je pense que c'est important que ce soit rappelé, pour que ça revienne dans les mémoires, pour nos travaux actuels et futurs. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Ik geef het woord aan Mijnheer Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Je vais vous donner la réponse que le service m'a donnée : c'est la convention budget et projet conclue entre la Commune et l'Administration fédérale qui doit être maintenant approuvée par le Conseil. C'est exactement ce qu'on me dit et en février le dossier a déjà été approuvé par le Collège. Donc, ce sont des conventions entre la Région et la Commune et qui doivent être validées par le Conseil.

M. le Président :

Monsieur Magérus, vous avez la parole.

M. Magérus :

La réponse des services est incroyablement pauvre et ça ne m'étonne pas. Je tiens à signaler qu'il y a des échevins qui sont là pour vérifier et qui portent la responsabilité d'un

projet. Je constate que par rapport aux questions que j'ai posées je n'ai obtenu aucune réponse valable.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

M. l'Echevin El Khannouss :

Vous êtes dur, Monsieur Magérus !

M. l'Echevin Gypers :

Surtout qu'à l'époque il ne répondait même pas !

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 25 votes positifs, 14 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 25 positieve stemmen, 14 onthoudingen.

**39. Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue -Opération 1.6 et 5a.1 – Construction d'une crèche et de logements - Nouvelle estimation et adaptation de la dépense.
Gesubsidieerde Projecten - Wijkcontract Cinema-Belle-Vue - Ingreep 1.6 en 5a.1 -
Bouw van een kinderdagverblijf en woningen - nieuwe raming en aanpassing van de uitgave.**

M. le Président :

La parole est à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Une question très précise, je ne serai pas longue. Par rapport à ce projet dont on a parlé, rien à dire au niveau du fond. Peut-être faut-il un état des lieux si possible concernant ces fameuses crèches et nous en dire un peu plus sur les délais, les travaux à venir. Merci.

M. le Président :

M. l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin Gypers :

Le projet est quand même suffisamment connu, il ne date pas d'aujourd'hui. Je rappelle qu'on a eu le permis d'urbanisme et il s'agit ici de l'adaptation de l'estimation de la dépense. Donc tant qu'on n'a pas d'entrepreneur désigné, je ne vois pas comment on peut donner une estimation sur la durée des travaux.

Mme Tahar :

Vous n'allez pas me faire croire que vous n'avez aucune précision ou information complémentaire sur ce projet qui est, encore une fois louable !

M. l'Echevin Gypers :

C'est quoi la question ?

Mme Tahar :

Est-ce que, d'abord, vous avez entendu ma question, est-ce que vous l'avez écoutée? Moi, je veux bien la répéter ? Ma question était très précise et très claire.

M. l'Echevin Gypers :

Vous me demandez de vous expliquer complètement le projet ?

Mme Tahar :

Non, je ne vais pas retenir en otage mes collègues. Je demandais simplement si vous aviez par rapport à ce projet des éléments supplémentaires. Ici le titre est quand même '*construction d'une crèche et de logements*' avec un certain montant imputé à ce projet. Ma question est la suivante : est-ce qu'on peut faire un état des lieux puisqu'on parle ici de crèche à construire, est-ce que vous avez une estimation, des précisions quant aux délais, même si tout ça est à préciser ? Mais ne me dites pas que vous n'en savez rien, ce n'est pas possible quand même.

M. l'Echevin Gypers :

Premièrement, on a une CLDI. C'est quand même ouvert à tout le monde. C'est ouvert au public, tout le monde peut y aller. Et maintenant, on arrive ici avec des questions qui ne devraient plus être posées aujourd'hui, alors que c'est des projets qui datent depuis longtemps. Il s'agit ici simplement d'une crèche néerlandophone pour une trentaine d'enfants. Et pour les logements, c'est indiqué, je veux bien vous relire ce qu'il y a ici écrit, mais ça me semble un peu du n'importe quoi.

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, si vous me le permettez, je vous fais une proposition : organisez une Section réunie sur les projets qui sont en cours de telle façon que vous puissiez donner la totalité des informations qui sont nécessaires sur les bâtiments qui sont en construction, les infrastructures qui doivent être mises en place, sur les délais, les coûts, etc, et de telle façon que les Conseillers reçoivent les réponses aux questions qu'ils pourront poser.

J'ai des demandes d'intervention de Monsieur Ikazban et Monsieur Van Damme.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président pour cette proposition. Je pense qu'elle est excellente. Je dois juste rappeler quelque chose, Monsieur le Président, si vous le permettez. Quand un Conseiller communal pose une question, c'est son droit, mais l'Echevin ou le Collège doit répondre. Il peut répondre ce qu'il veut mais il ne doit pas dire que les questions c'est du n'importe quoi. Alors, ou il sait répondre aux questions et il n'y a pas de problème et il n'y a pas de problème à dire il ne sait pas répondre, et il nous envoie éventuellement la réponse. Mais, de grâce, qu'on arrête ce genre de réponse. Maintenant, je vous remercie pour votre proposition; on va voter évidemment favorablement ce point-là. Mais si on devait s'abstenir chaque fois qu'on n'a pas de réponse, on s'abstiendrait sur quasiment tous les points. Donc on votera favorablement sur ce point-là. Merci pour votre proposition. Et je demande à l'Echevin d'arrêter, de grâce, de se moquer des questions des Conseillers et de répondre

quand il sait, ou de nous renvoyer un document quand il ne sait pas ; il n'y a pas de honte à le dire, nous sommes compréhensifs.

M. Gypers :

Je suis désolé, la réponse est dans le texte.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Je rejoins tout à fait l'intervention de mon collègue, Monsieur Ikazban. Je trouve que c'est scandaleux de traiter les Conseillers comme ça même si la réponse est dans le texte. Au moins l'Echevin devrait répondre, il ne daigne même pas préparer ses points et ce n'est pas la première fois. Et je ne comprends pas qu'un Collège puisse se comporter de cette façon et regarder avec un tel dédain les Conseillers communaux. Toute question a droit à une réponse et au moins à une réponse polie.

M. le Président :

Merci Monsieur Van Damme.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

40. Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue - Op. 4.2 et 1.3 : Construction d'une allée verte et d'un immeuble de logements - Op. 1.4 (tranche conditionnelle) : Construction de logements - Opération hors CQ/FRBRTC: Construction de bureaux et de parking - Nouvelle estimation et adaptation de la dépense.

Gesubsidieerde Projecten - Wijkcontract Cinema-Belle-Vue - Ingrep 4.2 en 1.3 : Aanleg van een Groene dreef en Bouw van een woninggebouw - Ingrep 1.4 (voorwaardelijk gedeelte) : Bouw van woningen - Ingrep buiten Wijkcontract/BGHGT: Bouw van kantoren en parking - nieuwe raming en aanpassing van de uitgave.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

41. Contrat de quartier Ecluse Saint-Lazare - (op. 4.2 bis)- Réaménagement léger de la place de la Duchesse et aménagements de confort et de sécurité de l'espace public - Adaptation de la dépense.

Wijkcontract Sluis Sint-Lazarus - (ingreep 4.2 bis)- Lichte herinrichting van de Hertogin van Brabantplaats en inrichtingswerken ter verbetering van het comfort en de veiligheid van de openbare ruimte - Aanpassing van de uitgave.

M. le Président :

La parole est à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je préviens, si l'Echevin ne sait pas répondre qu'il le dise, mais est-ce qu'il y a un lien entre ce point et celui où précédemment on a parlé des dépenses complémentaires au niveau des petits aménagements, Place de la Duchesse. Est-ce que ce n'est pas un doublon ? Comme il n'y avait pas de document annexe, ni rien dans le B.O., je n'ai pas su trouver la réponse et je ne sais pas si l'Echevin a la réponse. S'il ne l'a pas, on attendra la réponse par écrit.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je passe la parole à Monsieur l'Echevin.

M. l'Echevin Gypers :

Il s'agit d'une augmentation. C'est un supplément de chantier. Cela veut dire qu'il y a une dépense supplémentaire que l'entrepreneur rentre; c'est une demande qui a été faite d'augmenter la capacité d'une partie de ce chantier. Et la dépense a été adaptée.

M. le Président :

Monsieur l'Echevin, je précise qu'il y a un point précédent sur lequel on vous a posé des questions concernant la Place de la Duchesse. Et on vous demande le lien qu'il y aurait entre ces deux points.

M. l'Echevin Gypers :

Non, dans un cas, - je suis désolé, je viens de l'expliquer - il s'agit de placer des bollards, c'est donc quelque chose de supplémentaire mais qui est nouveau, une demande nouvelle. Ici, il s'agit d'une augmentation.

M. le Président :

OK. Merci. L'autre est un aménagement complémentaire, c'est ça que j'ai compris.

On peut alors approuver le point ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**42. Vente de cartes postales représentant des lieux ou personnes de Molenbeek-Saint-Jean en différents endroits qui présentent un lien avec la culture et/ou le tourisme sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean - Approbation du contrattype.
Verkoop van prentkaarten met afbeeldingen van plaatsen en mensen van Sint-Jans-Molenbeek op verschillende punten die een band hebben met cultuur en toerisme op het grondgebied van Sint-Jans-Molenbeek - Goedkeuring van de typeovereenkomst.**

M. le Président :

Dans ce point il y a une modification à faire. Il ne s'agit pas uniquement de vente de cartes postales anciennes, mais de vente de cartes postales tout court, parce qu'il n'y a pas que des anciennes photos qui sont prises mais également de nouvelles.

Je donne la parole à Madame l'Echevine.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Juste pour dire que vous en avez deux exemplaires. Il y en a donc 12 anciennes et 24 nouvelles autres qui sortiront. Et vous avez deux exemplaires sur vos tables gracieusement offerts par la Commune de Molenbeek.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**43. Subside pour une activité en faveur de jeunes présentant des troubles mentaux.
Subsidie voor een activiteit ten voordele van jongeren met mentale stoornissen.**

M. le Président :

J'ai des demandes d'intervention de Madame Tahar, Madame Piquard, Monsieur Azaoum.

Madame Tahar, vous avez la parole.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. J'ai deux questions. La première, il s'agit d'une demande de subvention à raison de 50 pourcents de la somme de 300 euros qui ont été dépensés pour une action. Donc l'asbl *Lutte contre l'Exclusion Sociale* demande à la Commune une intervention de 50 pourcents de la somme de départ, donc de 300 euros. Ma question est : on parle ici dans le document disponible au BO d'une action sans en préciser la nature. Quelle est donc la nature de cette action ?

Seconde question, permettez-moi quand même de m'étonner de l'appellation qui a été choisie pour nommer des personnes présentant des troubles mentaux. On parle ici de jeunes présentant, je cite, 'une arriération mentale'. Je ne sais pas s'il y a des psychologues ici, mais est-ce qu'il n'y a pas une autre manière d'appeler les gens. Je voudrais bien qu'on m'explique ce que c'est qu'une arriération mentale, je trouve que c'est assez stigmatisant

comme dénomination. Et j'espère que dans nos documents futurs on ne sera pas amenés à voir ce genre d'expression qui est choquante. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. Je voulais savoir quel était le budget global pour cet Article 83-30- 332-02 et combien d'associations peuvent y participer - en rentrant des projets bien entendu ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je donne la parole à Monsieur Azaoum.

M. Azaoum :

Merci Monsieur le Président. Je voulais tout d'abord féliciter les responsables pour cette initiative. Que la CLES s'occupe maintenant de personnes présentant des troubles de manière générale est certainement une très bonne initiative. Cela étant, je vous avoue honnêtement que le montant du subside alloué qui est de 150 euros est insuffisant, je trouve normal que les autorités remboursent l'entièreté du montant, 300 euros plutôt que 150. Et dans un deuxième temps, je me pose toute une série de questions sur ce projet. J'aurais aimé savoir si l'association dispose d'un personnel qui est formé à travailler avec ce public spécifique. Je voulais également savoir si les infrastructures communales étaient aussi adaptées. Et je profite de ce sujet pour demander aux autorités communales d'aménager le Château du Karreveld pour les personnes qui sont en difficulté comme les PMR (personnes à mobilité réduite), notamment, plusieurs habitants mais également des anciens candidats qui malheureusement n'ont pas passé les élections et qui ont été très insistants pour que les autorités puissent permettre à ce public de participer également aux débats du Conseil communal. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Azaoum. Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais, à l'occasion de cet Article, en fait, demander à la Commune si ce genre d'approbation est une politique, ou est-ce que c'est quelque chose qui se fait sur demande ou si c'est quelque chose qui est publié et dont on parle.

En matière d'organisation d'activités pour les personnes handicapées ou moins valides, je voudrais savoir si la Commune, outre les 150 euros, compte investir davantage pour ces jeunes et ces familles qui ont en besoin.

M. le Président :

Dank u Mijneer De Block.

Je passe la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je vous resitue un peu le projet. C'est un projet ponctuel et c'est un subside d'un montant de 250 euros qui avait été demandé. C'est un projet qui cherchait à retisser du lien au sein des familles où il y avait de grandes difficultés entre les parents et de jeunes adolescents. Je ne voudrais pas utiliser les mêmes termes, je reconnais que l'énoncé est un peu malheureux, je suis d'accord avec vous. Mais le projet était donc de permettre ce lien social par l'organisation d'une activité qui était la descente de la LES tout simplement et c'est un projet qui est arrivé tard dans l'année. C'est vrai que pour pouvoir le subsidier, j'ai choisi d'aller dans cet article qui aide les associations dans lesquelles il y a des personnes qui ont un handicap. Le budget total de cet article est, de mémoire, de 17 000 euros, partagé entre deux associations (avant c'était 3 associations, une asbl n'ayant pas demandé de subside cette année).

On peut changer de termes, pas de souci. C'était vraiment pour répondre à ce besoin.

M. le Président :

C'est ce que j'ai validé, Monsieur le Secrétaire l'a noté également.

Madame Turine voulait compléter l'information.

Mme l'Echevine Turine :

Ce sont des jeunes qui sont suivis toute l'année par la Cellule de Veille et de lutte contre le décrochage scolaire de la LES. Ils sont suivis dans le travail de lutte contre le décrochage et dans ce cadre-là il se fait que certains parents de ces jeunes sont suivis par ailleurs par l'asbl 'Amphora' en matière de médiation de dettes, etc. Donc, à un moment donné, les deux associations ont eu cette réflexion que les jeunes qui sont ici sont suivis toute l'année par le Service de Lutte contre le décrochage scolaire, par la Cellule de Veille et que, parallèlement à cela, certains parents de ces jeunes sont suivis par 'Amphora' dans le cadre de la médiation de dettes. Et dans le cadre du travail de suivi de ces jeunes, il a effectivement été ressenti le besoin de pouvoir recréer du lien entre les parents et les jeunes. Donc, l'équipe de la LES a pris contact avec celle d'Amphora et les parents sont venus dire que ça serait bien qu'on organise une journée dédiée à nos jeunes, qu'on fasse une descente de la LES mais en ajoutant qu'ils ne se sentaient pas en mesure de le faire seuls. C'est pourquoi ils ont demandé aux assistants sociaux et aux accompagnants des jeunes d'Amphora et de la LES de venir avec eux lors de cette journée. La LES n'a pas demandé de subside, de manière générale, à la Commune puisqu'elle reçoit un cofinancement communal. Ici, c'est la LES qui introduit la demande mais c'est en fait pour soutenir les parents desquels vient l'initiative. Donc, ce projet est en soi ponctuel, mais certains parents sont suivis de manière régulière tout au long de l'année et les jeunes également.

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

N'y aurait-il pas moyen, puisque je trouve que c'est une initiative très intéressante, de la généraliser entre guillemets ou, en tout cas, de la démultiplier au cours d'une année, que ce soit avec cette association-là ou ce rassemblement de parents ? En tout cas, c'est bénéfique pour les jeunes et les familles, me semble-t-il, c'est précieux.

Mme Turine :

Par rapport à ça, il faut que l'équipe puisse maintenant faire un retour de l'apport de cette journée dans le cadre du travail fait avec les jeunes et voir ce que cela a amené aux parents et si ces derniers souhaitent pouvoir continuer l'expérience et générer des projets similaires. Pourquoi pas alors, qu'ils le fassent; alors ça rentre du coup dans leur mission et ils ne doivent pas nécessairement revenir vers la Commune pour demander un subside. Ici, c'est parce que c'est les parents eux-mêmes qui n'avaient pas les moyens qui ont en fait la demande.

Mme Piquard :

Oui mais est-ce qu'on ne peut pas aider justement les parents à se structurer pour avoir cette échappatoire-là, car c'en est une, soyons clairs ?

M. Azaoum :

Il y a juste une incompréhension que je vois en écoutant les deux échevines, parce que l'une parle de jeunes en décrochage scolaire et vous, Madame Gilles-Goris, vous parlez de jeunes 'Handicap de type 8'. On n'est pas face à de jeunes handicapés, il me semble, mais des jeunes en décrochage scolaire.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

C'est plus que du décrochage scolaire... C'est vrai que ce que vous dites est intéressant. Et que si, avec d'autres associations, on peut vraiment stimuler ce genre d'activités, tout le monde y gagnerait

M. Azaoum :

Bien évidemment, c'est tout bénéfique.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, si je commence à donner la parole à des personnes après que les échevins sont intervenus, ce n'est pas prévu comme ça. On reste dans les procédures fixées par le R.O.I.

Donc, est-ce qu'on peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

44. Nouvelle loi communale article 234 alinéa 3 - Marchés publics - Communication des décisions du collège des Bourgmestre et Echevins.

Nieuwe Gemeentewet artikel 234 alinea 3 - Overheidsopdrachten - Mededeling van de beslissingen van het College van Burgmeester en Schepenen.

M. le Président :

Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je voudrais en fait demander pourquoi on en fait un marché public. Est-ce que la capacité d'élaborer un règlement communal d'urbanisme ne relève pas de personnes qui sont engagées par la Commune ? Pourquoi faire un marché de 40.000 euros ?

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole.

M. Ikazban :

J'avais quasi la même question que Monsieur De Block. Je voulais avoir un mot d'explication, parce qu'il n'y avait rien dans le B.O. comme complément d'information, à part la délibération qu'on a devant nous. Effectivement, pour élaborer un règlement, est-ce qu'on n'a pas pour cela un service communal ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je donne la parole à Monsieur Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Pour être très précis, le règlement en question est plus proche d'un Plan d'affectation du sol ou d'aménagement du territoire que d'un règlement-taxes par exemple. J'ai questionné effectivement le Service parce qu'on a pensé ce règlement communal d'urbanisme zoné pour notamment la Place communale, parce qu'elle était justement en réfection et que ça valait la peine de cadrer tout ça au niveau du bâti. Je leur ai demandé s'ils avaient la capacité de mener cette mission, ils ont répondu non parce que ça demandait des compétences très particulières en terme d'aménagement du territoire, de planification d'aménagement mais aussi et surtout en terme de connaissance juridique par rapport à ce genre de plan. On sait très bien que, aujourd'hui, être architecte ne suffit pas, il faut être absolument architecte et juriste a fortiori quand on a la casquette d'urbaniste et de planificateur, il faut absolument comprendre les textes qui sont au-dessus, c'est-à-dire le PRAS, le COBAT, le RRU et le PPAS. Et tout ça, c'est une fabuleuse soupe dans laquelle beaucoup se perdent. Et parfois il faut faire vœu d'humilité et dire que nous n'avons pas les capacités en interne, non seulement en termes de compétences mais également en terme de temps. Parce que la production d'un règlement communal d'urbanisme prend énormément de temps. Donc, l'exigence de rapidité et de facilité nous poussait à sous-traiter cette tâche comme on le fait pour les PPAS et 40 000 euros c'est effectivement, je tiens à le souligner, un maximum.

Vous voulez que je parle de l'objectif ? C'est vrai qu'il serait dommage, comme le dit Madame la Bourgmestre, de passer à côté de l'objectif. Un des objectifs poursuivis ici est de renouveler la Place communale. On va réfectionner cette place communale qui, vous le savez, a un cachet néo-classique qu'on reconnaît à ses pignons, ses fenêtres, etc. vous savez aussi que cette place a beaucoup souffert ces dernières décennies où on a beaucoup détruit de devantures; on a fait un peu tout et n'importe quoi en terme de couleurs, de châssis, d'habillage et d'ouverture de fenêtres ou de portes. Ce n'est donc qu'un des aspects poursuivis pour embellir cette place communale. Parce que, c'est évident, on ne peut pas rénover, rendre beau un sol et en oublier le bâti et les façades qui vont de pair avec le projet. C'est la raison pour laquelle nous avons pris cette initiative de refaire le sol et dire que nous allons penser l'avenir avec les façades de cette place communale qu'il faut absolument préserver. Donc le RCU-Z de la Place communale nous permet d'avoir un instrument juridique qui va nous autoriser à contraindre les porteurs de projets à suivre une voie

que l'on souhaite et ce, pour préserver le patrimoine et l'aspect visuel de cette place. C'est également in fine le gros avantage, c'est que si nous avons des éléments extrêmement bien clairs, les permis seront octroyés plus facilement et plus rapidement. Les choses sont claires, objectives, objectivées dans un RCU-Z. Donc, je reviens sur cette obligation d'être très précis dans les motivations par rapport à tous les éléments que l'on va mettre dans ce règlement communal d'urbanisme, notamment de la Place communale.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je remercie l'Echevin pour ses réponses. Il a été assez complet. Les objectifs sont évidemment louables. Il n'en reste pas moins que j'aurais mieux compris s'il s'agit de tout le territoire de la commune. Ici, il ne s'agit que de la Place communale; bon, si on n'a pas d'autre choix que de passer par le privé, on est bien devant le fait accompli. Ma question est de savoir si on ne parle que de la Place communale ou s'il y a un périmètre autour, et si c'est le cas, est-ce qu'on pourrait recevoir éventuellement ce qui a trait au périmètre.

Et dans le cadre de l'élaboration de ce règlement qui va être réalisé par le privé, est-ce que - j'espère que oui - il sera disponible, consultable aussi sur les canaux d'information modernes ?

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je comprends qu'on ait besoin de compétences spécifiques. Ce qui m'étonne c'est que ces compétences spécifiques ne sont utiles et nécessaires que pour la confection du règlement communal. Je me demande si la Commune n'a pas besoin de toute façon dans son personnel de ces compétences de façon durable. Et pourquoi, par exemple, ne pas engager pendant un temps déterminé quelqu'un qui pourra s'y consacrer. Au moins, on pourrait s'assurer que ses compétences soient internalisées au service de la Commune, parce que je trouve que la Commune manque, en général, pour tout ce qui est urbanisme, construction et gestion des rénovations et des grands projets immobiliers, de compétences nécessaires pour vraiment être ambitieuse.

M. le Président :

Dank u Mijnheer De Block.

Monsieur l'Echevin, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Par rapport au périmètre, on le dit, c'est un principe d'élaboration du règlement communal d'urbanisme portant sur l'ensemble du territoire. La mission que l'on donne au sous-traitant c'est de lui dire que vous avez pour objet de votre étude de définir quels sont les périmètres à considérer dans un RCU Z et notamment l'élaboration de A à Z d'un RCU Z Place communale. Il y a donc deux aspects, un aspect global qui consiste à voir ce qu'il y a lieu de faire sur l'ensemble du territoire de Molenbeek et il y a également une mission beaucoup plus spécifique sur la Place communale qui est donc de produire un RCU Z.

L'étude devra nous dire aussi s'il faudra éventuellement un RCU Z à chaussée de Gand, au Mettwie ou à d'autres endroits.

Est-ce que le règlement sera consultable? Pour l'instant, on vous demande de passer ce marché. Bien sûr, une fois qu'il sera élaboré, il sera consultable et diffusé largement.

Au sujet des compétences, il faut savoir que pour la confection, par exemple, du plan particulier d'affectation du sol dont on peut dire que c'est un grand plan par rapport au RCU, il y a une équipe qui est derrière, une équipe pluridisciplinaire avec des urbanistes, des architectes, des juristes et principalement ceux-là. Nous avons certaines compétences dans l'Administration mais elles sont surtout liées à de la gestion administrative de demandes de permis entre autres, bien que certains soient des urbanistes qui ont une certaine expérience. Mais les règlements d'urbanisme communaux comme les plans particuliers d'affectation du sol sont des exercices très particuliers. Il ne faut pas se tromper, vous avez bien vu par rapport aux PPAS qui sont passés, que ce sont des choses extrêmement dures. Il faut avoir toute une équipe derrière qui, elle-même, fait souvent appel à des aides extérieures, des consultants pour quelques heures de travail qui leur servent à compléter certaines interrogations qu'ils ont. Mais nous, nous n'avons pas cette capacité à concentrer autant de personnes en si peu de temps; ça nous demanderait 40.000 euros pour au moins six mois.

M. Ikazban :

Je voudrais remercier l'Echevin.

M. le Président :

Je vous donne la possibilité de le faire.

M. Ikazban :

Franchement, je voudrais remercier l'Echevin. D'abord, il a répondu clairement. Il a vraiment bien expliqué les nuances et je l'en remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

45. Approbation de la convention Brede School Bruxelles 2013-2014. Goedkeuring van de overeenkomst Brede School Brussel 2013-2014.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik heb een kleine vraag voor de bevoegde Schepen. Als ik het goed gelezen heb, gaat het over een Brede school in hoog Molenbeek. Dus in de laag Molenbeek bestond het al, bestond het al in laag Molenbeek of bek ik mis? Is er een samenwerking tussen de twee?

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Ik dacht dat het gewoon een verlenging was van de bestaande overeenkomst waarbij van het VGC in beleidscoördinator werd in beschikking gesteld. Is het gewoon een verlenging van de bestaande overeenkomst of zijn er ook nieuwe elementen erin?

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mevrouw Gadaleta.

M. de Schepen Gadaleta :

Er zijn in Molenbeek twee Brede School coördinatoren, één tewerkstelt bij de Gemeente, bij de pedagogische cel en de tweede tewerkgesteld bij de vzw D'broej. De persoon tewerkgesteld bij de vzw D'broej heeft de opdracht gekregen om vooral zich te concentreren over de scholen van laag Molenbeek en de coördinator tewerkgesteld bij de Gemeente concentreert zich meer over hoog Molenbeek en neemt ook een aantal andere taken over.

De samenwerking tussen de twee is zo goed als dagelijks, ook hebben ze een bepaald gebied maar dat gebeurt heel veel samen uit wisselen van praktijk tussen hun informatie, opstarten van gemeenschappelijke projecten. Dus de samenwerking loopt redelijk goed en vlot. De vorige overeenkomst was een overeenkomst van één jaar. Daar is daar ook een evaluatie gebeurd door de VGC, we hebben een aantal aandachtspunten gekregen waar we moeten werk van maken. Dus we hebben de verlenging voor dit schooljaar gekregen.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw de Schepen.

Mogen we goedkeuren ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

**46. Octroi d'un subside extraordinaire à l'Association Real Molenbeek- Malem 2014.
Toekenning van een buitengewone subsidie aan de Vereniging Real Molenbeek-
Malem 2014.**

M. le Président :

On peut approuver ?

Madame Turine s'abstient sur ce point.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 38 votes positifs, 1 abstention.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 38 positieve stemmen, 1 onthouding.

47. Octroi d'un subside extraordinaire à l'asbl FC Molenbeek Girls.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan de v.z.w. FC Molenbeek Girls.

M. le Président :

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

48. Octroi d'un subside extraordinaire aux activités et évènements à la Fonderie.

Toekenning van een buitengewone subsidie aan aan de activiteiten en evenementen van de Fonderie.

M. le Président :

On peut approuver ?

Merci.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

39 votants : 39 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

39 stemmers : 39 positieve stemmen.

49. Approbation du plan de politique culturelle néerlandophone intégrée 2014-2019.

Goedkeuring van het Nederlandstalige geïntegreerde cultuurbeleidsplan 2014 -2019.

M. de Voorzitter :

Ik heb Mijnheer Van Damme en ik heb Mijnheer Berckmans.

Mijnheer Van Damme, u heeft het woord.

M. Van Damme :

Ik vernam dat punt vrij laat. Het is toegevoegd aan de agenda, ik ben ook een beetje verwonderd dat het gewoon op deze manier wordt toegevoegd, en ik zou eigenlijk willen voorstellen om het punt uit te stellen en om het te bespreken om de verenigde secties van de komende maand. Ik denk dat het belangrijk genoeg is om erbij stil te staan, het gaat over het cultuurbeleid voor de komende vijf jaar, eigenlijk zes jaar, dus is het heel belangrijk dat het grondig wordt besproken, en ik heb eerlijk gezegd zelf niet de tijd gehad om het inhoudelijk door te nemen.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Van Damme.

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord. Uw micro wacht niet meer/ we zijn nog altijd aan het wachten op de nieuwe. Neem de Franstalige micro.

M. Berckmans :

Donc, par manque de traduction, j'imagine qu'on va faire les interpellations demain. Si c'est possible, je demanderais qu'on ajourne le point.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Je voudrais en fait qu'on consacre des Sections réunies ou, en tout cas, le temps nécessaire et demander en quoi consiste le bilan du plan culturel passé. Je me rappelle une période où, dans le quartier Maritime, on a essayé d'affecter des moyens pour un travailleur socioculturel avec des jeunes et qui, à mon avis, a été en fait très mal intégré dans l'associatif présent, car lancé un petit peu dans la précipitation, pas du tout axé sur ce qui a grandi dans le bas. Et je voudrais donc éviter qu'on reproduise ce genre de situation. C'est pour ça que je demande le bilan et ce qu'on en tire comme leçon pour le plan qui nous est soumis aujourd'hui.

M. de Voorzitter :

Dank u Meneer De Block. Meneer Van Damme, Meneer Berckmans, door het feit dat dit een belangrijk punt is en dat het spijtig genoeg nu moet goedgekeurd worden, stel ik voor dat we morgen verdergaan, als de vergadering hervat.

Je suspends la séance jusqu'à demain soir à 19 heures. Merci.

Et je demande l'introduction d'un point en urgence par rapport à une problématique qui s'est posée aujourd'hui. C'est un point qui relève du huis clos. Vous avez reçu le document posé sur votre banc; on en discutera lors du huis clos.

Est-ce qu'on peut accepter le point en urgence ?

Mme la Bourgmestre :

C'est un point en urgence pour une autorisation d'ester en justice. On doit aller devant le juge des référés. Donc, nous vous demandons d'accepter que ce point soit mis en urgence à notre ordre du jour. Il va donner lieu évidemment à discussion.

M. le Président :

Et c'est quelque chose qui est apparu aujourd'hui.

Mme la Bourgmestre :

Cela concerne un chantier rue Tazieaux. Il y a eu des travaux de démolition qui ont été effectués par une entreprise tombée en faillite. Une autre entreprise a repris le chantier.

Des fissures sont apparues chez le voisin. Et si nous attendons qu'il y ait un expert judiciaire qui fasse tout le travail, eh bien les travaux seront stoppés pour plusieurs années. Nous considérons donc qu'il est souhaitable d'ester en justice, aller devant le juge en référé afin de pouvoir assurer la stabilité du mur et poursuivre le chantier.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole, sans rentrer dans les détails du dossier.

M. Ikazban :

Sans rentrer dans les détails et sans citer de nom. Personnellement, je n'ai pas d'objection à accorder l'urgence. Mais si on accorde l'urgence, ça équivaudra à faire adopter positivement le point. Si on accepte de le mettre en urgence à l'ordre du jour, quand on devra en discuter et qu'il faudra voter, c'est la majorité qui l'emportera. Ici, pour le mettre en urgence il faut les deux-tiers que vous n'avez pas sans nous. Donc si on accepte de le mettre en urgence à l'ordre du jour, ça équivaut à accepter que ça passe, c'est tout.

M. le Président :

Oui, vous avez raison. Le principe est vrai.

Alors, nous nous étions arrêtés au point sur le plan de politique culturelle néerlandophone intégrée.

De goedkeuring van de Nederlandstalig geïntegreerde cultuurbeleidsplan 2014-2019, en ik ga opnieuw het woord geven aan mevrouw de schepen.

M. de Schepen Gadaleta :

Ik heb net vóór de onderbreking gisteren een aantal vragen gekregen die ik nu ga beantwoorden. De eerste was een vraag over de termijn, waarom is dit document zo laat bezorgd? Het document was klaar en goedgekeurd door het college om doorgestuurd te worden met de eerste uitnodiging voor de gemeenteraad; de gemeentesecretaris bevestigt dat door een foutieve manipulatie in het BO Secretariaat, het document met de tweede agenda is gestuurd moeten worden.

Ten tweede, gaat het om een cultuurbeleidsplan, het is gediscussieerd geweest in verschillende fora, we hebben drie bijeenkomsten met de burgers georganiseerd, we hebben een bijeenkomst met de raden van bestuur van de drie lokale decretale partners georganiseerd, de Nederlandstalige cultuurdienst, de raad van bestuur van de bibliotheek en de raad van bestuur van de Vaartkapoen. Dus dat is eigenlijk onderworpen aan een zeer groot aantal vergaderingen en gesprekken over het plan. Eens het plan besproken is geweest, hebben de diensten hun definitieve goedkeuring moeten voorleggen aan de cultuurraad en de twee andere raden van bestuur en dan is het vertaald geweest. Dus dat zorgt ervoor dit plan een hele tijd heeft nodig gehad om tot bij jullie op de tafel te komen.

Tweede vraag: kon het plan besproken worden in de verenigde sectie? Ik heb daar geen bezwaar tegen, het enige probleem is dat we het plan tegen 1 december moeten indienen bij de VGC, om de daaraan gekoppelde subsidies, ten bedrage van meer dan 40.000 euro per jaar te kunnen krijgen.

Ik had een vraag gekregen in verband met de evaluatie, Monsieur De Block, vous m'avez posé la question en français, donc je vous répondrai en français. C'était, en fait, la première chose qui a été faite. Lorsqu'on a commencé les travaux sur le nouveau plan

culturel, il y a eu une évaluation du plan culturel précédent. D'ailleurs, dans la dernière page du texte qui vous a été envoyée on fait le constat de cette évaluation. Les projets que vous avez cités – où il y avait effectivement des problèmes – sont aussi repris dans le texte comme exemple à ne plus suivre, en ce sens qu'on s'est bien rendu compte que certains projets doivent être construits avec les partenaires et bien réfléchis par les différents porteurs de projets avant de s'y lancer. On en a donc effectivement tenu compte et même l'exemple que vous avez cité est repris dans le texte.

Ça, c'était pour répondre aux questions que j'ai reçues hier. Je ne sais pas s'il y en a d'autres.

Ik weet niet of er nog vragen zijn ?

M. le Président :

Mijnheer Berckmans, u heeft het woord.

M. Berckmans :

Dank u Meneer de Voorzitter. Aangezien we de tekst zeer laat ter beschikking hebben gekregen, ga ik me noodzakelijkerwijze beperken tot enkele algemeenheden. Er is nergens in de tekst sprake van de Vlaamse cultuur. Het woord Vlaams komt enkel voor in de combinaties "Vlaamse Gemeenschapscommissie" en "Vlaamse Gemeenschap" als officiële instanties. Er is daarentegen wel sprake van bijvoorbeeld de Nederlandstalige cultuurdienst. Ik wil erop wijzen dat één en ander niet correct is, de correcte benamingen zijn "Nederlandse taal" en "Vlaamse cultuur" en niet Vlaams als taal en Nederlands als cultuur. Hoe kan van anderstaligen worden verwacht dat ze de juiste begrippen hanteren wanneer die in dit officiële cultuurbeleidsplan zo worden gebruikt. Jaren geleden was ik, in ik weet niet meer welke Franse stad, waar ik een culturele en toeristische rondleiding volgde. De Franse gids toonde en becommentarieerde Vlaamse wanstapijten en sprak vol bewondering over de rijke Vlaamse cultuur, zoals die erkenning elders ook in de wereld bestaat, maar hier krijgt men dit blijkbaar niet over de lippen. Vanwaar dit koudwatervrees? Ik gebruik dat verhaal over die wandstapijten enkel als voorbeeld. Er zijn natuurlijk andere, zowel historische als eigentijdse vormen van Vlaamse cultuur.

In de tekst is er ook nergens sprake van de Vlaamse gemeenschap, waarmee men een groep inwoners van molenbeek omschrijft die zichzelf als Vlamingen beschouwen. Mens spreekt daarentegen wel over de Marokkaanse gemeenschap, bijvoorbeeld op pagina 9, en over de Congolese bevolking. Ik vind dit goed en ik heb hier geen enkel probleem mee. Ik spreek bijvoorbeeld trouwens zelf nooit over de Marokkanen enzovoort, maar ik heb het altijd over de Marokkaanse gemeenschap. Het zou daarom ook beter zijn om in het cultuurbeleidsplan te spreken over de Congolese gemeenschap in plaats van over de Congolese bevolking, in die zin dat ik meen dat de Congolese bevolking in Congo woont. Ik vermeld alleen deze twee gemeenschappen, er zijn vanzelfsprekend nog andere gemeenschappen die mee de rijkdom van onze gemeente vormen.

Terug naar de cultuur: wanneer men het heeft over de Marokkaanse gemeenschap, de Congolese gemeenschap, doelt men op de oorsprong, ongeacht of de betrokkenen al dan niet hier geboren zijn, en tegelijkertijd doelt men – bijvoorbeeld bij de Marokkaanse gemeenschap – op de rijke cultuur die deze mensen samen delen. Maar ook hier, kan dit weeral niet voor de inwoners die zich als lid van de Vlaamse gemeenschap beschouwen. In dezelfde zin is er sprake van Brusselse identiteit, pagina 9 in de tekst. Meent u dat er geen inwoners zijn die een Vlaamse identiteit hebben? Waarom ook hier weeral diezelfde koudwatervrees? Het is dan ook mogelijk dat personen meerdere identiteiten hebben. Ik heb

het gehele cultuurbeleid doorgenomen, maar heb jammer genoeg niet genoeg tijd gehad om alles te bespreken en te becommentariëren.

Het is blijkbaar later aan de agenda toegevoegd, ik heb de uitleg gehoord van mevrouw de schepen. Ik zal het cultuurbeleidsplan goedkeuren, maar het neemt niet weg dat het voor mij een gemiste kans is dat het document niet eerder ter beschikking werd gesteld en dat het dus ook niet eerder en uitgebreider kon worden besproken tijdens een vergadering van de verenigde secties.

Het zou ook een mogelijkheid geweest zijn tot uitwisseling, niet alleen tussen de twee officiële taalgemeenschappen die in deze gemeenteraad zijn vertegenwoordigd, maar ook tussen de verschillende culturele gemeenschappen.

Het zou ook een kans geweest zijn om, waar nodig, vooroordelen weg te nemen. Één en ander mag natuurlijk niet beperkt blijven tot de gemeenteraadsleden. Het is mijn oprechte hoop dat de verschillende cultuurgemeenschappen die deze gemeente rijk is, er in de toekomst in slagen activiteiten te organiseren waaraan ook de andere gemeenschappen deelnemen. Dit is goed voor de sociale cohesie, het is ook goed voor de culturele verrijking van elk individu.

Het participatieproces dat aan dit cultuurbeleidsplan voorafging, is voor mij een positief punt. Ik citeer in dit verband de cultuurdebatten die de schepen ook al heeft vermeld, die in de verschillende wijken van de gemeente hebben plaatsgevonden en waaraan de geïnteresseerde burgers konden deelnemen. Het initiatief van de bevoegde schepen voor deze debatten of gesprekken met de burgers getuigt van luisterbereidheid. Ik was zelf aanwezig tijdens één van deze avonden en kan alleen maar bevestigen dat één en ander verliep in een sfeer die getuigde van openheid.

Vooraleer af te sluiten, wens ik enkele concrete vragen te stellen. Ten eerste: is de cultuurraad reeds opnieuw samengesteld na de gemeenteraadsverkiezingen, zoals dit is voorgescreven? Zo ja, wanneer is dit gebeurd? Want ik meen hiervan niet op de hoogte te zijn. Zo neen, wanneer zal dit gebeuren?

Tweede vraag : op pagina 11 leest men "in vele van de Molenbeekse buurten is de verkeerssituatie nog onveilig, is er ook in de buurt van scholen overlast van straataval, vandalisme en criminaliteit, dit maakt buiten spelen niet evident". Enerzijds pleit het voor de bevoegde schepen die de dingen bij de naam noemt, anderzijds stel ik de vraag of ze deze pijnpunten reeds heeft voorgelegd aan haar collega's schepenen die ter zake bevoegd zijn, en of ze hieraan iets zullen doen.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Veillez excuser mon arrivée un peu tardive, mais je n'ai donc pas pu entendre Madame l'Echevine par rapport au point qui concerne le Plan de la politique culturelle néerlandophone. Je vais peut-être étonner certains ou pas, je vais voter favorablement pour ce plan. Pourquoi ? J'ai lu le plan et le plus important pour moi est de casser cette fausse image qu'on a de ma formation politique.

We zijn niet tegen de gemeenschap, maar voor de dialoog.

Le plus important maintenant, c'est toujours l'évaluation du plan sur le long terme. J'aurais voulu et souhaité une Section réunie sur le sujet. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Je passe la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je n'ai pas de question en particulier. Pour mon groupe en tout cas, cette commune a toujours vécu dans une espèce de paix communautaire entre les francophones, les néerlandophones et les autres et il n'y a pas de raison que ça ne se poursuive pas, quel que soit d'ailleurs le pouvoir en place. En ce qui nous concerne, pour l'instant on n'a pas de raison de ne pas faire confiance à l'Echevine en charge de cette matière aujourd'hui et qui présente ce plan. Maintenant, je ne vais pas polémiquer, je n'ai pas compris toute l'intervention de Monsieur Berckmans - peut-être que ma traduction n'était pas très bonne aussi, ou ma compréhension - mais je vais m'arrêter simplement sur ce que vous proposez de présenter et qu'il faut encourager. Donc aujourd'hui nous l'encourageons et nous donnons rendez-vous dans les mois et les années qui viennent pour en évaluer vraiment les effets. Donc mon groupe votera évidemment favorablement pour ce point.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mevrouw de Schepen.

M. de Schepen Gadaleta :

Je voudrais d'abord remercier Monsieur Ikazban et les autres membres qui me font confiance; ça m'encourage dans mon travail. Effectivement, je constate aussi que les questions communautaires dans cette commune sont de toute façon très souvent à l'avant plan. C'est une commune qui travaille assez bien au niveau du respect des droits des néerlandophones. Par rapport aux Sections réunies, Monsieur Vossaert, j'ai donné l'explication tout à l'heure, donc je ne vais pas me répéter.

Ik ga nu een aantal vragen beantwoorden van Meneer Berckmans, en ook voor de duidelijkheid : we gaan het verslag van deze gemeenteraad ook toevoegen als bijlage aan het cultuurbeleidsplan, dat we gaan indienen bij de VGC, zodanig dat de VGC ook op de hoogte is van jullie opmerkingen.

Als het gaat over de definitie "Vlaamse cultuur", de "Nederlandstaligen", dan komen wij in een zeer politiek debat, want ik deel uw mening niet, dat zal waarschijnlijk ook niet verbazen. Het is ook zo dat in alle debatten die ik meegemaakt heb en die allemaal nagelezen zijn door verschillende mensen, allemaal Nederlandstaligen of Vlamingen – als u ze zo wil noemen – deze opmerking nooit aan bod is gekomen. Wij spreken duidelijk over de Nederlandstalige inwoners, de Nederlandstalige cultuurdienst is trouwens de officiële benaming van de dienst. Op bladzijde 10 wordt ook duidelijk toegegeven dat het aanbod voor de Nederlandstalige gezinnen nog niet zozeer ontwikkeld is, dus dat betekent dat wij natuurlijk aandacht schenken aan dat aspect. Maar als het gaat over keuze van terminologie, gaat onze keuze naar Nederlandstaligen, naar de Brusselse identiteit. Ik weet dat wij daar niet dezelfde mening over hebben, daarmee wil ik ook niet gezegd hebben dat ik geen waardering zou hebben voor de Vlaamse cultuur of de Vlaamse identiteit, alleen is de

politieke keuze anders geweest, en dit naar aanleiding van verschillende gesprekken met mensen.

Als het gaat over de verschillende culturele gemeenschappen, deel ik uw mening, het is heel belangrijk dat de Nederlandstalige, Franstalige of andere gemeenschappen elkaar ontmoeten, het blijft een belangrijk doel. Dit komt ook zeer specifiek terug als een rode draad in dit cultuurbeleidsplan.

De goedkeuring van dit cultuurbeleidsplan betekent niet dat alle dialoog gedaan is of niet meer mogelijk is, integendeel, ik denk dat het moet gezien worden als een eerste stap, en er zal zeker niet aan gelegenheid ontbreken om nog een dialoog met elkaar te voeren over de realisatie van het cultuurbeleidsplan.

De cultuurraad is samengesteld, deze raad bestaat uit inwoners. Er zijn daar geen politieke partijen vertegenwoordigd. Het is ook een hele soepele structuur. U vindt de lijst terug van de mensen die lid zijn van de cultuurraad, in de bijlage van het cultuurbeleidsplan. De keuze is gemaakt op basis van evaluaties van de vorige cultuurraad. Nogmaals: we hebben de cultuurraad, de gemeenschapsfora van de Vaartkapoen, de raad van de bibliotheek, maar dat zijn zeker niet de enige organen waar gesprekken, ontmoetingen of dialoog kan ontstaan, of zelfs confrontaties, want ik vind het nog steeds gezond dat bepaalde meningen met elkaar kunnen geconfronteerd worden.

Als het gaat over de pijnpunten die vermeld staan in het cultuurbeleidsplan, dat zijn pijnpunten die aangehaald werden door de inwoners zelf, dat zijn pijnpunten waar wij ons als college van bewust zijn, en ik denk dat ik kan spreken namens het hele college als ik zeg dat we er zeker werk van zullen maken om deze weg te werken, wetende ook dat het in sommige gevallen werk van lange adem zal zijn. Dus de oplossing zal zeker niet voor de volgende weken of maanden zijn.

M. de Voorzitter :

Dank u Mevrouw de Schepen.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Ik dank mevrouw de schepen voor het uitvoerige antwoord, ik wens daar verder niet over te discussiëren, ik heb enkele opmerkingen gemaakt, maar ik zal het plan goedkeuren. Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

On peut approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

36 votants : 36 votes positifs.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

36 stemmers : 36 positieve stemmen.

**50. Marché de travaux relatif à la modernisation des ascenseurs des bâtiments communaux - Projet - CC13.0051.
Werken opdracht betreffende de moderniseringwerken van de liften van de gemeentelijke gebouwen - Ontwerp - GR13.0051.**

M. le Président :

Le point est retiré de l'ordre du jour, double emploi avec le point 32. Het punt wordt van de dagorde gehaald, dubbel gebruik met punt 32.

Ce point n'a donc pas lieu d'être, nous l'avions voté hier.

**51. Contrat de Quartier Cinéma Belle-Vue - Volet 2 - Vente d'un bâtiment et d'un terrain sis à 1080 Bruxelles, rue de la Perle 3 en vue de la construction de logements.
Wijkcontract Cinema Belle-Vue - Luik 2 - Verkoop van een gebouw en een terrein gelegen te 1080 Brussel, Parelstraat 3 met het oog op het bouwen van woningen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Merci Monsieur le Président. Dans le cadre des Contrats de Quartier, antérieurement, cette propriété, à la rue de la Perle, le numéro trois avait été racheté par la Commune. Mais que vendons-nous maintenant ?

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Gypers.

M. l'Echevin Gypers :

Dans le cadre du Contrat de Quartier, on achète un terrain pour le viabiliser et le vendre à moindre prix. Il y a plusieurs candidats qui peuvent présenter un programme, par rapport à ce qu'ils veulent y faire. Il y a donc un choix qui sera opéré par rapport au projet qui sera rentré. C'est un projet de construction de logements. On viabilise et on revend au secteur privé à un prix inférieur. Il s'agit de logements conventionnés. Donc nous, nous n'intervenons plus par la suite.

Mme Piquard :

Oui, je suis d'accord, mais dans le cadre des Contrats de Quartier, on était censé démolir les bâtiments à cet endroit, pour y reconstruire du logement. Maintenant, vous le revendez et ce, avec les subsides des Contrats de Quartier ?

M. l'Echevin Gypers :

Oui, c'est ça le programme, c'est ce que je viens d'expliquer.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, moi je m'étonne de votre question, parce que vous avez participé aux CLDI. Dans le cadre des CLDI, ce type d'opérations a été initié à diverses reprises, à savoir que le terrain est vendu à moindre prix à des candidats acquéreurs pour y faire du

logement conventionné. Ce logement sera mis en vente, mais à un prix inférieur au marché et selon des conditions qui sont très strictes.

Mme Piquard :

Est-ce que ce sont les conditions SDRB ?

Mme la Bourgmestre :

Je ne connais pas toutes les subtilités techniques, mais en tous les cas, ce sont évidemment des conditions proches de celles de la SDRB. Parce que moi, je n'ai pas participé aux mêmes réunions de la CLDI que vous.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin Majoros.

M. l'Echevin Majoros :

Le programme concerne la construction de 15 logements. Le plafond est celui qui est prévu dans l'Ordonnance des Contrats de Quartier. On pourra vous fournir une copie si vous ne parvenez pas à la trouver dans le Moniteur belge. On le fera avec plaisir. Il y a un plafond qui est un peu plus élevé que celui du logement social, qui est un peu moins élevé que celui du logement moyen et on ne peut pas dire à l'avance qui sera l'opérateur. Soit ce sera quelqu'un qui va l'acheter pour y vivre lui-même, et dans ce cas-là, il peut avoir des revenus qui correspondent aux revenus du logement modéré moyen, ou ça peut être par exemple une agence immobilière sociale, qui à ce moment-là, le met en location pour des personnes qui correspondent aux revenus du logement modéré, c'est-à-dire des revenus de moins de 22.000 € pour une personne isolée. On ne peut pas encore dire ce qu'il en sera, ça dépendra de ce qui sera déposé comme dossier et du choix en fonction des critères prévus dans l'Ordonnance.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je vous remercie pour votre réponse, mais je ne suis pas hyper convaincue, puisqu'un loyer moyen ne correspond nullement à 22.000 euros par an. Il s'agit alors là, au niveau des AIS, de revenus sociaux. Il y a une petite nuance, mais ça représente quand même quelques milliers d'euros par an.

M. l'Echevin Majoros :

Excusez-moi, vous êtes en train de nous demander quel sera le résultat d'une procédure qui est fixée et qui correspond plus ou moins à celle de marchés d'appels d'offres publiques, et vous nous demandez quels seront les résultats. Je vous dis simplement que je ne peux pas vous les donner aujourd'hui. Ça dépendra de ce qui est déposé. Si c'est une agence immobilière sociale qui dépose un bon dossier, et bien ce seront des personnes de moins de 22.000 euros. S'il n'y a aucune agence immobilière sociale qui dépose un dossier et qu'il y a par exemple un propriétaire privé ou un autre promoteur qui propose d'y mettre des gens qui sont dans des conditions de revenus qui sont légèrement inférieures à celles du logement moyen, eh bien, ça pourrait être celui-là. Mais on ne peut pas faire connaître le résultat d'un appel d'offres avant que celui-ci n'ait été lancé. Donc ce n'est pas parce que

nous ne voulons pas vous donner la réponse que nous ne la vous donnons pas, c'est parce que nous ne pouvons pas vous la donner à ce jour.

Mme Piquard :

Mais quand pourrons-nous avoir une réponse ? Est-ce qu'on pourrait participer nous, en tant que Conseillers, à l'appel d'offres ? Soyons clairs, Monsieur Majoros, les agences immobilières sociales à Molenbeek-Saint-Jean, il n'y en a que deux et vous savez pertinemment bien qu'une des deux agences n'est pas en état d'acheter des logements.

M. l'Echevin Majoros :

Premièrement, ce n'est pas la question et deuxièmement, il y a plus de deux agences immobilières à Molenbeek-Saint-Jean. Je vous enverrai la liste si vous le souhaitez.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous souhaitez donner une réponse à Madame Piquard ?

M. Ikazban :

Oui, parce qu'apparemment vous avez du mal à lui faire comprendre les choses. D'abord, je pense que la prochaine fois, il ne faudra pas donner la parole à Monsieur Gypers, mais qu'il faudra la donner directement à Monsieur Majoros, parce que lui, il a quand même amené quelques éléments...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, c'est ce que j'ai fait. Parce que quand son micro s'allume, il est indiqué sur mon écran « Monsieur Gypers » pour Monsieur Majoros.

M. Ikazban :

Ah, Il y a un fameux problème dans cette majorité ! Monsieur Majoros est Monsieur Gypers, et Monsieur Gypers est Monsieur Majoros. Monsieur Majoros a en partie raison, ce volet est celui qui fait appel à du partenariat privé. Normalement, ça devrait tenir à cœur à Madame la Bourgmestre, et donc il y a quelques exemples que l'on peut donner comme la rue Brunfaut, la rue de la Sambre etc. Vous avez donc plusieurs exemples où on donne la possibilité de créer du logement. En fait, ce sont des terrains que la Commune achète et qu'elle remet en vente. C'est un marché et donc Monsieur Majoros à raison, on ne connaît pas aujourd'hui quel est l'opérateur privé qui va se manifester, il est possible même qu'il n'y en ait aucun. L'idée est évidemment, c'est que cette personne construise, puisque la Commune ne peut pas à elle seule, ni la Région, faire des logements, des logements conventionnés. Les plafonds sont fixés par la Région. Il existe une seule possibilité de dérogation, quand un entrepreneur peut démontrer qu'il a des frais supplémentaires et des difficultés à s'y retrouver dans ce budget, il a donc une possibilité de dérogation qui lui permet de lever légèrement ce plafond. Hier, on a parlé beaucoup de logements, beaucoup de mixité, je pense qu'il y a encore d'autres exemples dans la Commune que l'on pourrait prendre.

Maintenant, sur les opérateurs publics, il faut reconnaître que Madame Piquard a raison, il y a très peu de partenaires publics qui ont la capacité ou les reins assez solides pour pouvoir acquérir des terrains et investir des sommes importantes pour la construction.

Voilà, je ne vais pas être plus long, ce sont des projets intéressants pour la Commune qu'il faut continuer à soutenir, et Monsieur le Président, essayez simplement de faire un bon réglage des micros pour donner la parole au bon Echevin.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Est-ce que vous pouvez spécifier si c'est public ou privé ?

M. le Président :

Non, c'est un appel d'offres, on ne sait pas qui va venir.

M. De Block :

Oui justement, mais dans l'appel d'offres, est-ce que vous pouvez mettre un critère pour que l'on fasse appel au secteur public ?

M. l'Echevin Gypers :

On suit l'ordonnance.

M. De Block :

C'est une question peut-être juridique. Je pense avoir compris que les maisons ne sont pas achetées par des particuliers et sont exclusivement mises en vente à des opérateurs publics. Donc quelque part, on a le choix pour mettre des critères. Ma question a pour but que l'on favorise les opérateurs publics.

M. l'Echevin Gypers :

Monsieur De Block, on vient d'attribuer un volet deux à un consortium de quatre couples qui ont acheté ensemble le bâtiment et qui vont faire des lofts.

M. le Président :

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

36 votants : 34 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

36 stemmers : 34 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

52. Interpellation introduite par Monsieur Christian Magérus, Conseiller communal PS, au sujet de la suppression de la Brigade seniors.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Christian Magérus, Gemeenteraadslid PS, Magérus betreffende de afschaffing van de Senioren Brigade.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Magérus pour la lecture de son interpellation.

M. Magérus :

Des rumeurs persistantes font état de la suppression de la « Brigade seniors ».

Pour ceux qui ne le savent pas, la « Brigade seniors », est constituée des Gardiens de la Paix qui accompagnent nos seniors en rue lesquels :

- Participent à une activité organisée par la commune ou une association;
- Notamment, aux nombreux voyages, en son temps, initiés et organisés par l'Echevine de l'Action sociale, Paulette PIQUARD.
- Aux repas de printemps ou de Noël, organisé par le même échevinat ;
- Une activité organisée par une Association...

La raison d'être de cette cellule était donc d'accompagner et de sécuriser nos seniors quand ils participent à l'une ou l'autre des manifestations reprises ci-dessus.

Serait-ce en cette matière comme pour la propreté publique. Plus aucun papier gras ne jonche le sol communal, le Collège décide donc de supprimer la campagne ramassage/encombrants à domicile...

L'insécurité est bannie, nos seniors sont tous en pleine forme, pas de problème, et, aucune raison donc de laisser cette Cellule continuer à fonctionner normalement au bénéfice des moins jeunes.

Ces Gardiens de la Paix assistent régulièrement les moins jeunes, des liens se sont créés, ils participent au processus intergénérationnel tellement important pour ce public plus fragile à qui nous devons le respect...

Pourquoi vouloir, à nouveau, supprimer ce service essentiel apporté à la population?

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Je remercie Christian Magérus pour son interpellation que j'estime très primordiale en matière sociale. En fait, effectivement j'organisais les voyages seniors et c'est en les côtoyant que je me suis rendue compte qu'il fallait un petit plus en matière de sécurité. Il est vrai que j'ai initié, grâce au Bourgmestre Philippe Moureaux bien entendu, il était Bourgmestre à cette période ne vous en déplaît, j'ai donc initié cette Brigade seniors. Certes, nous étions en coalition et durant une deuxième législature, j'aurais aimé pouvoir l'amplifier. La Brigade seniors fait partie des Gardiens de la Paix. Mais il y a un point de repère essentiel pour les seniors où j'attire l'attention du Collège, le point de repère, c'est

d'avoir l'habitude pour ces personnes du troisième et quatrième âge de rencontrer X fois, lors de leurs activités, les mêmes personnes, les mêmes têtes, quels que soient les couleurs ou les appartenances politiques. C'est un contrat de confiance humaine dont il s'agit, c'est vrai que ce n'est peut-être pas très politique ce que je vous dis, mais ça faisait partie de mon échevinat et je l'ai assumé comme tel.

M. le Président :

Merci Madame Piquard.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci Monsieur le Président, je souhaite vous rassurer face à cette rumeur, il n'y a aucune suppression, mais bien au contraire, la volonté de renforcer la Brigade seniors. Aujourd'hui cette Brigade compte trois membres, puisque malheureusement un membre de la Brigade seniors est décédé. Un autre se trouve aujourd'hui en congé maladie et donc, la Brigade seniors est réduite à deux unités. Nous savons bien que les Gardiens de la Paix, notamment à travers leurs missions auprès des seniors, sont extrêmement utiles pour les missions de prévention et de proximité.

Concernant l'accompagnement des personnes âgées, leurs présences et leurs contacts sont appréciés par nos seniors, comme vous l'avez souligné à l'occasion d'événements, notamment du troisième âge, mais pas exclusivement, et aussi pour différentes manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Commune. Toutefois, les Gardiens de la Paix ont des missions diversifiées et ne peuvent être cantonnés un travail ciblé. Ces Gardiens de la Paix doivent être polyvalents, on ne peut pas les catégoriser dans des Brigades que ce soit tantôt pour les seniors, la Brigade pour les jeunes, la Brigade pour les parcs etc. Nos Gardiens de la Paix qui sont aujourd'hui au nombre de 73, vont évidemment continuer à s'occuper de l'accompagnement des personnes âgées. Nous considérons qu'il ne peut pas y avoir une Brigade composée toujours des mêmes personnes, on ne peut pas dire que l'on va mettre sur pied une Brigade seniors, une Brigade pour les jeunes, une Brigade pour les parcs etc. Le SPF, dans le cadre de la politique de prévention, ne nous l'autorise pas. Si nous l'avons fait par le passé, nous avons contrevenu aux réglementations qui nous viennent de l'Intérieur, puisque vous savez qu'une grande partie de nos Gardiens de la Paix sont soutenus par l'Intérieur.

De même, Madame Piquard, vous nous dites que ces Gardiens de la Paix accompagnaient les seniors dans les excursions, qu'ils accompagnaient les seniors...

Mme Piquard :

Non, je n'ai pas dit ça, ils ne quittaient pas le territoire de la Commune.

Mme la Bourgmestre :

D'accord, j'ai mal interprété vos propos. Mais donc, le fait que l'on garde le noyau des Gardiens de la Paix qui s'occupe des seniors et que plutôt que se limiter à ces deux ou trois personnes, on amplifie, on fait en sorte qu'il y ait d'autres Gardiens de la Paix qui puissent s'associer à l'accompagnement des seniors sur le territoire de la Commune, c'est un plus. Les seniors vont continuer à bénéficier à chacune des occasions de l'accompagnement des Gardiens de la Paix. Donc, contrairement à ce que vous affirmez, ce service n'est en rien supprimé. Un ancien sera toujours présent et les nouveaux gardiens seront présents également et seront présentés aux seniors à l'occasion des différentes manifestations qui se

passent sur le territoire de la Commune, par exemple à l'occasion de dîner de fin d'année. Nous ferons en sorte que les Gardiens de la Paix soient présentés aux seniors et qu'il y ait une relation de confiance qui puisse s'établir. Nous sommes convaincus qu'à terme, les gardiens qui auront cette mission d'accompagner les seniors, mais pas une mission exclusive comme c'est le cas actuellement, et bien ces gardiens seront mieux connus des seniors. Cette relation de confiance existera non seulement à l'occasion des manifestations, à l'occasion des événements, mais je dirais aussi que cette confiance s'établira chaque jour dans les rencontres que l'on peut faire sur le territoire de la Commune, que ce soit aux arrêts de bus, à la sortie des métros, aux abords des commerces etc. Ces Gardiens de la Paix seront reconnus par les seniors.

Je comprends bien, Madame Piquard, qu'on s'habitue d'avoir telle ou telle personne comme Gardien de la paix. Donc, nous serons attentifs évidemment à ce que les Gardiens de la Paix qui accompagnent les seniors soient des gardiens qui manifestent le souhait d'avoir notamment cette mission à côté des autres qu'ils exercent sur le territoire de la Commune. Mais le fait qu'il y ait, non pas trois, mais qu'il y ait de nombreux Gardiens de la Paix qui soient connus des seniors, je pense que cela ne peut être qu'un plus pour l'accompagnement des seniors dans le cadre de leur vie quotidienne dans notre Commune.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Madame Piquard, je ne peux plus vous donner la parole, c'est Monsieur Magérus qui y a fait cette interpellation et c'est donc lui qui peut encore recevoir la parole. Je ne fais qu'appliquer ici le règlement d'ordre intérieur. En vous joignant, vous n'obtenez pas un droit de réponse après l'intervention de l'Exécutif.

Je donne la parole à Madame Gilles-Goris.

Mme l'Echevine Gilles-Goris :

Je tenais simplement à dire que je peux comprendre que les gens soient un peu émus sur cette espèce de rumeur, de savoir qu'il n'y aura plus personne qui accompagne les seniors. Mais donc ce n'est absolument pas le cas et justement, comme on vient de le dire, au plus de visages seront connus, au plus le sentiment de sécurité va augmenter chez les personnes âgées. Ce qui est simplement très important, c'est qu'elles aient l'occasion de mieux les connaître et d'apprendre à les connaître. Je pense que cela ne peut être qu'un plus et nous veillerons vraiment à mettre en œuvre ces moments de rencontre d'appropriation avec des nouveaux visages. Mais franchement, tout le monde aura à y gagner. On a toujours un peu peur du changement, mais ça se passera bien et je pense qu'il faut vraiment voir les choses dans ce sens-là.

M. le Président :

Merci Madame Gilles-Goris.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Merci pour la réponse complète et en particulier la réponse apportée par Madame la Bourgmestre. Mais si j'ai bien compris Madame la Bourgmestre, ce que vous allez tenter de faire, si je peux simplifier et m'exprimer ainsi, c'est tenter de faire une tournante désormais dans l'accompagnement des personnes âgées. Mais je trouve que c'est plein de

contradictions, pourquoi une tournante, pourquoi faire ça alors que les choses fonctionnent bien ? En plus, je me pose aussi des questions et là, j'aimerais quand même bien qu'on m'explique, qu'avant les choses n'étaient pas faites dans la légalité à ce niveau-là ? Vous savez, je ne peux pas m'empêcher, mais chez moi, je lie toujours le social à l'environnement, je ne peux pas m'empêcher de penser et de faire le parallèle avec la réponse qui m'a été apportée par rapport à la suppression de la campagne encombrant, on m'avait dit de ne pas m'inquiéter, qu'elle était suspendue, et en fait elle n'est pas du tout suspendue, elle est supprimée. Le même service n'est plus apporté à la population à l'heure actuelle et à l'heure actuelle, il n'y a plus qu'un service qui agit concrètement pour apporter un service à la population en matière de propreté publique, je ne vais pas défier, mais c'est l'Agence Bruxelles Propreté.

Vous avez fait un débat ici sur les caméras, c'était un débat intéressant par rapport à la sécurité, mais bon il faut que les caméras fonctionnent, il faut que les images soient visionnées, pourquoi vouloir toujours viser le mieux alors que dans le court terme et dans le moyen terme on a des problèmes financiers et que dans le court terme et le moyen terme ça fonctionne très très bien. Le contact des seniors avec la Brigade seniors fonctionne excellentement. Vous savez, et je vais conclure comme ça, je voudrais m'adresser à mon collègue qui est aussi Président du CPAS, et lui dire d'être très vigilant parce que je pense moi aux personnes âgées qui fréquentent assidûment et régulièrement le centre de jour du parc Marie-José, et bien je peux vous dire que quoi qu'on dise aujourd'hui, quoi qu'on dise même avec la bonne volonté manifestée, il y a une inquiétude incroyable à ce niveau-là, de part et d'autre. Moi je n'interviens pas aujourd'hui pour le plaisir, les rumeurs elles existent quand même Madame la Bourgmestre. Je ne sais pas d'où elles viennent, mais elles existent ces rumeurs. Parce qu'il y a un vent de panique de ce côté-là, il y a un vent de panique tant du côté des Gardiens de la Paix que du côté des personnes âgées. Je me dis que c'est très très important, et je m'adresse au Président du CPAS en lui disant d'être aussi très vigilant, parce que si demain ces personnes n'ont plus aucun accompagnement pour se rendre au centre de jour du parc Marie-José, ça va tourner vraiment à la catastrophe.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Vous avez interpellé le Président du CPAS, je lui donne la parole.

M. Vandenhove, Président du CPAS. :

J'ai été étonné de cette rumeur, on était en réunion du Comité de logements lorsque l'on a appris cela et dès le lendemain, je me suis enquis de la situation et j'ai été directement rassuré par les positions qui ont été prises et par la continuité du service qui va être assurée. Donc il n'y a absolument aucune raison de s'inquiéter pour les gens du centre de rencontre, le service continue. En plus, j'habite juste en face et je constate qu'il n'y a pas de problème.

M. le Président :

Merci Monsieur Vandenhove.

L'incident est clos.

**53. Interpellation déposée par Monsieur Dirk Berckmans, conseiller communal NVA, relative à la publication des interpellations des conseillers communaux.
Interpellatie ingediend door Mijneer Dirk Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de publicatie van interpellaties van gemeenteraadsleden.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijneer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijneer de Voorzitter.

Deze interpellatie betreft verschillende aspecten m.b.t. de publicatie van interpellaties van gemeenteraadsleden en de erop gegeven antwoorden.

1° Tijdens de gemeenteraadszitting van 20 juni 2013 werd het nieuwe “reglement van inwendige orde van de gemeenteraad” goedgekeurd.

Artikel 33, derde lid van dit nieuwe reglement luidt : “Het raadslid dat wenst dat zijn mondelinge of schriftelijke vraag op de website van de gemeente in het Nederlands en het Frans wordt gepubliceerd, verstrekt de vertaling van zijn vraag. Het antwoord zal dan ook in de beide talen worden gepubliceerd”.

Tijdens de gemeenteraadszittingen van 9 juli, 28 augustus en 24 september jl. heb ik een of meerdere interpellaties gehouden en heb ik vooraf (en tijdig) telkens ook de vertaling van die interpellatie (in het Frans) verstrekt. Wanneer ik op de website van de gemeente het “integraal verslag” van die zittingen raadpleeg, stel ik vast dat de vraag enkel in het Nederlands is vermeld (taal waarin ik de vraag tijdens de zitting en mondeling heb uiteengezet) en dat het antwoord enkel in het Frans is opgenomen (taal waarin het antwoord tijdens de zitting en mondeling werd gegeven). Dit is niet in overeenstemming met de voormelde bepaling van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad.

Ik meende dat de gemeenteraad het regelgevende orgaan was terwijl het college van burgemeester en schepenen het orgaan is dat uitvoering moet geven aan de regels waarover door de gemeenteraad werd beslist. Waarom heeft het college geen uitvoering gegeven aan artikel 33, derde lid van het reglement van inwendige orde van de gemeenteraad wat betreft de publicatie van interpellaties die in de twee talen zijn ingediend ?

2° De schriftelijke vragen van gemeenteraadsleden en de antwoorden erop worden op de website van de gemeente in een afzonderlijke rubriek van de hoofd rubriek “De Raad” gepubliceerd, met name in “Vragen gesteld door de gemeenteraadsleden en antwoorden gegeven door het college”; zie copy/paste hierna :

“De Raad

- [De Gemeenteraad](#)
- [Zittingen van de Gemeenteraad](#)
- [De Gemeenteraadsleden](#)
- [Binnenhuis reglement van de Gemeenteraad \(nieuwe versie van 20/06/2013\)](#)
- [Lijst van het College van Burgemeester en Schepenen en van de Gemeenteraadsleden](#)
- [Moties](#)

- Vragen gesteld door de Gemeenteraadsleden en antwoorden gegeven door het College van Burgemeester en Schepenen
- Nieuw intern reglement van de gemeenteraad (reglement betreffende het interpellatierecht van de inwoners inbegrepen)”

De interpellaties of mondelinge vragen van gemeenteraadsleden gaan, zoals trouwens ook de schriftelijke vragen, vaak over probleempunten die de gehele bevolking of een groot deel ervan aanbelangen. De mondelinge vragen of interpellaties, alsook de antwoorden erop, zijn daarentegen enkel in het integraal verslag weergegeven. Op die manier vinden weinig burgers die interpellaties terug. Bovendien zijn de interpellaties, behoudens enkele uitzonderlijke gevallen, ook niet opgenomen in de dagorde van de desbetreffende gemeenteraadszittingen zoals die wordt gepubliceerd op de gemeentelijke website : Meestal wordt immers allen de initiële dagorde gepubliceerd zoals die door de voorzitter, in samenspraak met het college, is opgesteld. Wanneer de dagorde nadien wordt aangevuld met interpellaties en/of andere punten, wordt die nieuw aangevulde agenda niet meer gepubliceerd.

Ter zake stel ik de volgende vragen :

- a) Kan de aanvullende agenda ook worden gepubliceerd in de desbetreffende rubriek op de gemeentelijke website ?
- b) Kunnen de interpellaties of mondelinge vragen, en de antwoorden erop, ook in een afzonderlijke rubriek van de voormelde hoofdruubriek “De Raad” worden gepubliceerd zoals dit het geval is met de schriftelijke vragen ?

Tot slot merk ik geheel terloops op dat het nieuwe reglement van inwendige orde van de gemeenteraad in die rubriek tweemaal is gepubliceerd : eenmaal onder “Binnenhuis reglement van de Gemeenteraad (nieuwe versie van 20/06/2013)” en eenmaal onder “Nieuw intern reglement van de gemeenteraad (reglement betreffende het interpellatierecht van de inwoners inbegrepen)”. Aldus worden bepaalde aangelegenheden tweemaal gepubliceerd terwijl andere helemaal niet worden gepubliceerd ...

J'ai envoyé le texte de mon interpellation en français à tout le monde et je traduis la dernière phrase que je n'avais pas faite : la publication des interpellations et des réponses est une bonne chose à la fois pour les habitants francophones et néerlandophones. Il s'agit pour moi d'une question de bonne administration, notamment d'une bonne information aux citoyens et donc pas d'une question communautaire.

Je vous remercie, dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Quelqu'un souhaite se joindre ? Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci, je vais être très court, Monsieur le Président, parce que j'abonde dans la partie de l'intervention de Monsieur Berckmans où il demande que l'on publie les interventions des Conseillers communaux de manière visible sur le site. Par contre, j'ai une deuxième remarque, mais peut-être que j'ai mal compris ou que la traduction n'est pas assez claire, que Monsieur Berckmans avait emmêlé les pinceaux, parce que quand on publie la question d'un Conseiller communal, on n'attend pas forcément d'avoir une traduction, moi ici je

m'exprime en français et je souhaite qu'on publie mes interventions telles qu'elles sont faites ici, c'est-à-dire en français. Maintenant, si la Commune a la possibilité matérielle de pouvoir publier la traduction, tant mieux. Je ne m'en plaindrai pas, mais j'estime qu'on ne doit pas attendre des traductions pour publier mon intervention quand elle est faite en français.

Après avoir entendu une partie de ce qu'a dit Monsieur Berckmans, mais peut-être qu'encore une fois j'ai mal compris, lui ici quand il s'exprime en néerlandais, je pense qu'on doit publier son intervention en néerlandais, maintenant, si on sait faire une traduction en français et si lui-même la fournit d'ailleurs, on peut bien entendu le faire. Mais en tout cas, moi, en ce qui me concerne, je souhaite qu'on publie et qu'on donne une réponse et qu'on n'attende pas forcément la traduction, sinon on risque d'attendre des mois et des mois. C'est logique, parce que vous n'allez pas avoir un ou deux membres du personnel qui vont passer leur temps à traduire tout ça. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je vais donner la parole à Madame la Bourgmestre, mais avant ça je vais vous répondre, Monsieur Ikazban, parce que c'est une question qui concerne très précisément le règlement d'ordre intérieur : il est stipulé dans le règlement d'ordre intérieur qu'un Conseiller qui souhaite que son interpellation soit publiée sur le site dans les deux langues, introduit sa question dans les deux langues au niveau de l'interpellation. À partir du moment où vous introduisez votre interpellation dans une seule langue, il n'y a pas de traduction à devoir attendre, la traduction ne vient qu'à partir du moment où vous avez demandé d'avoir le texte dans les deux langues en entrant votre question dans les deux langues. La réponse est donc publiée dans la langue des interpellations. Donc si quelqu'un introduit une interpellation en français et en néerlandais, la réponse devra apparaître en français et en néerlandais. C'est le choix du Conseiller de le faire.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Voor alles dient te worden opgemerkt dat de Gemeente Sint-Jans-Molenbeek zich altijd heeft bekommerd om de mogelijkheid voor het publiek om kennis te nemen van de debatten van de Gemeenteraden en de tussenkomsten van de Gemeenteraadsleden.

Je vous dirais que déjà au siècle passé, des bulletins communaux reprenaient les débats du Conseil communal. J'ai toujours connu ses bulletins qui reprenaient les débats et je fais partie, avec Monsieur Magérus, des anciens.

Les Conseillers communaux reçoivent toujours sur papier outre l'ordre du jour, les projets de délibération, les procès-verbaux, les comptes rendus et plusieurs bases de données sont disponibles via intranet et le programme BO Secrétariat. Si les questions et les réponses ne figurent pas encore dans les deux langues sur le site Internet, je vous dirai, Monsieur Berckmans, que c'est vraiment pour des raisons d'organisation interne qui sont propres au Secrétariat communal qui, comme vous avez déjà pu le lire dans le rapport 2011-2012, a de très nombreuses tâches qui sont liées aux affaires générales de la Commune. D'ailleurs, ce rapport figure également sur le site Internet, alors que ce n'est pas une obligation légale. Le Secrétariat communal remplit de très nombreuses tâches et les Conseils communaux de cette législature sont bien plus conséquents qu'ils ne l'étaient par le passé. J'ai déjà pu le souligner, on vous demande évidemment un peu de patience par rapport à l'organisation des services. Il faut savoir qu'une Commune, ce n'est pas une Assemblée parlementaire et donc, le Secrétariat communal, il fonctionne sans le secrétariat d'une assemblée et je peux vous parler de cela d'expérience, où je vois qu'évidemment les

moyens ne nous permettent pas de pouvoir répondre aussi spécifiquement que ne pourrait le faire par exemple le Parlement bruxellois. Il faut inclure ce travail dans tout le planning des demandes qui sont faites et qui concerne le fonctionnement des organes.

Om te antwoorden op punt 1 van uw vragen, ik kan u garanderen dat alles in het werk zal worden gesteld om toe te zien op de strikte naleving van het reglement van inwendige orde. De antwoorden zullen dadelijk worden vertaald en op de website verschenen. Wat punt 2 van uw tussenkomst betreft, zullen we de dienst die belast is met de bijwerking van de website verzoeken om de diverse gevraagde aanpassingen te laten uitvoeren.

Voilà les réponses que je pouvais apporter à votre interpellation.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mevrouw de Burgemeester, dus als ik het goed begrepen heb, zullen de bepalingen van het reglement van de gemeenteraad worden gerespecteerd. Een antwoord dat ik niet goed begrepen heb, betreffende de mondelinge vragen, kunnen die ook in een afzonderlijk rubriek worden gepubliceerd, zoals de schriftelijke vragen?

Donc, je répète ma question 2.B, est-ce que les interpellations ou les questions orales, est-ce qu'elles peuvent être aussi publiées dans une rubrique séparée, comme c'est le cas avec les questions écrites ? Par ce que quand ça se trouve dans le compte rendu intégral, c'est perdu, il n'y a personne qui peut le retrouver.

Merci, dank u.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Olivier Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Je propose de prendre votre remarque en compte pour le futur site Web qui devra arriver avant l'été, je l'espère. Donc, encore un peu de patience et là on pourra répondre à vos besoins et notamment si d'autres Conseillers avaient des besoins en la matière, on les entendrait bien sûr pour une bonne diffusion.

M. le Président :

L'incident est clos.

54. Interpellation introduite par Monsieur Nader Rekik, Conseiller communal PS, au sujet de la rentrée scolaire 2013-2014.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Nader Rekik, Conseiller communal PS, betreffende het schooljaar 2013-2014.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Rekik pour la lecture de son interpellation.

M. Rekik :

Dans un premier temps, je me limiterai aux éléments de réponse qui me seront communiqués ce soir. Je comprends que certaines des questions qui suivent nécessitent des recherches et la mobilisation des services de l'Instruction publique. Néanmoins, je m'étonne de la volonté de certains membres de cette majorité qui souhaitent que je transforme mon interpellation en question écrite. De nombreuses municipalités savent déjà présenter au public le bilan de la rentrée scolaire, et ne souhaitant pas mettre en doute l'investissement ou les compétences de certains, même si j'assiste parfois à certaines scènes surréalistes, lorsqu'on attend des réponses de la part de certains ici présents, j'espère quand même obtenir les informations souhaitées.

Voilà près de trois mois que la rentrée scolaire a eu lieu. Outre les échos divers que nous avons de la population, nous souhaiterions avoir davantage d'informations quant à cette rentrée scolaire.

Pourriez-vous nous faire part le plus précisément possible des chiffres correspondants aux enfants inscrits en 2013 2014 dans les écoles maternelles et primaires de la Commune. Quels étaient les chiffres de l'année 2012 2013 ainsi que 2011 2012 ?

Quel est le nombre d'enfants sur listes d'attentes ?

Quel est le niveau de saturation de chaque école ?

Quels sont les établissements qui doivent accueillir plus d'élèves que d'habitude ? En d'autres termes, quelles sont les écoles les plus touchées par le boum démographique ? Quel secteur géographique ?

Y a-t-il des écoles moins touchées par la pression démographique ?

Certaines directions se plaignent d'un taux d'absentéisme conséquent du corps enseignant. Avez-vous évalué ce que cela représente en chiffres et quelles seraient les raisons de cet absentéisme récurrent. Pénibilité, conditions de travail difficiles, manque de moyens ?

La pénurie d'enseignants touche l'enseignement de la Communauté française. Qu'en est-il des écoles molenbeekoises. Comment gérez-vous ce problème ? Quelles sont les branches touchées par cette pénurie ? Où identifiez-vous cette pénurie ?

Savez-vous chiffrer le nombre d'enfants molenbeekoises qui ne sont pas scolarisés sur le territoire de la Commune ? Pouvez-vous commenter ces chiffres ?

Combien de places supplémentaires sont prévues pour la rentrée scolaire suivante ?

Nous souhaiterions avoir davantage de détails sur l'organisation des repas chauds à l'école. Combien d'élèves bénéficient des repas chauds dans les écoles maternelles et primaires. Quels sont les pourcentages par école ? Ces chiffres sont à la baisse ou à la hausse ? Merci de commenter.

Quelles sont les mesures concrètes prises pour lutter contre l'échec scolaire ? Outre les écoles des devoirs extrascolaires. Quels sont les dispositifs de lutte contre l'échec mis en place dans les écoles ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Quelqu'un souhaite-t-il se joindre ? Alors, nous avons Madame Piquard, Monsieur Ait Jeddig et Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Piquard.

M. Rekik :

Excusez-moi Madame Piquard, enfin Paulette, dans la foulée je vais juste terminer par une information que je souhaiterais avoir, savez-vous chiffrer le nombre d'enfants molenbeekoïses qui ne sont pas scolarisés sur le territoire de la Commune ? Parce que c'est une information que vous pouvez avoir, pouvez-vous commenter cette information ? Autre chose que je souhaiterais savoir, c'est combien de places supplémentaires sont prévues pour la rentrée scolaire suivante ? Et dernier élément, pourriez-vous nous donner davantage de détails sur l'organisation des repas chauds à l'école ? Combien d'élèves à ce jour bénéficient des repas chauds dans les écoles maternelles et primaires, et quel pourcentage par école ?

Mme Piquard :

Rekik a complété par quelques questions que je souhaitais poser, mais vous allez donner la parole à Madame la Bourgmestre et pas à l'Echevine qui a l'enseignement en charge ?

M. le Président :

Madame Piquard, je n'en sais rien, je n'ai encore donné la parole à personne.

Mme Piquard :

C'est parce que je vois son micro allumé.

M. le Président :

Non Madame Piquard, c'est mon micro.

Mme Piquard :

Ah, excusez-moi, je croyais que c'était le micro de Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je me joins à cette interpellation et c'est vrai que la réponse à ces questions permettrait peut-être de mieux résoudre la problématique de l'enseignement. J'ajouterai simplement la question suivante : qu'en est-il de la formation des enseignants, est-ce qu'elle est adaptée et appropriée à la population de notre Commune ?

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer De Block.

M. De Block :

Comme vous avez vu, j'ai aussi posé des questions par écrit concernant les garderies. Je n'ai pas eu de réponse à ces questions jusqu'à présent. Je pense que d'habitude on a les réponses avant les 30 jours ou au Conseil suivant. Hélas, je n'ai toujours pas reçu de réponse. Ces questions ont été posées, déjà je pense il y a quelques mois. On avait même prévu, il y a un an, qu'il y aurait un cadastre ou un registre des places. Donc, je voudrais juste savoir si c'est en place, les places manquantes, cette mesure du plan de la majorité, est-ce qu'elle est fonctionnelle ?

J'ai déjà posé la question à une séance précédente sur cette pénurie au niveau du primaire et du maternel. Au niveau du primaire, il y a des structures nécessaires pour aider les gens. Au niveau maternel, il n'y a aucune structure. Donc, je voudrais rajouter la question de savoir si la Commune prévoit effectivement de consacrer une partie de son équipe pour aider les parents à ce qu'ils trouvent une école maternelle ? Je vois Monsieur Vossaert intéressé par ma question. La question a déjà été posée et je la repose aujourd'hui parce que ça ne sert à rien de constater le manque et la pénurie et les difficultés. J'aimerais bien savoir comment la Commune compte soutenir les gens qui cherchent une école et parfois même désespérément ? Je rencontre des parents qui n'ont pas inscrit leurs enfants dans les deux premières années du maternel tout simplement parce qu'ils ne trouvaient pas de place. Est-ce que toutes ces questions vont être traitées à un moment donné dans les sections réunies en janvier sur l'enseignement ?

M. le Président :

Le Collège a choisi que ce serait Madame la Bourgmestre qui vous répondrait, avec une réponse complémentaire de Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

J'avais en effet suggéré à Monsieur Rekik de faire d'abord des questions écrites puisque ses demandes concernaient essentiellement des chiffres et donc, il me semblait intéressant de laisser la possibilité aux services de lui répondre par écrit, de manière précise, puisque votre interpellation nous est parvenue la semaine passée. Je pense que l'Instruction publique est un service qui a de nombreuses missions à remplir et qu'il a des priorités et que dans ses priorités, il doit d'abord assurer les services donnés aux écoles avant de se pencher sur les questions que vous posez, qui sont certainement pertinentes mais qui n'étaient à mon sens pas considérées comme nécessairement urgentes.

Donc, je regrette que vous ayez détourné un petit peu mon propos, car mon intention n'était pas que vos demandes soient réduites à des questions, mais qu'au contraire, on surpasse des chiffres qui auraient été donnés par le service de l'Instruction publique, on puisse dans un deuxième temps revenir ici au Conseil communal et avoir un large débat en connaissance de cause. Différents Conseillers communaux auraient participé et la majorité ou le Collège auraient pu vous donner des réponses. Ce n'est pas l'option que vous avez choisie, vous avez préféré interpellier aujourd'hui. Personnellement je le regrette parce qu'il y a un règlement d'ordre intérieur qui ne permet pas d'interpeller rapidement une seconde fois

sur le même sujet, mais je pense que le débat aurait été plus fructueux si vous aviez pris le temps de bien préparer vos questions et si vous aviez laissé le temps à nos services de pouvoir vous répondre de façon précise.

Je vais néanmoins vous donner des éléments de réponse, parce qu'évidemment nous avons des chiffres, mais nous aurions souhaité les affiner pour vous donner une réponse plus concrète à vos interventions. Néanmoins, nous avons évidemment un certain nombre de réponses à vous apporter.

En ce qui concerne les chiffres relatifs aux enfants qui ont été inscrits dans nos écoles communales, en 2011 - 2012, les écoles francophones comptaient 5262 élèves, 2197 en maternelle et 3065 en primaire. Les écoles néerlandophones comptaient 1114 élèves, 552 en maternelle et 562 en primaire. En 2012 - 2013, nous avons 5472 élèves dans les écoles francophones, 2465 en maternelle et 3007 en primaire. Nous avons 1115 élèves dans les écoles néerlandophones, 519 en maternelle et 596 en primaire. Cette année scolaire, 2013 - 2014, nous comptons 5470 élèves dans les écoles francophones, 2221 en maternelle et 3249 en primaire et nous comptons 1037 élèves dans l'enseignement néerlandophone, 122 en maternelle et 115 en primaire.

Concernant la saturation dans l'enseignement francophone, je précise qu'aujourd'hui chaque école tient sa propre liste d'attente. Lorsque nous comparons les listes de toutes les écoles, nous constatons qu'il y a parfois des demandes d'inscriptions multiples. En effet, certains parents demandent une inscription pour leurs enfants dans plusieurs écoles en même temps. En plus, les parents qui inscrivent leurs enfants dans un établissement extérieur à notre pouvoir organisateur, dans l'enseignement de la Communauté française, dans l'enseignement libre, ne nous communiquent pas toujours l'information et par conséquent nous ne pouvons pas effacer la demande d'inscription de la liste d'attente de notre propre initiative.

Il est à noter que les listes d'attente concernent davantage les inscriptions en maternelle. En effet, compte-tenu de l'obligation scolaire en primaire, les parents ne peuvent pas attendre qu'une place se libère dans l'école qu'ils ont choisie pour leur enfant, ce qui peut évidemment arriver en maternelle ou certains parents préfèrent attendre espérant obtenir, d'une certaine manière, l'école de proximité ou l'école de leur choix. En tout cas, il y a aujourd'hui, même si je n'aime pas cette expression, saturation. Mais on peut considérer que toutes nos écoles communales, tous secteurs géographiques confondus, font le plein. Toutes nos écoles communales accueillent autant d'enfants que leurs capacités le permettent, mais il n'y a pas aujourd'hui de liste d'attente, il n'y a pas d'enfants sans école à Molenbeek-Saint-Jean.

Je voulais également vous apporter des précisions par rapport au futur, puisqu'il y a une hausse de la démographie dans notre Commune et dans d'autres Communes bruxelloises, nous prévoyons évidemment d'ouvrir des places supplémentaires dans les écoles francophones. Ainsi, pour la rentrée scolaire 2014 - 2015, il y aura au moins 100 nouvelles places du côté francophone, pour la rentrée scolaire 2015 - 2016, 450 nouvelles places dans la nouvelle école de la rue Bonne et 200 places dans l'école numéro 17. Pour la rentrée scolaire 2016 - 2017, il y aura 400 nouvelles places dans les écoles numéro un et numéro 13.

Voilà les premiers chiffres que je pouvais vous donner par rapport à vos questions. Il y a des questions plus pointues que vous avez posées, je pense qu'elles méritent que les services de l'Instruction publique y consacrent plus de temps.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je voudrais dire qu'il est vrai qu'il y a eu une interpellation écrite. La réponse a été envoyée, on l'a envoyée en tout cas au Secrétariat communal afin qu'ils vous la transmettent et ce, en début de semaine. Donc normalement, elle aurait dû vous être envoyée pour hier au plus tard. Je suis étonnée que vous ne l'ayez pas reçue.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine, je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Monsieur Rekik, je vous remercie beaucoup pour ces questions qui demandent effectivement un peu de recherche et je vous prie aussi d'excuser les services néerlandophones, dans le sens que nos écoles, en ce moment, sont soumises à une inspection. Cela demande donc une charge de travail très importante pour les services, donc il faut un peu de temps pour récolter des informations que vous demandez. Je vous demande donc un minimum de compréhension, les services étant en ce moment vraiment surchargés, étant donné que les premières visites des inspecteurs sont prévues pour début décembre. Il y a toute une série de documents à mettre en ordre, des PV de réunions, des règlements etc.

Mais je vais quand même profiter pour vous expliquer la situation au niveau néerlandophone. Au niveau des inscriptions, cela se passe un peu différemment que dans l'enseignement francophone. Il y a un système centralisé, c'est un site Web qui s'appelle www.inschrijveninbrussel.be, et donc en ce qui concerne le cadastre des places libres, tout est repris dans ce système. Il faut donner la date de naissance de votre enfant, la Commune dans laquelle vous cherchez une place, et vous obtenez automatiquement une liste des places libres. C'est un instrument intéressant qui permet d'avoir une vision d'ensemble au niveau du manque de places. Deuxièmement, nous avons un décret en Communauté flamande qui est assez strict et qui détermine aussi les groupes qui ont des priorités. Tout ça est regroupé en pourcentage, ce qui fait que le système d'inscription dans l'enseignement néerlandophone à Bruxelles est assez compliqué et qu'il est géré par la LOP dans laquelle sont représentés les différents pouvoirs organisateurs. Ces pouvoirs organisateurs se mettent d'accord ensemble sur l'application de ce décret, sur la manière dont ça doit se passer, et sur les moments d'inscription. Il y a en général trois phases d'inscription, d'abord pour les frères et sœurs, c'est là que nous constatons quand vous allez sur le site Web de la LOP, après l'inscription des frères et sœurs, qu'en maternelle il n'y a quasiment plus de places libres. En général, on constate que les places sont prises par les premiers groupes prioritaires. Après cette phase d'inscription pour les frères et sœurs, s'ouvre une deuxième phase d'inscription pour les groupes prioritaires, c'est-à-dire les enfants de parents néerlandophones. Après cette deuxième phase, s'ouvre une troisième phase, ce sont les inscriptions libres ou les parents peuvent directement prendre contact avec les écoles, c'est seulement dans cette phase-là que les écoles peuvent avoir une liste d'attente. Dans les périodes précédentes, ça n'est pas possible. Les écoles ne peuvent pas répondre, les écoles ne peuvent pas s'inscrire, il faut passer obligatoirement par ce site Web. Avec ce système dont je vous épargne les détails hyper compliqués, on vous attribue une place. Ce système a des avantages et des inconvénients, il permet d'avoir une vision d'ensemble sur les places

disponibles. Mais le bémol, c'est quand même que nous, en tant que Commune, nous n'avons quasiment pas accès à ces données. On les a demandées pour la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, et il a fallu deux mois pour les recevoir. Je viens d'avoir l'information que pour la prochaine année scolaire, il y a eu 294 attestations de refus dans le sens que si vous n'avez pas une place, vous êtes obligés en tant qu'école, de remettre une attestation aux parents en disant qu'on n'a plus de place pour eux. Ces 294 attestations de refus pour la première maternelle, ça ne veut pas dire qu'il s'agit de 294 enfants parce que les mêmes enfants peuvent avoir reçu plusieurs attestations, s'ils se sont par exemple inscrits dans plusieurs écoles en même temps. Au niveau de la Commune, ce système fait en sorte que nous avons très peu de prise sur ces données qui sont effectivement gérées au niveau de la Région.

Par rapport à vos questions, je vais vous donner mon sentiment. Saturation dans les écoles, ça dépend comment on analyse les choses. On voit dans nos écoles néerlandophones qu'il y a beaucoup d'enfants dans les écoles maternelles et que petit à petit, les classes deviennent toujours plus petites. Donc dans la totalité on peut dire que les écoles sont saturées, ça met une pression sur les espaces communs, que ce soit la salle des sports, que ce soient les réfectoires, que ce soit la cour de récréation, mais il y a des déséquilibres par rapport à la quantité d'enfants dans les maternelles et la quantité d'enfants au niveau de l'école primaire. Il n'y a pas d'école qui soit moins touchée que d'autres, nos écoles sont toutes touchées de la même manière.

Au niveau de l'absentéisme scolaire, il y a des pics d'absentéisme dans les périodes typiques comme l'hiver. C'est donc compliqué de donner une vision d'ensemble, mais donc il n'y a pas un absentéisme toujours lié à la même personne qui indiquerait un problème lié à la surcharge de travail. Cela dit, l'écho je reçois souvent parce que je visite quand même pas mal d'écoles, et je discute beaucoup avec les instituteurs, c'est ce sentiment d'une grande pression, l'idée de toujours vouloir faire plus surtout si on considère que dans nos écoles néerlandophones, il y a très peu d'élèves qui parlent le néerlandais à la maison. Ça implique aussi une approche pédagogique différente.

Par rapport à la formation des enseignants, je pense qu'au niveau de la Communauté flamande, on n'épargne vraiment pas sur la possibilité de former des enseignants. Il y a un projet par exemple qui vient d'être mis en place pour former des enseignants à la réalité bruxelloise, donc on essaie vraiment de préparer des enseignants à cette réalité qui n'est pas évidente rien qu'en considérant la langue.

Chiffrer le nombre d'enfants molenbeekoïses non scolarisés, ce n'est pas facile, en tout cas je ne dispose pas des chiffres en ce moment.

Concernant l'organisation des repas chauds à l'école, on a des chiffres concrets, mais mon impression aussi, ce n'est pas une quantité énorme qui prend des repas chauds dans les écoles. Ces chiffres sont un petit peu à la baisse, je n'ai pas encore là de données concrètes à vous donner.

Concernant la question d'aider les parents à trouver une place au niveau communal, au niveau néerlandophone, on peut faire très peu puisque tout est centralisé. La seule chose que nous, on peut faire, en tant que niveau communal, c'est justement envoyer les parents vers le site Web s'ils ne trouvent pas de place. Il y a eu un projet qui voulait motiver les parents néerlandophones à choisir des écoles molenbeekoïses, c'est un projet qui était mené au niveau de la Commune et qui a été repris maintenant par la VGC.

Au niveau néerlandophone, on a donc un système d'inscription qui est assez strict et qui présente, je pense, de gros avantages. Mais ça complique un petit peu l'articulation avec le niveau communal.

En ce qui concerne les places, Madame la Bourgmestre vous a répondu pour les écoles francophones. Au niveau des écoles, on a voté hier pour l'acquisition d'un terrain qui va permettre de dédoubler la capacité, mais ce ne sera pas pour l'année prochaine. Il y a des projets à la rue de la Semence et il y a peut-être aussi d'autres projets qu'on essaye de développer avec la VGC.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

On voit très vite le contraste, d'abord par courtoisie de Madame Gadaleta, le professionnalisme et son approche très constructive et, désolé Françoise, d'abord moi je n'ai voulu en aucun cas détourné vos propos, Madame la Bourgmestre, et je ne vous ai en aucun cas cité, mais voilà, vous vous hérissez très vite. Madame la Bourgmestre, j'ai juste envie de vous dire : « soyez cool, relax ».

Merci pour ces éléments de réponse, en ce qui concerne les différents chiffres, si je comprends bien, il y aura cent nouvelles places prévues pour l'année prochaine. C'est une chose assez positive, on verra si ces cent nouvelles places permettront d'absorber tous ces élèves qui souhaiteraient s'inscrire dans nos écoles communales.

Maintenant, plus techniquement, si je comprends bien, les parents peuvent inscrire leurs enfants dans plusieurs écoles. Il faut un certain temps pour qu'ils puissent se désinscrire automatiquement, pour qu'on puisse libérer des places. Si j'ai bien compris, il y a un gros souci à ce niveau-là, certains parents inscrivent leurs enfants dans plusieurs écoles, ce qui fait qu'on encombre les éventuelles places vacantes. Ne serait-il pas opportun d'aller développer un système centralisé, comme on le fait du côté néerlandophone ? Ça permettrait justement de ne pas avoir de places bloquées et se retrouver dans une situation où on a quand même beaucoup d'enfants Molenbeekoïses qui sont scolarisés à l'extérieur de la Commune. Certaines familles doivent même se déplacer très loin pour pouvoir placer leurs enfants. Voilà donc une première question.

Autre chose, je n'ai pas eu de précision du côté francophone par rapport à l'organisation des repas chauds à l'école. On constate qu'énormément d'enfants essayent de rentrer chez eux pour pouvoir déjeuner, beaucoup d'enfants traînent dans les snacks de la Commune, c'est très souvent propres aux adolescents, mais on retrouve également dans ses snacks des enfants de plus en plus jeunes, sur les parkings du Lidl ou ailleurs, ma question est donc de savoir pourquoi au niveau de l'organisation des repas chauds à l'école ça ne prend pas ?

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je donne la parole à Madame Vande Maele.

Mme l'Echevine Vande Maele :

Je peux répondre et donner quelques éléments complémentaires au niveau francophone. Il faut savoir qu'au niveau francophone, nous avons le règlement d'ordre intérieur qui devait être revu et qui est en cours. Nous accordons la priorité aux frères et

sœurs au niveau des inscriptions jusque début janvier. Il faut savoir que rien qu'avec la priorité frères et sœurs, toute une partie de nos écoles sont déjà pleines. Nous ouvrons au quartier le plus proche, à partir de janvier, donc les autres parents pourront s'inscrire, mais uniquement dans un périmètre proche de l'école, et ce jusqu'à Pâques. Cette année, je dois avouer que toutes nos écoles sont pleines. Donc, c'est après Pâques que nous ouvrons à tout le monde. Les gens qui se retrouvent en liste d'attente, ce sont les gens qui viennent de plus loin.

M. Rekik :

Imaginons l'école qui est située le long de la chaussée de Ninove, on est à la limite entre Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht, certaines écoles sont à la limite avec Koekelberg. Si je comprends bien, certains enfants qui sont dans le quartier et qui vivent dans une autre Commune peuvent aussi s'inscrire et les Molenbeekoïses qui habitent peut-être dans des quartiers plus éloignés ne sont pas prioritaires ?

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est la loi, on ne peut pas faire de discrimination.

Mme la Bourgmestre :

Une école communale ne peut pas privilégier les enfants qui vivent sur le territoire de la Commune.

Mme l'Echevine Vande Maele :

C'est vrai que c'est très difficile pour l'instant au niveau des places. Au niveau primaire, on a pu trouver des places pour tout le monde. Au niveau maternel, les enfants nés en 2011 qui vont encore rentrer dans le courant de l'année, c'est vrai qu'il y en a encore en liste d'attente. Nous espérons pouvoir ouvrir une classe supplémentaire pour trouver une solution pour ces enfants dans les bâtiments de la Flûte enchantée, où là on a quelques places de libre, puisque c'est une école qui s'agrandit chaque année. Donc nous allons voir avec les parents, ceux qui restent encore en attente et si cette solution peut leur convenir.

Au niveau des repas, la situation est difficile, c'est certain. Je ne vais pas démentir, la situation est difficile. C'est vrai qu'il y a beaucoup d'enfants inscrits aux repas et qu'on essaye d'organiser les repas au mieux, dans les locaux qu'on a et donc ce n'est pas évident. Une autre interpellation était au niveau du nombre d'animateurs d'accueil, et bien je peux vous dire que nous n'avons absolument pas diminué le nombre d'animateurs d'accueil puisque nous voulons absolument avoir un accueil de qualité et donc, au lieu d'avoir des groupes de 30 ou 40 enfants par animateur, on veut réduire ces groupes pour travailler dans de meilleures conditions. Donc, tous les animateurs d'accueil, tous les contrats qui étaient à durée déterminée pour les animateurs d'accueil ont été prolongés.

M. le Président :

Merci Madame l'Echevine.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Je vous remercie en tout cas pour tous ces éléments, vous venez de faire un constat par rapport à l'organisation de ces repas chauds. Je sais que des parents souhaiteraient que

leurs enfants restent dans le microcosme scolaire et dans l'école plutôt que d'aller s'égarer dans les rues, les parcs ou les parkings de grandes surfaces, je pense qu'il faudrait vraiment prêter attention à ce que vous observez et je pense que dans votre majorité pas mal de personnes s'intéressent à cela et sont prêtes justement à faire un certain nombre de propositions, que ce soit pour éviter la malbouffe ou éviter ce qu'on observe sur le terrain. Donc je pense qu'on en est un moment où on pourrait se poser une question de conscience et se dire qu'on pourrait peut-être faire quelque chose, même si certains qualifient de majorité de la gratte, peut-être que vous pourriez avoir un peu plus de sous, parce que tout cet argent actuellement se dépense dans des snacks ou ailleurs. Ça mériterait en tout cas débats et réflexions.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekek.

L'incident est clos.

55. Proposition de motion déposée par Monsieur Michaël Vossaert, Conseiller communal FDF, relative à l'élargissement du périphérique (ring) Nord.

Voorstel tot motie ingediend door Mijneer Michaël Vossaert, Gemeenteraadslid FDF, betreffende de uitbreiding van de Ring Noord.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, avant que vous ne présentiez votre motion, je crois que vous avez consulté différentes personnes. Une fois que vous aurez fait votre présentation, si vous souhaitez, parce que c'est encore nécessaire, une suspension de séance pour parler avec l'un ou avec l'autre, je peux vous l'accorder. Donc je vous laisse présenter votre motion et puis si vous avez encore la nécessité parce que quelqu'un n'aurait pas répondu à vos attentes ou parce que vous n'auriez pas reçu les réponses de chacun et que vous souhaiteriez voir si les personnes se joignent, je vous laisserai le temps de la concertation si nécessaire. Je vous donne la parole.

M. Vossaert :

Permettez-moi, en guise d'introduction de resituer un petit peu les choses. Le 25 octobre, le Gouvernement Flamand a pris une décision, choisi un scénario, dans le cadre de l'élargissement du Ring. Son objectif était de fluidifier le trafic sur le périphérique et pendant ce temps-là, il continue à développer des zonings économiques, pas à Bruxelles, mais en dehors de Bruxelles, sur son territoire.

Quels sont les réactions au niveau Bruxellois ? Elles sont divergentes au sein du Gouvernement. Au niveau des Parlementaires, je ne suis pas encore Parlementaire bruxellois, mais j'ai vu et entendu les débats en Commission des finances, et j'avoue avoir été rassuré quant à la position prise par les différentes formations politiques francophones représentées et même des Néerlandophones au Parlement bruxellois.

On parle d'impacts environnementaux, d'impacts économiques, et bien je pense qu'aujourd'hui, on attendait plus du Parlement bruxellois, une réaction peut-être plus claire, unanime, et aujourd'hui, nous, municipalistes, Communes qui sommes dans le Nord-Ouest de Bruxelles, nous sommes les premiers touchés par cet élargissement et bien, j'estimais nécessaire une réaction, une position à prendre, sans pour autant ruer dans les brancards et plutôt privilégier d'une part la concertation.

Cette motion, elle exige clairement qu'il y ait une concertation dans le cadre de ce qu'on a pu appeler la Communauté métropolitaine, mais surtout le Comité de concertation Région-Fédéral, et bien d'exiger une concertation sur ce point en particulier. Voilà déjà la principale demande pour cette motion.

Pour le reste, je pense que vous avez eu l'occasion de la parcourir, il y a d'autres points qui relèvent plutôt de mesures complémentaires, mais je pense que l'essentiel, c'est d'avoir une vraie concertation entre les deux Régions parce qu'il y a ici l'intérêt des Bruxellois et des Communes du Nord-Ouest, et notamment Molenbeek-Saint-Jean.

Je vous remercie.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, pour être très clairs, quand on présente une motion, on lit également la motion. Donc, si je peux vous demander également de la lire, merci. Comme ça, on est sûr que tout le monde est sur le même texte.

M. Vossaert :

Vu la directive européenne 85/337/CEE concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement;

Vu la directive européenne 2008/50/CE concernant la qualité de l'air ambiant et un air pur pour l'Europe qui impose, depuis le 1er janvier 2010, que la moyenne annuelle concernant le dioxyde d'azote (NO₂) ne dépasse pas le seuil de 40 µg/m³ ;

Vu l'accord du gouvernement bruxellois 2009-2014 qui prévoit de "*réduire les émissions de gaz à effet de serre de 30 pourcents pour 2025 par rapport 1990*";

Vu les objectifs du Plan Iris 2 de réduire de 20 pourcents le trafic automobile en Région bruxelloise d'ici 2018 (par rapport à 2001);

Vu les propositions du projet « Mobiliteitsvisie 2020 » qui s'inscrit dans le prolongement des annonces faites par la Région flamande d'améliorer la desserte de la périphérie bruxelloise et de réduire la pression automobile autour de la capitale;

Vu l'accord sur la 6^e réforme de l'Etat créant une "*communauté métropolitaine*" au sein de laquelle "*se tiendra la concertation entre les trois Régions relative à la mobilité, à la sécurité routière et les travaux routiers, de, vers et autour de Bruxelles. Le fait de fermer ou de rendre inutilisables les accès et sorties du ring fera l'objet d'une concertation préalable*";

Vu que la Commission européenne a décidé en juin 2010 de demander à la Belgique d'appliquer pleinement la législation de l'Union européenne relative à la qualité de l'air pour ce qui est des particules;

Vu la décision de la Commission européenne du 6 juillet 2012 relative à la notification par le Royaume de Belgique d'un report du délai prévu pour respecter les valeurs limites fixées pour le NO₂ dans trois zones de qualité de l'air qui indique que "*pour évaluer s'il est réaliste de prévoir que la valeur limite sera respectée pour la nouvelle échéance, la Commission a besoin de données précises et détaillées sur l'ampleur et l'incidence des mesures de lutte contre la pollution envisagées, y compris un calendrier clair pour leur mise en œuvre* ». En ce qui concerne Bruxelles, la Commission constate « *qu'il ressort des*

informations que la valeur limite annuelle fixée pour le dioxyde d'azote ne sera respectée qu'en 2018" ;

Vu la décision du gouvernement flamand du 25 octobre 2013 qui prévoit les modalités à suivre pour l'élargissement du périphérique (ring) nord, dont les travaux commenceront en 2016;

Considérant que le risque existe que la Région Flamande décide d'élargir le ring sans jamais mettre en place des mesures structurelles pour diminuer la congestion automobile dans et autour de Bruxelles;

Considérant le rapport de l'inspection des finances concernant la décision du gouvernement flamand du 25 octobre qui émet un avis négatif quant au choix du gouvernement flamand de passer "immédiatement - sans attendre des mesures ne touchant pas à l'infrastructure - à une infrastructure optimisée et sécurisée » et qui rappelle au gouvernement flamand qu'« à défaut d'une vision totale de la problématique de la congestion routière, les plans d'infrastructure routières envisagés n'auront qu'un faible impact sur la fluidité du trafic. De plus, il n'a pas été tenu compte de l'impact d'un nouveau stade national et de l'aménagement du méga-complexe commercial Uplace, à Machelen » ;

Considérant que l'élargissement du périphérique aura un effet préjudiciable aux objectifs climatiques et en matière de qualité de l'air de la Région bruxelloise;

Considérant l'étude récente de Greenpeace et du Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen (BBL) qui indique d'une part qu'en règle générale, l'effet d'appel généré par des infrastructures plus larges et attractives n'est que trop peu pris en compte dans les modèles de circulation à la base des études d'incidences sur l'environnement et que d'autre part, l'élargissement tel que prévu augmenterait le volume de trafic et, donc, les émissions sur et autour du ring de 10,1 pourcents;

Considérant l'étude comparative de l'association environnementale flamande Bond Beter Leefmilieu Vlaanderen (BBL) entre l'étude d'incidences sur l'environnement (MER - Milieueffectenrapport) pour "l'optimisation" du ring bruxellois et les normes de l'Organisation mondiale pour la santé (OMS) qui conclut que près d'un million d'habitants de Bruxelles et de sa périphérie, dont 200.000 sont des enfants de moins de 18 ans et donc très sensibles, seront exposés à trop de particules fines (PM 2,5) ;

Considérant que les communes situées sur la partie Nord-Ouest de l'infrastructure du ring sont les premières communes touchées par cet élargissement et ce notamment dans les quartiers adjacents aux autoroutes de pénétration urbaine comme les avenues Charles Quint, Albert, Gand, Ninove et de l'Exposition,...

Considérant que le Bois du Laerbeek à Jette, en lisière duquel le Ring est aménagé dans sa configuration actuelle, sera maintenu dans son intégralité contrairement à ce qui était annoncé initialement.

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean :

- Demande au Collège des bourgmestre et échevins de revendiquer auprès du gouvernement régional :

- D'inscrire le point relatif à l'élargissement du périphérique (ring) nord à l'ordre du jour du prochain comité de concertation régions - fédéral comme prévu dans le cadre de la "communauté métropolitaine" au sein de laquelle "se tiendra la concertation entre les trois Régions relative à la mobilité, à la sécurité routière et les travaux routiers, de, vers et autour de Bruxelles. Le fait de fermer ou de rendre inutilisables les accès et sorties du ring fera l'objet d'une concertation préalable".
 - D'exiger dans le cadre de ce comité de concertation, les mesures structurelles suivantes pour améliorer la mobilité dans et autour de Bruxelles :
 - o De renégocier l'actuel accord de coopération entre la STIB, la TEC et De Lijn (établi en 1991) afin que celui-ci contribue à une meilleure mobilité pour les Bruxellois et les navetteurs, dans, vers et à l'extérieur de la Région bruxelloise.
 - o D'inciter la Région flamande à augmenter la création de parkings de dissuasion au-delà du Ring.
 - De mettre en place un péage urbain bruxellois visant à réduire la pression de la navette automobile entrante, et à faire contribuer les navetteurs au financement d'un grand plan d'investissement dans les transports urbains bruxellois au bénéfice tant des navetteurs que des Bruxellois.
- Demande au collège des bourgmestres et échevins :
 - De revendiquer auprès des gouvernements fédéral et régional bruxellois, la concentration des moyens de l'accord de coopération Beliris sur des projets relatifs à la mobilité et au désengorgement de Bruxelles.
 - De déposer, à défaut de concertation entre les régions, un recours auprès des instances juridiques nationales et européennes en application de la directive européenne du 27 juin 1985 concernant l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement.
 - Demande au Collège des bourgmestre et échevins de revendiquer auprès du gouvernement fédéral :
 - D'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble de l'offre RER.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert, quelqu'un souhaite intervenir ? Je vois qu'il y a Monsieur De Block, Monsieur Ikazban, Monsieur Lakhloufi et Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Même si je suis pour que la Commune puisse interpeler les autorités supérieures sur les choses qui l'intéressent, je voudrais un peu éviter les formulations, de demander aux autorités supérieures de débattre sur les choses qu'ils devraient traiter. Je trouve que ça ne sert à rien, je trouve qu'une motion doit avant tout prendre une position. Je trouve que dans cette motion, dans une certaine mesure, il n'y pas de position prise : « de revendiquer auprès du Gouvernement fédéral et régional bruxellois la concentration des moyens de

l'accord de coopération Beliris sur des projets relatifs à la mobilité et le désengorgement de Bruxelles ». Lesquels, comment... pas de position. Monsieur Vossaert a oublié de citer qu'il veut en fait mettre en place un péage urbain bruxellois, visant à réduire la pression de la navette automobile entrante et à faire contribuer les navetteurs au grand plan d'investissement dans les transports urbains bruxellois, au bénéfice tant des navetteurs que des Bruxellois.

Ce genre de propositions, je trouve que ça met en contradiction les travailleurs qui viennent de l'extérieur avec ceux qui habitent Bruxelles. On essaye de résoudre d'une mauvaise manière les frais causés par le fait que Bruxelles est un pôle économique. Je parle du texte qui a été envoyé et qui est dans le programme BO Secrétariat. Je me prononce sur la dernière version qu'on m'a donnée hier au début de la session. Je veux bien débattre sur toutes les autres versions qui sont en circulation, je me prononce sur ce qui est sur la table et jusqu'à présent, c'est le seul texte sur lequel le Conseil peut se prononcer, le texte qui se trouve sur la table.

M. le Président :

Le texte a été transféré hier par Monsieur Vossaert, par email, aux chefs de groupes.

M. De Block :

Je trouve que c'est faire payer à nouveau au citoyen les choses que les autorités doivent résoudre. Le refinancement de Bruxelles, je trouve qu'il ne faut pas le faire porter par les navetteurs, ça doit se faire dans une discussion au niveau fédéral, comme ça se fait dans la plupart des pays qui sont gérés au niveau d'une fédération. Je pense que c'est logique. Si on opte pour des solutions qui font porter aux navetteurs des taxes supplémentaires, comme on fait porter sur les gens qui utilisent les transports publics à Bruxelles, via l'augmentation des tarifs, comme ils font porter sur ceux qui utilisent la voiture à l'intérieur de Bruxelles sur les stationnements etc. Finalement, je ne vois aucune possibilité que ce genre de taxes résolve réellement le problème de mobilité à Bruxelles. Je trouve que le débat ou le sujet est intéressant, je veux bien en débattre, je trouve que la motion apporte peu au débat, demander aux autorités qu'elles débattent d'un thème... En plus, je n'ai même pas lu que Molenbeek devait être impliqué directement dans ce genre de truc dans la dernière version. Essayons d'avoir des motions qui sont précises, qui prennent position, comme ça au moins, les autorités supérieures sont informées de la position prise au niveau du contenu du Conseil communal. Faire des motions pour dire : « débattre », je trouve que ça ne vaut pas la peine.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président, j'avais demandé qui avait amendé cette motion. On m'a dit ici, Monsieur Vossaert tout seul. Heureusement, Monsieur Léonard m'a précisé que non, que les chefs de groupe de la majorité l'ont amendée, ce qui n'est pas un mal. Moi, je pose juste une question, j'ai une réponse blanche d'un côté et noire de l'autre.

Moi, je n'ai rien contre les principes qui sont énoncés dans cette motion, d'ailleurs je pense que les amendements qui ont été apportés par les chefs de groupes de la majorité ont à mon sens sensiblement amélioré cette motion. C'est clair, en tout cas dans la formulation,

dans la façon de présenter les choses. Je ne sais pas qui l'a fait, je transmets déjà mes félicitations aux membres de la majorité qui ont amendé cette motion.

Mais moi, Monsieur le Président, je suis un peu étonné parce que je trouve que dans ce Conseil communal, on doit essayer d'aborder les questions qui sont en lien direct et immédiat avec les préoccupations et les compétences de la Commune et puis qui viennent avec du concret. Alors je l'ai déjà dit, je l'ai dit à l'auteur, j'ai dit que je n'allais rentrer aucune demande de modification parce que je n'ai pas envie de jouer dans ce jeu-là, mais si jamais on commence à accepter les motions FDF qu'on présente un peu partout dans différentes Communes, alors qu'on le dise clairement, par ce qu'ici, ce n'est pas le Parlement bruxellois, ce n'est pas le Gouvernement fédéral, ni bruxellois. Donc je dis simplement qu'on ne mélange pas, il y en a qui sont dans l'opposition à d'autres niveaux de pouvoir, il y en a qui sont dans la majorité ici et qui sont là dans l'opposition, enfin on ne sait plus très bien pour certains, mais je dis simplement qu'on a conscience de certaines réalités et moi je ne veux pas jouer le jeu d'accepter les motions du FDF ou de quelqu'un d'autre. Ici, il s'agit du nord-ouest de Bruxelles, mais je sais qu'il y a d'autres motions que le FDF a déposées partout. Donc même s'il y a des justifications qui tiennent la route et qu'on peut soutenir, moi je trouve qu'ici on doit aller au-delà. Quand on vient avec une motion, on doit aller au-delà des parties, on doit aller au-delà des formations et au-delà de l'appartenance à un parti politique et à une participation dans tel ou tel gouvernement. Monsieur Vossaert a été tellement honnête dans sa présentation qu'il a dit qu'il n'était pas encore Député, donc en fait son ambition c'est ça. Donc en fait, il veut faire campagne électorale et il veut utiliser le Conseil communal pour le faire. Pas de problème, si la majorité l'accepte ça passera de toute façon avec ou sans notre vote. Michael, elle passera ta motion, tu auras ton heure de gloire.

Monsieur le Président, là où je suis également un petit peu surpris et étonné, c'est qu'il y a quelques temps, à ce Conseil communal, on a évité et on a empêché que l'on puisse débattre de certaines questions qui sont en lien directement avec les réalités de cette Commune, en lien directement avec certaines problématiques de la Commune. On n'a pas voulu débattre de ça en expliquant que voilà on ne peut pas en débattre ici alors que c'est faux, on peut débattre ici de tout ce qui concerne la vie communale directe et indirecte. Il y a certaines précautions à prendre quand il s'agit de personnes. Donc voilà, moi je suis très dubitatif par rapport à la motion qui est déposée non pas par rapport à ce qu'elle contient, parce que finalement c'est se faire un plaisir personnel et moi, je pense que c'est instrumentaliser le Conseil communal, mais bon verra avec le temps parce qu'aujourd'hui c'est cette motion, mais il y en a également une autre sur l'obligation scolaire et demain il va présenter peut-être une motion sur la lune et peut-être que la majorité va l'accepter, en tout cas, si ça vient de Michael Vossaert, j'en suis sûr et certain. Donc voilà, Monsieur le Président, voilà les remarques, moi que je pouvais faire, même si je vous l'ai dit en préambule, que je reconnais que ceux qui ont amendé cette motion, l'ont rendu un petit peu plus présentable et un petit peu plus acceptable, en tout cas au niveau du contenu, mais ça reste très vague, très flou au niveau du contenu, voilà en tout cas mon opinion.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voulais dire que sur la forme qui vient d'être présentée par Monsieur Vossaert, et qui à mon sens est effectivement recentrée sur les problèmes qui concernent plus directement Molenbeek-Saint-Jean et peut-être un peu moins sur des questions qui étaient plus communautaires, dans cette perspective-là, le groupe MR soutien la motion. Une petite

précision, je pense qu'il n'est pas nécessaire de voir malice dans la manière dont les choses se sont passées. C'est d'ailleurs ce qui s'était passé avec la précédente motion sur l'éducation, chaque groupe a la possibilité de réagir immédiatement. La motion revient à la personne qui l'a déposée et chaque groupe a la possibilité de réagir, de donner son avis, de faire cette proposition et je pense d'expérience que c'est plus efficace de fonctionner comme ça que de rentrer à chaque fois dans le jeu de reporter à une commission. Si ça peut être décidé avant le Conseil communal, et voté rapidement, et bien tant mieux.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Lakhloufi.

M. Lakhloufi :

Dans le texte qui est présenté par Michael Vossaert, dans sa motion, nous au CDH, nous voyons rien a priori qui nous pose problème, mais j'aimerais néanmoins aussi rejoindre en partie Monsieur Ikazban pour dire que les motions doivent être des textes qui concernent en priorité directement les Molenbeekois et que nous allons rentrer bien évidemment dans une période assez sensible et qu'il faut être attentif à ce que des personnes ne profitent pas de la tribune du conseil communal pour faire campagne. Donc, nous resterons attentifs là-dessus, en tout cas moi, mais je dis les choses clairement, qu'elles plaisent ou pas, mais donc sur le texte en lui-même, nous n'avons aucune raison de nous opposer, nous allons donc soutenir ce texte, au grand dam de Monsieur Dirk De Block.

M. le Président :

Merci Monsieur Lakhloufi.

Je donne la parole à Madame Tamditi.

Mme Tamditi :

Donc nous allons également soutenir cette motion parce que nous pensons forcément qu'il y a un impact direct sur les Molenbeekois et aussi parce que ce n'est pas une motion qui intervient après une décision, mais que pour l'instant l'élargissement du ring n'est pas encore réalisé, c'est un projet et nous pensons que c'est maintenant qu'il faut être vigilant et que tous les niveaux de pouvoir qui sont concernés et qui ont intérêt à montrer leur opposition par rapport à ce projet. Il y a eu d'autres motions qui ont été mises à l'ordre du jour auparavant et c'était des motions qui concernaient des décisions qui avaient déjà été prises et déjà été approuvées par les Exécutifs concernés. Ici, il s'agit de montrer que nous avons un intérêt à ce que l'élargissement du ring ne puisse pas se faire et donc nous adhérons pleinement aux demandes qui sont formulées dans la motion, tant sur le plan des demandes au Gouvernement flamand, tant au niveau des incidences sur la qualité de l'air par exemple ou sur la santé des Molenbeekois et des autres. Il faut réfléchir à des possibilités pour que les personnes puissent utiliser des méthodes alternatives comme le RER pour leurs déplacements. On peut également penser au parking de dissuasion aux abords des gares afin que les personnes puissent faire une partie du trajet en train. Il faudrait une réelle concertation entre les différents acteurs et une vigilance de tous les niveaux de pouvoir et donc y compris de notre niveau de pouvoir. Merci.

M. le Président :

Merci Madame Tamditi.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je ne suis pas contre une motion qui demande cela, je m'abstiendrai. Mais j'hésite quand même parce que je vois que plein de gens vont voter pour, pour des raisons complètement différentes. J'aimerais bien que le Conseil communal s'exprime clairement dans cette motion contre l'élargissement. Au moins, ce serait une position claire. Comme ça, les autorités auront quelque chose à débattre, ils connaîtront notre avis. Parce que je vois que la chef de file d'Ecolo dit qu'elle est contre, mais ce n'est pas dans la motion. Je vois qu'elle est en fait pour des parkings de dissuasion et ça n'est pas dans la motion. Je vous le signale ! C'est pour ça que je dis que chacun va voter pour cette motion, c'est très bien, mais moi j'aimerais bien avoir une clarté, j'aimerais bien que le Conseil communal dise si oui ou non il est pour l'élargissement.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Moi, Monsieur le Président, je maintiens ce que j'ai dit dans ma première réaction, que même s'il y avait plusieurs éléments dans cette motion qui avaient permis de voter favorablement, de toute façon Monsieur Vossaert, il n'a pas besoin de notre vote pour faire adopter sa motion et que de toute façon, la majorité va approuver cette motion en chœur. Par contre, hier, vous avez refusé qu'on parle des garderies, alors que c'est fondamental pour la population de Molenbeek-Saint-Jean, comme d'autres sujets. Donc ici, nous allons nous abstenir pour deux raisons : d'abord parce que je fais confiance au Gouvernement bruxellois pour veiller à l'intérêt de l'ensemble des Bruxellois et également de ceux qui habitent dans le nord-ouest, je fais donc confiance à l'ensemble de ce Gouvernement sur cette question-là. Et deuxièmement, notre abstention, elle ne se manifeste pas sur le fond, mais sur la forme. Je pense que Michael Vossaert comprendra parfaitement ce vote.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Avant de donner la parole à Monsieur Vossaert, je tiens quand même à vous rappeler, Monsieur Ikazban, que ce n'est pas nous qui avons refusé de parler des garderies concernant votre motion, mais que nous avons refusé la modification de l'ordre du jour. C'est vous qui nous avez contraint de refuser de modifier l'ordre du jour du Conseil communal.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Par rapport à toute la discussion sur le fond et sur la forme, de je laisse tout simplement ceux qui y voient malice, je n'ai aucun problème, ici je suis clair et cohérent, j'ai proposé ce texte et des groupes ont réagi. Tous les groupes ont été consultés. Par rapport à cela, parce que certains pensent que le FDF a envie de s'approprier un texte ou un autre, moi je trouve qu'il serait aussi intéressant de permettre à ceux qui veulent soutenir ce texte, de le cosigner, je n'ai aucun souci avec ça. Moi je me réjouis que le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean puisse être déjà la première Commune à prendre une position par

rapport à l'élargissement du ring et qui privilégie d'une part la concertation et qu'on demande des mesures complémentaires qui accompagnent la concertation. Dans ce cadre-là, j'ai parlé de la mise en œuvre du RER et du réseau express bruxellois.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, ik wil enkel zeggen dat, door alle agendapunten en deze zeer technische aangelegenheid, heb ik niet de tijd gehad om dit voldoende te kunnen ontleden, ik zal me onthouden.

Dank u.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Pouvez-vous approuver ?

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 23 votes positifs, 15 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 23 positieve stemmen, 15 onthoudingen.

56. Proposition de motion introduite par Monsieur Michaël Vossaert, Conseiller communal FDF, soutenant l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire. Voorstel van motie ter ondersteuning van de verlaging van de leeftijd waarop de schoolplicht begint, ingediend door de heer Michaël Vossaert, Gemeenteraadslid FDF.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert pour la lecture de sa motion relative à l'abaissement de l'âge du début de l'obligation scolaire. Cette motion avait été déposée lors du précédent Conseil et, à la demande de différentes fractions politiques, elle avait été reportée pour arriver avec un texte qui soit un consensus. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Le texte n'a pas été modifié depuis, même si j'ai consulté les différents groupes politiques, je n'ai rien eu à ce jour comme réaction.

Vu la résolution du Conseil supérieur de la santé du 28 octobre 2011 qui recommande aux parents d'inscrire leurs enfants à l'école dès 2,5 ans ;

Vu les diverses conclusions issues de l'étude « Petite enfance, grands défis II, Education et structures d'accueil », OCDE (2007), qui démontrent les avantages sociétaux et éducationnels de la fréquentation préscolaire dès 2,5 ans ;

Considérant la corrélation entre l'investissement dans des services d'accueil et d'enseignement performants et le rendement qui en est retiré par la société tout entière ;

Considérant que l'éducation commence par la maîtrise de la langue de l'enseignement et au regard des avantages cognitifs et langagier relevés dans les études susmentionnées ;

Considérant l'urgence sociale et le nécessaire investissement dans l'intégration et l'éducation, particulièrement en Région de Bruxelles Capitale ;

Considérant la proposition de loi de Olivier Maingain, Bernard Clerfayt et Damien Thiéry à la Chambre des Représentants et la proposition de loi du 18 octobre 2007 modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire ;

Considérant la proposition de décret du 29 janvier 2010 visant à promouvoir les inscriptions dans l'enseignement maternel, déposée par Pierre-Yves Jeholet, Françoise Bertieaux, Marcel Neven, Jean-Luc Crucke et Didier Gosuin ;

Considérant la proposition de résolution concernant l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire déposée par Mme Caroline Persoons, MM. Didier Gosuin, Pierre-Yves Jeholet et Bernard Westphael, le 7 juin 2013 au Parlement de Fédération Wallonie-Bruxelles;

Considérant la proposition de décret du 24 septembre 2013 encourageant les inscriptions dans l'enseignement maternel déposé par MMES Françoise Bertiaux, Caroline Cassart-Mailleux, F. Reuter, MM. Pierre-Yves Jeholet, Jean-Luc Crucke et Marcel Neven ;

Le Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean:

- marque son soutien à l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans ;

- demande au Gouvernement fédéral :

- de déposer un projet de loi modifiant la loi du 29 juin 1983 concernant l'obligation scolaire dans le but d'abaisser l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans ;
- de mobiliser la majorité parlementaire qui le soutient aux fins d'en assurer l'adoption avant le terme de la législature 2009-2014 ;

- demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au Gouvernement Flamand:

- de peser de tout son poids auprès du Gouvernement fédéral pour que la fréquentation de l'école maternelle, avec des horaires adaptés, soit une obligation légale dès l'âge de trois ans ;
- de se prononcer en faveur de l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire avec un étalement progressif de l'abaissement de cet âge sur trois années scolaires;
- d'encourager par tous moyens qu'il estime nécessaire la fréquentation régulière de l'enseignement maternel dès l'âge de deux ans et demi ;
- d'autoriser les enfants à faire leur rentrée scolaire à différentes périodes dans

- l'année de façon à rendre effective l'obligation scolaire lorsque l'enfant aura atteint trois ans ;
 - d'affecter les moyens d'encadrement nécessaires à la prise en charge des enfants en soutenant le corps enseignant avec des puéricultrices et en maintenant le recomptage des enfants au Congé d'automne (Toussaint), vacances d'hiver, congé de détente (Carnaval) et vacances de printemps.
 - de réaliser, préalablement, une analyse des coûts et des bénéfices de cette extension progressive en matière d'insertion sociale, d'accueil de la petite enfance et de lutte contre l'échec scolaire ;
- demande au Collège des Bourgmestre et Échevins :
- de transmettre la présente motion aux Gouvernements fédéral, flamand et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
 - de transmettre la présente motion aux autorités communales des 18 autres communes de la Région de Bruxelles-Capitale ;
 - d'examiner l'impact de l'abaissement de l'âge de début de l'obligation scolaire à trois ans sur le réseau communal d'enseignement et d'accueil de la petite enfance.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je vois que Monsieur Ikazban, Monsieur Berckmans, Monsieur De Block, Monsieur Léonard, Monsieur Ait Jeddig et Madame Tamditi veulent réagir. Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Voilà, je ne vais pas être très long, je vous rassure, mais ici, on parle d'un sujet qui est un peu plus en rapport avec nos réalités et nos préoccupations. C'est aussi en partie une motion pour se faire un peu plaisir parce qu'on est tous favorables à l'idée, mais moi, je suis aussi préoccupé par le souci des réalités. Il y a la réalité financière des Communes, des Régions et de la Communauté française. Tout ça a un coût, alors c'est pour avoir de belles idées, mais il faut être certain de pouvoir les financer. Moi, je ne suis pas convaincu, je ne suis pas certain du tout qu'on va pouvoir financer ça, ni dans un an ni plus tard. Ça ne me semble pas du tout réalisable rapidement, pas parce qu'il y a un manque de volonté mais parce qu'il y a une réalité. Et puis, moi j'ai envie de dire de choses, ce qui m'inquiète plus, c'est est-ce qu'on va encore être capable dans cette Commune, dans cette Région, de pouvoir respecter l'obligation scolaire actuelle. Vous avez entendu les quelques chiffres intéressants qui ont été donnés, d'ailleurs de part et d'autre, on a répondu, c'est tout. Heureusement qu'il y a des projets en cours, mais ça va être tout juste et on ne sait pas jusqu'au ça va aller à force de toujours tirer sur la corde, elle va peut-être finir par casser. Moi, je ne suis pas convaincu que tous nos enfants qui sont aujourd'hui et qui vont être demain et après-demain, c'est-à-dire dans un an et dans deux ans, sous obligation scolaire, je ne suis pas certain de pouvoir répondre à tout le monde. Je ne suis pas du tout convaincu.

Cette idée, elle est généreuse, moi je suis favorable à toutes les idées généreuses et positif, mais je pense qu'il ne faut aussi pas seulement faire des motions pour se faire plaisir ou se donner bonne conscience, mais il faut aussi à un moment donné être face à des réalités. Ici évidemment, je suis plutôt tenté de voter favorablement, mais est-ce qu'il est possible, je m'adresse au Collège ou au Président ou à la Bourgmestre, est-ce qu'il est possible de rajouter un petit tableau chiffré, un petit tableau démographique parce que tout à l'heure il y avait des questions auxquelles on semblait ne pas pouvoir répondre, mais par

exemple en sortant des chiffres pour la démographie, parce que les naissances, on les connaît, on a quand même un contrôle sur les naissances, pour savoir si cette mesure devait être adoptée à tel moment, combien d'élèves, combien d'enfants et quel coût ça impliquerait. Je suis désolé, moi je ne vous ai pas envoyé des modifications parce que franchement, sur le fond, je n'étais pas contre, et puis de toute façon on peut formuler comme on veut des considérants, ce n'est pas ça qui va changer les choses, mais il me semble franchement que si on veut donner un élément un peu plus consistant à cette motion, elle peut être adoptée aujourd'hui, mais simplement en annexant à cette motion ces éléments démographiques. Je pense que ce serait intéressant de pouvoir recevoir la cartographie de la population, des naissances que nous connaissons aujourd'hui et qui dans deux ans ou deux ans et demi arriver. On va faire un tableau, on ne va pas extrapoler sur 10 ans, mais faire simplement un petit tableau avec ceux que ça pourrait représenter en matière de nombre d'enfants. Parce que nous, ici, en votant cette motion, on doit être conscients de ce que ça implique financièrement. Et puis, je suis certain que si on peut le faire par rapport à cette motion, on peut le faire aussi par rapport à l'obligation scolaire actuelle, c'est-à-dire savoir combien d'enfants on va devoir accueillir. On peut décider aujourd'hui et dès que ce sera possible, de pouvoir joindre ce tableau, ces chiffres liés à la démographie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter.

Ik zou op twee punten willen wijzen, zoals ik gisteren al gezegd heb, bestaat in België geen schoolplicht maar wel een leerplicht.

Donc, je vais l'expliquer en français, pour que tout le monde comprenne : parfois il y a des mots qui ont plusieurs significations dans une langue et pas dans l'autre. Ce que je vous explique, c'est que quand on parle de l'obligation scolaire, ça a deux significations : l'obligation soit d'aller à l'école, soit l'obligation d'apprendre. Ici, je suis désolé, mais c'est mal traduit, parce que ce n'est pas l'obligation d'aller à l'école qui est mentionnée dans la Constitution. Dans la Constitution, on parle de l'obligation d'apprendre. Donc, il y a des enfants qui apprennent, qui suivent le programme etc. Donc ça fait déjà une première chose au niveau de la formulation.

Een tweede punt, die inhoudelijk misschien belangrijk is hier, zoals Collega Ikazban heeft aangehaald, het is een sympathieke, moi aussi, ik denk dat weinig mensen tegen het begin zullen zijn, maar we moeten ook bekijken of dit haalbaar is? Dus, om een idee te geven, langs de Nederlandstalige kant, indien Molenbeek morgen moet uitbreiden tot 2,5 jaar, moet Molenbeek ook 30 procent van de financiële middelen hebben voor die uitbreiding.

Donc, je donne des chiffres au niveau de l'enseignement néerlandophone et il y a le même problème du côté de l'enseignement francophone. Je trouve que la motion est sympathique, tout le monde veut encourager les enfants d'aller à l'école maternelle le plus vite possible, mais je crains qu'en pratique ce ne soit pas tellement réaliste.

Dus, ik zou willen pleiten voor een voorstel om de leerplicht, want daar gaat het over, te verlagen tot 5 jaar omdat ik daarover informatie heb gewonnen en dat zou langs de Nederlandstalige kant haalbaar zijn.

Donc moi je plaiderais pour diminuer l'obligation scolaire, peu importe si les enfants vont à l'école ou qu'ils apprennent ailleurs, de diminuer cette obligation jusqu'à l'âge de cinq ans. Je me suis renseigné du côté néerlandophone, mais les problèmes sont les mêmes du côté francophone. Si on diminue de six à cinq ans, ça peut être réaliste à pratiquer vraiment, parce que dire qu'on va diminuer l'obligation scolaire à deux ans et demi, et qu'on trouve tous les enfants devant les portes des écoles sans place pour eux, ça n'irait pas.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais soutenir cette motion parce qu'elle prend position et c'est déjà bien. Elle ne demande pas juste de débattre sur l'âge scolaire, mais elle propose que ça aille dans un sens et ça j'aime bien. Je pense qu'actuellement tout le monde est convaincu que pour combattre les inégalités, il faut commencer tôt. Dans ce sens-là, aussi bien pour les inégalités, aussi bien pour l'apprentissage des langues et le bilinguisme qui sont à l'ordre du jour.

Dans le souci du combat contre les inégalités sociales, je pense qu'il serait effectivement une bonne chose que l'âge scolaire commence plus tôt. Je me suis exprimé la fois passée aussi pour demander qu'on résolve le souci afin que les gens voient cela comme un atout pour leur éducation et l'éducation de leurs enfants.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Oui simplement rapidement sans refaire toutes les discussions qu'on a déjà eue la fois passée, j'ai entendu toutes les réserves, je remarque simplement que dans sa version actuelle, la motion a précisément été pensée pour répondre à ces réserves et en particulier quand on appelle directement l'Exécutif à chiffrer l'impact budgétaire avant d'aller plus loin. Dans la même mesure, la motion n'est pas contraignante dans la mesure où on prétendrait imposer un âge d'obligation scolaire qui serait à deux ans et demi. Donc la motion me paraît équilibrée et c'est pour cela que nous la soutiendrons.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole, je vais me lire pour ne rien oublier. Pour le parti Islam, le savoir est une valeur sacrée, non seulement son accès doit être gratuit, mais tout doit être mis en œuvre pour l'épanouissement et la réussite de nos enfants. Nous sommes d'avis

d'étendre le fondamental jusqu'au premier degré de l'enseignement secondaire. Néanmoins, rabaisser l'âge de l'obligation scolaire à deux ans et demi, ça ne nous semble pas tout à fait justifié. Nous entendons bien les arguments, mais ils ne nous convainquent pas. Bien sûr il y a une nécessité, on comprend mais quand on prend l'argument santé, il ne faut pas oublier que la promiscuité en milieu scolaire, les maladies notamment respiratoires et digestives par manque d'hygiène se transmettent plus facilement.

Ensuite, quand on utilise le mot rendement, nous avons l'impression qu'on veut former les enfants et en faire des outils, voir des machines. Nous sommes d'avis que le facteur émotionnel sous-tend le développement intellectuel, les relations parents-enfants, en particulier mères-enfants ne doivent pas être perturbées par les facteurs stressants tels que le bon choix de la bonne école, la peur des retards, les absences, - *il y a beaucoup d'absences à cet âge-là dues aux maladies, vous le savez très bien* - , les exigences des résultats, le risque de redoublement qui est tout à fait proscrit et contre-productif. Islam veut bien rabaisser l'âge scolaire, on est d'accord sur cela avec Monsieur Berckmans, de la rabaisser à cinq ans parce que nous pensons que c'est l'âge où les connexions nerveuses sont suffisamment formées et que les facteurs émotionnels ne sont pas trop contraignants. Donc nous, on voudrait bien le rabaisser à cinq ans et étendre le fondamental au premier degré de l'enseignement secondaire, nous estimons que c'est nécessaire et cela permettra un meilleur développement intellectuel de l'enfant.

Je ne soutiens pas la motion, mais je ne voterai pas contre. Je m'abstiens.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

M. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Ik vind het idee goed, je trouve l'idée bonne, maar dus voor mij gaat het vooral over een kwestie van capaciteit. Donc pour moi il s'agit surtout d'une question de capacité. Dus ik denk dat het in de huidige situatie, niet echt realistisch is. We hebben het antwoord op de interpellatie van Mijnheer Rekik gehoord, we hebben gezien hoe moeilijk het is om een plaats te vinden in het onderwijs langs beide kanten en daarmee vind ik, kunnen we momenteel alleen aanmoedigen maar niet verplichten tot 2,5. Ik zal me dus onthouden.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Monsieur le Président, comme je l'ai dit, on a plus facile à voter favorablement pour cette motion. Je pense qu'on doit être un peu conscient de quoi on parle. Moi je pense que la Commune, avant de transmettre cette motion, doit joindre une fiche démographique de la population sous l'obligation scolaire actuelle et future. Il faut savoir quand même un peu de quoi on parle, moi en tout cas, vu le débat d'aujourd'hui, moi je suis très intéressé de connaître ces chiffres, je ne connais pas aujourd'hui, je ne sais pas si quelqu'un les connaît, mais moi je suis vraiment curieux de savoir quels enfants vont être sous obligation scolaire, dans un an ou dans deux ans et combien d'enfants le seront dans cinq ans ? Je ne demande

pas des modifications, je demande simplement de joindre un tableau et je pense que les services communaux peuvent parfaitement reprendre ces données. Je trouve quand même que c'est un minimum, parce qu'on doit savoir de quoi on parle.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je peux vous demander de conclure ?

M. Ikazban :

Je ne comprends pas ce que vous avez...

M. le Président :

Écoutez Monsieur Ikazban, ça fait trois fois que vous répétez la même chose, alors c'est pour ça que je vous demande si vous allez conclure.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Comme pour la motion précédente, je permets à ceux qui le souhaitent, ceux qui soutiennent cette motion, à la cosigner. Donc j'invite les chefs de groupe qui ont proposé de la soutenir, de venir la signer. Ce qui est important aujourd'hui, c'est que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean, représentée par son Conseil communal, prenne une position. On estime qu'il est souhaitable de soutenir l'abaissement de l'âge de début d'obligation scolaire. Concernant les détails pratiques, les questions de chiffres, c'est vrai que c'est indiqué dans la motion et donc il y aura une évaluation qui devra être faite par les autres niveaux de pouvoir. Maintenant, ce qui serait intéressant, c'est qu'on puisse assurer un suivi de cette motion après avoir envoyé aux niveaux supérieurs, d'avoir un suivi et un groupe de travail qui va voir comment on peut faire en sorte que cette motion se concrétise au niveau de Molenbeek-Saint-Jean. Mais je pense qu'au niveau de nos services de l'Instruction publique, ou ailleurs, on pourrait déjà peut-être donner une série de chiffres qui peuvent encore plus éclairer nos débats.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Moi, la proposition que je ferai, c'est de s'en tenir à la motion telle qu'elle a été déposée et évidemment que la question du boom démographique et que la question de nos écoles sera au centre de nos préoccupations dans les années qui viennent. Donc aujourd'hui, votons la motion et il y aura des concertations, des groupes de travail, des réunions par rapport à l'enjeu de la scolarité sur le territoire de la Commune. Donc, nous reviendrons, ne fusse que par vos interpellations et vos questions, par le souci du Collège de répondre à cet enjeu fondamental, nous reviendrons certainement ici, soit en Sections réunies soit devant le Conseil. Mais pour ce soir, je pense qu'il serait judicieux de s'en tenir à la motion telle qu'elle vous a été présentée.

M. le Président :

Je tiens à préciser aussi que beaucoup de ces chiffres-là se retrouvent sur le site de statbel. Donc il suffit d'ouvrir votre Internet et d'aller retrouver le site des statistiques de Belgique et vous retrouverez les pyramides par Commune, par lieu etc., avec la fréquentation scolaire.

On passe au vote.

Le Conseil approuve le projet de délibération.

38 votants : 36 votes positifs, 2 abstentions.

De Raad keurt het voorstel van de beraadslaging goed.

38 stemmers : 36 positieve stemmen, 2 onthoudingen.

57. Proposition de motion déposée par Monsieur De Block, conseiller communal PTB, relative au risque d'expulsion d'une élève à l'Institut des Ursulines et à la situation des demandeurs d'asile Afghans en Belgique.

Voorstel tot motie ingediend door de Heer De Block, Gemeenteraadslid PTB, betreffende het risico van uitsluiting van een leerling bij het Ursulineninstituut en de toestand van de Afghaanse asielaanvragers in België.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je vais lire toute la motion, parce qu'elle contient dans les considérant évidemment tous les arguments nécessaires. Je voudrais commencer avec un petit rappel, hier c'était la journée des droits de l'enfant et je voudrais relire l'article 22 bis : « chaque enfant a droit au respect de son intégrité morale, physique, psychique et sexuelle. Chaque enfant a droit de s'exprimer sur toutes questions qui le concernent, son opinion est prise en considération eue égard à son âge et à son discernement. Chaque enfant a le droit de bénéficier des mesures et services qui concourent à son développement. Dans toutes décisions qui le concernent, l'intérêt de l'enfant est pris en considération de manière primordiale ». Je pense que ça doit être un petit peu l'orientation morale et légale de la discussion que l'on va avoir aujourd'hui, l'enjeu réel pour les Molenbeekoïses et pour Molenbeek-Saint-Jean. Il n'y a pas juste ce cas concret de cette élève, vous savez tous qu'il y a une certaine communauté afghane à Molenbeek-Saint-Jean, comme à Bruxelles, et qu'elle se retrouve dans une situation pénible.

Considérant qu'Anmetkwor, une élève Afghane d'origine sikh de l'Institut des Ursulines de Molenbeek risque de se faire expulser, avec toute sa famille, alors que son éducation scolaire a été construite ici.

Considérant que la scolarité d'Anmetkwor, étant une fille, n'est pas garantie à son retour en Afghanistan. Et que pour dénoncer cela, l'Institut des Ursulines (Site Sippelberg) a décidé de fermer symboliquement l'école aux femmes et aux filles vendredi 15 novembre, pour n'accepter que les garçons. Que l'établissement scolaire est soutenu dans ce projet par la Ligue des droits de l'Homme, le CIRE et Bernard Devos, délégué aux Droits de l'enfant, qui y était présent.

Considérant la semaine de solidarité et d'actions consacrée à cette problématique qui se déroule du 14 au 20 novembre (Plus d'infos: <https://www.facebook.com/campagnesolidariteafghansbelgique>):

- Que de nombreuses personnes et familles originaires d'Afghanistan, qui ont fui leur pays et rejoint la Belgique, se sont vues refuser la protection internationale ;
- Que désormais sans droit de séjour, se trouvant en centre fermé, en places de retour ou à la rue, ces personnes redoutent d'être renvoyées dans leur pays ;
- Que l'enlisement d'un conflit qui dure depuis plus de trente ans et les constats d'organisations internationales présentes sur place, confirment la persistance d'une insécurité volatile, touchant la grande majorité de la population et, à ce titre, pouvant être considérée comme généralisée ;
- Que la situation risque de s'aggraver encore après le retrait des troupes internationales en 2014 ;
- Que malgré ces réalités, les instances d'asile belges refusent d'accorder la protection internationale à 44 pourcents des Afghans présents en Belgique, dont des familles avec enfants et de jeunes hommes (catégories pourtant considérées par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), comme étant en danger dans leur pays) ;
- Que des ressortissants afghans se font détenir et expulser, sans que leur ambassade n'ait délivré de laissez-passer, vers un pays où leur vie peut être en danger ;
- Que, quant aux familles, l'Administration ne les expulse pas pour l'instant mais elle les laisse dans une situation de non-droit, ne leur octroyant aucun titre de séjour et conditionnant leur accueil à l'acceptation d'un retour vers l'Afghanistan, qu'on sait pourtant risqué ;
- Que cette politique incohérente et irresponsable de l'Etat belge a de lourdes conséquences humaines et humanitaires et qu'elle ne peut plus durer ;

Considérant que cette compétence, par nature fédérale, intéresse la commune de Molenbeek par la communauté Afghane vivant sur son territoire, et plus particulièrement vu la menace d'expulsion d'une élève afghane de l'Institut des Ursulines qui a mené une action de solidarité avec son élève le 15 novembre dernier ;

Considérant que pareille motion a été déposée par la conseillère communale Ana Rodriguez (Ecolo) lors du Conseil communal d'Ixelles le 24 octobre 2013 et a été soutenue par la majorité communale (PS-MR) ;

Considérant que cette motion reprend les constats et les revendications de nombreux citoyens et associations dont les suivantes : Aide aux Personnes Déplacées, Association de Défense des Allocataires Sociaux, Atelier des droits sociaux, Attac Bruxelles, Attac Vlaanderen, Bruxelles Laïque, Caritas international, CAP Migrants, Centre Avec, Centre d'Action Laïque, Centre Social Protestant, CIRE, CSC, CNE, Collectif des Afghans, CRER, DEI, Equipes Populaires, Fédération des Services Sociaux, FGTB fédérale, Infor Jeunes Laeken, JRS – Belgium, Ligue des Droits de L'Homme, Ligue des Familles, Médecins du Monde, Mouvement Ouvrier Chrétien, PICUM, Progress Lawyers Network, Rassemblement Wallon de Lutte contre la Pauvreté, Réseau Belge de Lutte contre la Pauvreté, SESO, Syndicat des Avocats pour la Démocratie, Syndicat des Locataires, Vie Féminine, Vivre Ensemble, Vluchtelingenwerk Vlaanderen ;

Le Conseil Communal demande au Collège de :

1. Appeler la Secrétaire d'État à la politique de migration et d'asile à adopter un positionnement clair, alimenté par l'avis d'experts indépendants et débattu démocratiquement, concernant la situation sécuritaire en Afghanistan, en tenant compte du retrait des troupes internationales en 2014 ;
2. Appeler la Secrétaire d'État à la politique de migration et d'asile à mettre en place un moratoire sur toutes les expulsions vers l'Afghanistan (*comme celle d'Anmetkwo*) tant que la Belgique n'aura pas défini une position claire et argumentée sur la situation sur place ;
3. Demander à la Secrétaire d'État à la politique de migration et d'asile d'accorder un titre de séjour aux personnes et familles afghanes qui n'auront pas obtenu une protection, afin qu'elles puissent vivre en sécurité et dans la dignité, aussi longtemps que durera ce moratoire ;
4. Demander enfin aux instances d'asile, de réexaminer le besoin de protection de tous les Afghans présents en Belgique, sur base d'une réévaluation précise de la sécurité sur place et en tenant compte des catégories à risque listées par le HCR, ainsi que des possibilités concrètes et réelles de retour.

Je vous ai lu déjà l'article 22 bis qui est clair, je vous demande de l'appliquer. Je vous ai dit qu'en fait il y a des directives claires européennes, je vous demande de les appliquer. Je pense que c'est aussi clair que le Gouvernement doit les appliquer et est censé les appliquer, la Belgique a déjà été condamnée pour leur non-application, je propose que le Conseil communal vote une motion claire qui soutienne les gens qui sont dans ces circonstances pénibles.

Je vais déjà un petit peu anticiper le débat des amendements, tout le monde les a lus, vous allez remarquer qu'au lieu d'un positionnement clair du Conseil communal, les amendements proposent de juste soumettre une demande de débattre et de dialogues. Je pense que les temps de dialogues et de débats sont dépassés. Les gens ont besoin d'un positionnement clair, contrairement à la situation actuelle. Donc le moratoire a disparu, c'est l'essentiel des revendications portées par toute cette association disparue. La motion ou les amendements qui sont soumis demandent en fait d'une manière individualisée la demande de protection des Afghans. Il ne faut pas demander des choses qu'ils ont déjà prévus dans la loi...

M. le Président :

Je peux vous demander de conclure Monsieur De Block, parce que ça fait déjà plus de 11 minutes que vous parlez, alors que vous n'avez droit qu'à cinq minutes ?

M. De Block :

Monsieur le Président, je suis certain que vous êtes prêts à accorder Ces minutes supplémentaires pour les personnes en question.

M. le Président :

Mais c'est parce que vous tournez en rond.

M. De Block :

Je ne tourne pas en rond Monsieur le Président, j'explique le débat devant les gens qui viennent de recevoir un texte sur lequel ils doivent se positionner. Je mets en relief les contradictions des deux amendements.

M. le Président :

Mais laissez d'abord les amendements être déposés avant de les commenter.

M. De Block :

J'en termine, ce qui a également disparu, c'est le titre de séjour, c'est quelque chose qui est important de sortir les gens de la précarité et de l'illégalité tant qu'ils ne peuvent pas être renvoyés. Je pense que les gens ont besoin de droits, et les enfants aussi, à une situation claire et réglée. Je pense que la motion que je soumetts est claire et répond à la question et à l'urgence. Je pense que les amendements escamotent toutes ces questions et en fait vide cette motion de son sens et de l'applicabilité de l'importance de cette motion pour les gens en question.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

J'ai des personnes qui veulent se joindre. Madame la Bourgmestre va d'abord prendre la parole et puis ensuite je vois que Monsieur Ikazban, Madame Tahar, Monsieur Rekik et Monsieur Ait Jeddig qui veulent intervenir.

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Monsieur De Block, évidemment que les membres du Conseil communal qui siègent ici sont sensibilisés par la situation de cette jeune fille qui est scolarisée sur le territoire de notre Commune. D'ailleurs, plusieurs membres du Collège ont reçu cette jeune fille accompagnée de ses professeurs pour étudier, pour voir quelle était sa situation et quelles étaient les possibilités de pouvoir la soutenir dans le cadre des menaces qui pèsent sur elle et sur sa famille. Le fait que cette jeune fille soit scolarisée est un élément extrêmement important et donc, nous soutenons cette jeune fille. Nous voulons évidemment interpeller le Gouvernement fédéral. Nous considérons également qu'il serait intéressant d'interpeller le Gouvernement de la Communauté française puisque cette jeune fille suit des cours, puisqu'elle est en dernière année dans une école située sur le territoire de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. Donc nous pensons que nous pouvons agir auprès du Gouvernement fédéral et que nous pouvons agir auprès du Gouvernement de la Communauté française et que nous pouvons à tout le moins sensibiliser à la situation de cette fille. Dans le cadre de la rencontre que nous avons eue avec elle et ses professeurs, la demande des professeurs et la demande de cette jeune femme étaient que la Commune puisse la soutenir par rapport aux craintes qu'elle connaît d'une expulsion éventuelle. La motion que nous déposons ce soir va dans ce sens, dans le sens d'une demande d'un soutien qui est fait par rapport à cette jeune femme sans éluder évidemment les autres questions qui concernent la situation des Afghans sur le territoire de la Belgique. Donc, nous avons un texte qui vous a été communiqué, ce texte propose qu'il soit également porté à l'attention de tous les membres de notre assemblée, qu'il puisse éventuellement être pris en considération pour qu'il puisse éventuellement amender le texte que vous avez déposé.

Notre souhait, c'est véritablement de soutenir cette jeune femme et d'entamer des démarches pour se faire notamment via la motion que nous proposons ce soir. Nous souhaitons que le Conseil communal soutienne cette jeune fille et sa famille dans le cadre de leur situation actuellement sur le territoire de la Belgique.

Donc moi, je vous propose, je propose aux chefs de groupes éventuellement une suspension de séance afin de voir entre vous si des amendements peuvent être envisagés par rapport au texte qui a été déposé par Monsieur De Block afin de réunir le plus grand consensus sur une motion du Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean.

M. le Président :

Avant de proposer la suspension de séance, je vais donner la parole aux personnes qui l'ont demandée.

Je donne d'abord la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Tout d'abord, de manière très succincte, je voudrais remercier la Bourgmestre d'avoir accepté de mettre cette motion à l'ordre du jour. Je la remercie également pour les déclarations qu'elle vient de faire. Mais pour ma compréhension, il y a le texte de la motion que Dirk De Block a déposé, il y a le texte de la motion que vous vous déposez. Parce qu'au début, quand Monsieur De Block a pris la parole, j'ai cru qu'il y avait déjà un accord entre vous.

Mais écoutez, au début j'ai vraiment cru qu'il y avait une nouvelle proposition. Pour notre groupe, Monsieur le Président, c'est Madame Tahar qui s'exprimera sur cette motion.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Merci Monsieur le Président. Effectivement notre groupe se joint et souscrit à la démarche de soutenir cette motion déposée par notre camarade, enfin c'est un lapsus excusez-moi, par le Conseiller Dirk De Block. Je voulais dire que notre groupe se solidarise par rapport au sort de cette jeune Afghane, mais en plus de ce cas qui a été relaté aujourd'hui, toutes les situations où les personnes sont confrontées...

M. le Président :

Madame Aegic, est-ce que je peux vous demander d'arrêter de filmer ? Ne me prenez pas pour une bille. Merci !

Mme Tahar :

Je répète pour la troisième fois, en espérant que cette fois-ci il va y avoir un minimum d'attention, parce que c'est quand même une situation assez dramatique, je répète encore une fois que notre groupe souscrit à cette démarche et soutiendra cette motion déposée par le conseiller Dirk De Block. Au-delà de la détresse et de la difficulté que pose le cas de cette

jeune Afghane, je pense qu'il est important de nous interroger sur d'autres cas similaires qui sont hélas nombreux et qui posent des questions fondamentales liées à la dignité humaine, à l'accès égal à l'éducation et notamment lorsqu'il s'agit d'une jeune fille qui risque une fois de retour dans son pays d'origine d'avoir malheureusement un refus total à l'éducation et d'inviter justement à une réflexion et un débat au-delà d'une solution individuelle. Ici, c'est important de penser à des solutions structurelles. Nous avons énormément de population afghane et depuis justement l'intervention de la Belgique en Afghanistan, cette population ne cesse de s'accroître. Donc, je crois que c'est important et c'est vrai, ce n'est pas ici au Conseil communal de Molenbeek-Saint-Jean que nous allons résoudre la question, mais je crois que dans l'interpellation que nous ferons au Gouvernement fédéral, et au Gouvernement de la Communauté française, c'est d'inviter au-delà du débat, d'avoir vraiment une réflexion de fond s'il vous plaît. Parce que je vous assure que les retombées de ces situations sont dramatiques et pas uniquement au niveau de l'accès à la scolarité mais dans toutes les problématiques sociales que ces situations engendrent. Quand vous parlez Madame la Bourgmestre que vous êtes sensibilisée à cette cause, je vous crois bien, je l'entends et que vous souhaitez la soutenir, vous l'avez dit trois ou quatre fois, soutenir cette famille. Oui, alors soutenir et sensibiliser, c'est bien beau mais concrètement je pense que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean enverra un signal fort si au-delà de soutenir et de sensibiliser, à un moment donné on demande que des solutions structurelles soient prises. Je voudrais aussi abonder dans les propositions que vous avez faites apparemment à ces familles que vous avez reçues, concrètement qu'avez-vous dit à ces familles ? En plus d'un soutien et d'une sensibilisation, est-ce qu'il y a déjà eu des actions à court terme qui ont été proposées par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean ? Moi, je m'interroge vraiment, au-delà de ce cas individuel, parce que c'est une jeune fille courageuse qui a eu l'occasion de faire médiatiser sa cause. Malheureusement, il y a d'autres familles dans l'ombre qui vivent les mêmes situations et j'ai envie vraiment qu'on dépasse un cas individuel qui a été médiatisé afin de penser à des solutions structurelles.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Merci de me donner la parole.

Je rejoins complètement Monsieur Dirk De Block, c'est une grande problématique. On se doit d'accueillir les réfugiés, de façon générale au-delà du cas cité par Monsieur Dirk De Block. Parce que nous sommes les premiers responsables, nos troupes sont dans ce pays. C'est donc en quelque sorte nous qui sommes responsables de l'exil de ces gens. Monsieur Léonard, ne rigolez pas, parce que c'est le MR qui est responsable des Affaires étrangères au niveau Fédéral, je suis désolé. Mais l'engagement des troupes belges en Afghanistan et des troupes occidentales en général, provoque cet afflux de réfugiés et donc c'est à ce niveau-là qu'il faut essayer de résoudre les choses. Ne nous étonnons pas des réfugiés qui arrivent ici et qui demandent l'asile et donc, on se doit de les accueillir. C'est nous qui provoquons cela et donc, dans ce sens, je soutiens totalement la motion déposée par Monsieur De Block.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig.

Je donne la parole à Monsieur Rekik.

M. Rekik :

Madame la Bourgmestre, vous l'avez dit, le fait qu'elle soit scolarisée, c'est un élément important. Garantir la possibilité de scolarité, c'est aussi permettre à tout enfant de pouvoir s'inscrire dans une école de la Commune. Moi, j'ai l'impression qu'il y a certaines choses qui sont contradictoires, vous dites cela, mais en parcourant le document lié au futur règlement d'ordre intérieur dont on doit encore débattre, je constate qu'il y a un certain nombre de contraintes administratives qui font que, en amont, parce que là, on a un cas d'actualité sous le feu des projecteurs, mais dans la réalité des dizaines d'enfants se retrouvent à ne pas pouvoir s'inscrire dans certaines écoles de la Commune. Lorsque vous parcourez les documents qui nous ont été envoyés, on le voit ici, lors de l'inscription d'un élève, la direction ou son délégué réclamera un document officiel établissant clairement l'identité, le domicile, la nationalité. Vous demandez donc une composition de ménage. C'est juste pour vous dire que dans la réflexion et plus techniquement parlant un geste fort de cette Commune, c'est de réfléchir à comment retirer cette exigence de composition de ménage puisque des dizaines, voire des centaines d'enfants qui sont dans des situations pareilles, ne pourraient pas pouvoir s'inscrire dans les écoles de la Commune. Donc, comme on est dans le débat, je voudrais juste attirer votre attention sur cet élément.

M. le Président :

Merci Monsieur Rekik.

Je propose une suspension de séance pendant une dizaine de minutes pour que les chefs de groupes puissent se concerter pour ceux qui le souhaitent.

*La séance est suspendue 10 minutes.
De zitting wordt 10 minuten geschorst.*

M. le Président :

Je rouvre la séance et je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

On peut regretter évidemment que cette question ne puisse pas être abordée de façon sereine, mais je pense qu'il est important que l'on puisse examiner cette motion déposée par Monsieur De Block ce soir, et que si des amendements sont présentés, ils puissent être également discutés ce soir afin de faire en sorte que la question puisse être tranchée. Quoi qu'il en soit, je pense qu'il y a un consensus de cette Assemblée pour soutenir la situation de cette jeune fille qui est scolarisée à Molenbeek-Saint-Jean. Je répète que c'est le lien qui a été présenté par Dirk De Block pour le dépôt de sa motion, considérant que Molenbeek-Saint-Jean avait une position particulière du fait que cette jeune fille fréquente un enseignement à Molenbeek-Saint-Jean. Donc moi, je propose qu'on en vienne à la présentation du texte de ces considérants et de son dispositif et qu'il y ait des amendements qui soient déposés. Il y a des amendements qui ont été préparés et déposés pour que ça donne lieu à une décision. Je pense que même s'il y a des nuances entre nous, même s'il y a des nuances sur le contenu du texte, je pense que la difficulté, Monsieur De Block, c'est que votre texte est très revendicatif alors que nous, nous voulons un texte de

consensus qui puisse sensibiliser les autorités fédérales et je rappelle quand même qu'il y a plusieurs groupes politiques ici qui siègent au sein de cette Assemblée et qui siègent également au niveau régional, communautaire et fédéral. Je pense que la motion que nous allons voter ce soir sera transmise nécessairement au Gouvernement fédéral et l'invitera à avoir une attention particulière sur la situation des Afghans. Mais nous ne souhaitons pas, en tout cas, moi je ne souhaite pas que nos motions soient des déclarations d'ordre politique au niveau du Conseil communal de notre Commune.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, Monsieur De Block, Madame Tahar et Madame Turine veulent prendre la parole.

Je donne d'abord la parole à Monsieur Ikazban, puis je la donnerai à Monsieur De Block, ensuite à Madame Tahar et enfin à Madame Turine.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

Moi, je ne vais pas réagir à ce que vient de dire la Bourgmestre, je pense qu'ici tout le monde est sensible à cette question, au problème qui est posé dans le cadre de cette motion, tout le monde était me semble-t-il d'accord d'en discuter et de la traiter aujourd'hui. Moi, je constate simplement ici, pendant la courte interruption que nous avons eue, moi, je n'ai pas entendu qu'il y avait des accords unanimes sur les amendements. Maintenant, au moment où je vous parle, il n'y a pas d'accord sur les amendements. Donc, je ne comprends pas pourquoi vous acceptez dans un premier temps et puis vous refusez la proposition de compromis qu'on avait trouvée et qui consistait à dire qu'on pouvait faire une petite déclaration comme vous l'avez faite de manière tout à fait humaine dans votre première intervention, Madame la Bourgmestre, de soutien à cette jeune fille et à sa famille, dans un premier temps se limiter à ça et alors reporter la discussion de cette motion à l'ordre du jour du Conseil extraordinaire de jeudi, puisqu'il est déjà convoqué par un tiers des Conseillers communaux et qu'on peut encore le rajouter à l'ordre du jour.

Maintenant, je ne suis pas l'auteur de cette motion, c'est l'auteur de la motion qui décidera ce qu'il veut en faire, il peut la retirer etc. Je constate simplement qu'il n'y a pas d'accord sur les amendements et donc on va passer à un vote, majorité contre opposition. Donc, c'est la majorité qui va peut-être faire passer une motion qui n'est pas la motion de l'auteur. C'est un peu surréaliste et je voulais juste attirer l'attention par rapport à cela. La sagesse me semblait indiquer le report non pas aux calendes grecques, mais aux semaines prochaines. Ça n'empêche pas une déclaration de principe et je pense qu'on peut tous se rejoindre dans la première intervention de la Bourgmestre qui m'a agréablement surprise. Sa déclaration est tout à fait positive et donc je rejoins ce qu'a dit la Bourgmestre tout à l'heure et je propose éventuellement à Monsieur De Block, s'il le souhaite, qu'on inscrive ce point à l'ordre du jour de jeudi, sauf s'il insiste pour qu'on en parle ce soir.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

Je voudrais effectivement réagir sur deux choses. Je voudrais qu'on puisse réellement prendre le temps de débattre sur les amendements. Je pense que les amendements valent la peine. Oui, je trouve qu'on doit dépasser le cas particulier de cette fille, absolument. Elle n'est pas la seule et unique fille à Molenbeek-Saint-Jean. J'espère que je ne vais pas inonder le Conseil communal avec des motions pour toutes les personnes individuelles qui sont dans la même situation. J'espère que le Conseil pourra prendre effectivement une position sur l'ensemble de ses ressortissants, de ses habitants, des Molenbeekois. Je trouve que c'est une question de fond sur la façon dont on considère cette motion, est-ce qu'à partir du cas de la fille, est-ce qu'on collectivise cela pour tous les cas d'enfants de familles à Molenbeek-Saint-Jean, oui ou non ? Je pense qu'on est clair, je dis oui, structurel pour tous les gens au moins à Molenbeekois Saint-Jean et à Bruxelles et en Belgique. Mais donc c'est aux autorités molenbeekoises de se battre pour les droits et intérêts des gens qui habitent actuellement sur le territoire de la Commune. J'espère qu'ils sont les bienvenus comme moi j'espère que je serai un jour le bienvenu ailleurs au moment où ce sera dur en Belgique.

Deuxième chose, j'entends que Madame la Bourgmestre veut un consensus. Je voudrais qu'il y ait un consensus clair et fort, j'aimerais bien que les gens se positionnent et prennent position pour tous ceux qui ont peur de prendre la parole et n'ont pas le droit de prendre la parole. Je vous signale que par exemple, il y a des élèves afghanes auxquelles on a interdit de prendre la parole en public. S'il y a un consensus tellement cher à Madame la Bourgmestre, je ne comprends pas pourquoi un jour on me propose un texte qui en fait retient « moratoires » et retient également « titre de séjour », mais rajoute « provisoire », le « provisoire » ne me gêne pas, mais je ne comprends pas pourquoi alors il y a une contre motion qui est faite, on ne peut pas l'appeler autrement que cela parce qu'elle dénature l'essentiel de ma motion. Donc, je ne vois pas de consensus là-dedans, je vois malheureusement le MR qui impose son point de vue aux autres partis.

Néanmoins, je veux qu'on sorte avec une position claire et politique, parce que ce n'est pas avec l'humanité ou les bons sentiments que le Gouvernement va accueillir tout le monde chez lui. Je pense que c'est une prise de décision politique dont on a besoin et donc j'espère effectivement que la décision ici sera politique, dans le sens le plus pur, plus digne et le plus humain qui soit, c'est-à-dire dans l'intérêt des gens.

J'aimerais bien que les partis puissent défendre leurs points de vue et je trouve qu'on doit prendre le temps et donc je propose qu'on reporte pour qu'on puisse discuter entre chefs de groupes et qu'on puisse échanger nos points de vue parce que je sens des hésitations. Je pense que certains ont dû se positionner dans la vitesse et j'aimerais bien que chacun puisse réfléchir au sens et aux conséquences de cette motion et des amendements qui sont proposés. Je propose effectivement qu'on reporte ça à jeudi prochain.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je vous avoue que je suis un peu perplexe et un peu mal à l'aise parce que nous avons interrompu cette séance pour pouvoir joindre nos convictions dans l'intérêt de plusieurs familles afghanes et nous étions quasi parvenus à un accord, c'est-à-dire de

reporter ce point à jeudi prochain. Ça nous laisse un peu plus de temps pour faire un travail correct de fonds et d'amender cela correctement comme on l'a fait pour la motion qui avait été déposée par Michael Vossaert où nous nous étions laissés un délai beaucoup plus important et je regretterais vraiment que nous ne soutenions pas le report de cette motion. Ici, l'important est de dépasser toutes les positions partisans, il s'agit quand même d'un cas humanitaire important où j'espère que les gens vont se positionner par conviction. C'est une motion importante et même dans le chef de Monsieur De Block, il y a des possibilités d'amender. Il n'y a même pas de fermeture à un dialogue. Donc, de grâce, j'espère que vous soutiendrez le report à jeudi prochain.

Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Évidemment la situation est très difficile pour de nombreuses familles et c'est vrai qu'avec la médiatisation autour de la famille de la jeune fille à l'école, ça devient un porte-drapeau, une cause dont on parle beaucoup ces derniers temps dans les médias. Malheureusement au niveau communal, les compétences sont évidemment nulles en la matière. La seule compétence que le niveau communal, c'est évidemment celle d'être près du terrain et de pouvoir témoigner de ce qui se passe sur le terrain. Au niveau de l'école, les compétences sont du côté de la Communauté française et au niveau des statuts ou de la régularisation, la compétence est au niveau fédéral.

Ici, dans l'Assemblée, il y a neuf partis politiques, autant de sensibilités différentes sur des enjeux comme celui-là. Les enjeux liés aux questions de l'immigration sont parmi les enjeux politiques qui divisent le plus la classe politique et donc, l'enjeu, il me semble aujourd'hui, c'est d'arriver à ce que le témoignage de Molenbeek-Saint-Jean puisse arriver au niveau de pouvoir compétent avec une certaine pression. Si plusieurs Communes arrivent à faire pression au niveau de la Communauté française sur les enjeux de l'enseignement, et au niveau du Gouvernement fédéral, alors oui le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Communauté française devront prendre leurs responsabilités. A Ixelles, une motion a été votée, à Schaerbeek hier, certains, le Parti Socialiste a demandé le report des débats. Est-ce que le report du débat ne veut pas dire encommissionner le débat et faire en sorte que comme on a neuf partis avec autant de sensibilités différentes, on n'arrivera pas à une motion idéale pour chacun d'entre nous ? Tous, nous avons nos balises, notre éthique et notre approche. Est-ce que le fait de demander de reporter va réellement permettre à ce qu'on arrive à une position qui regroupe l'ensemble des partis ici présents, j'en doute. Et donc la proposition que nous voulions vous faire aujourd'hui, c'était que sur base de la motion déposée par Dirk De Block, il y ait une série d'amendements. Apparemment, tout le monde n'a pas nécessairement compris ces techniques, ça veut dire qu'on ne doit pas tout voter en bloc, ça veut dire qu'il y a neuf amendements sur lesquels vous pouvez décider, amendements par amendement, ce que vous soutenez, ce que vous ne soutenez pas.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Voilà, je n'avais pas immédiatement prévu de prendre la parole, mais je tenais simplement à dire que je partage tout à fait ce qui vient d'être dit par Madame Turine. Je crois qu'on a discuté pour les motions précédentes du réalisme et de l'intérêt qu'il y a à discuter de tous les sujets à Molenbeek-Saint-Jean. La situation qui est là, c'est quand même qu'on a deux choses : une jeune Molenbeekoise sur laquelle tout le monde s'accorde pour discuter et puis le reste d'une motion qui d'une certaine manière veut remettre sur la table un sujet politique beaucoup plus ample, pour lequel d'ailleurs il n'y a pas de raison de se limiter aux Afghans, parce que ça ne concerne pas que les Afghans, et qui voudrait nous faire croire que d'ici à une semaine on arriverait dans ce Conseil communal à mettre tout le monde d'accord sur une question qui en fait est une des plus compliquées auxquelles on soit confronté dans la politique et qui est en fait une remise en question complète de la politique migratoire en Belgique.

Voilà je crois qu'effectivement il ne faut pas rêver, dans une semaine, sur ces questions-là, on ne sera pas plus loin.

M. le Président :

Merci Monsieur Léonard.

Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Je voulais juste apporter une précision, l'idée ce n'est pas de mettre tout le monde d'accord en moins d'une semaine, parce que on n'y arrivera pas. Je pense que nous sommes également réalistes. Ici la proposition, c'est que certains ont eu le temps d'amender, de prendre le temps de proposer des amendements et d'autre part, moi, je pense simplement que ça a déjà été fait dans le passé, notamment avec la proposition de motion de Michael Vossaert, de nous laisser quelques jours supplémentaires pour éventuellement aussi proposer des amendements. Ce n'est pas compliqué. Jeudi prochain, très certainement nous ne serons pas d'accord, mais nous arriverons peut-être à avoir moins de frustration parce que chacun aura apporté sa pierre à l'édifice. De toute façon, c'est vous qui avez le dernier mot, mais moi je suis pas du tout contente si on ne le reporte pas et si on le bâcle comme ça. Vraiment, en tant que nouvelle Conseillère communale, je trouve que pour certains sujets de société, on ne passe pas assez de temps dans une réflexion profonde et dans des amendements qui peuvent être en tout cas salutaires pour tous. Mais voilà, c'est vous qui décidez.

M. le Président :

Merci Madame Tahar.

Avant de donner la parole à Madame Turine pour la présentation des amendements qui ont été discutés, je voudrais quand même rappeler une chose : le Conseil communal qui a été convoqué la semaine prochaine, l'a été à la requête d'un tiers des Conseillers communaux et que dans la nouvelle loi communale, il est bien précisé que ne peut se retrouver à l'ordre du jour de ce Conseil que les points qui ont été mis à l'ordre du jour lors de cette convocation. Monsieur Ikazban, vous arrivez avec une information nous disant qu'il y a possibilité de rajouter des points etc., ce que nous, nous ne retrouvons pas dans nos textes que nous avons ici et donc, je crois par prudence que nous n'avons pas la possibilité d'en tenir compte. C'est la raison pour laquelle la décision a été prise de continuer le débat maintenant.

Je donne la parole à Madame Turine qui va présenter les points...

M. Ikazban :

Je n'ai pas dit ça, moi je ne suis pas demandeur du report. Ce n'est pas moi qui demande le report, on peut en discuter maintenant. Je dis simplement que ce que nous pouvons faire par contre, c'est demander la convocation d'un Conseil communal extraordinaire et là, on peut ajouter un point en plus. Maintenant, nous ne sommes pas demandeurs du report, moi j'ai juste posé la question de savoir si c'était des amendements qui étaient proposés en bloc. Moi, j'ai cru que oui et maintenant vous dites non. Tout à l'heure, j'ai posé la question et vous m'avez tous dit oui. Vous m'avez dit : il y a la proposition initiale de Dirk De Block et qu'il y a le résultat après avec les amendements approuvés. Donc ça, c'était la proposition de la majorité et moi j'en ai déduit que tous les amendements étaient proposés par la majorité. Moi, ce que j'aurais trouvé intéressant, et c'est pour ça que je demandais à Madame Turine si elle s'exprimait au nom du Collège ou au nom d'Ecolo, parce que moi j'ai entendu clairement la proposition de Madame la Bourgmestre et elle était très claire.

M. le Président :

La confusion est partie de la présentation de Monsieur De Block qui, en ayant présenté sa motion, a commencé directement à discuter des amendements qui n'avaient pas encore été déposés.

M. Ikazban :

Alors puisque les amendements, il n'y en a pas 40, moi j'aimerais bien que Madame Turine nous explique quels sont les amendements.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Turine.

Mme l'Echevine Turine :

Monsieur Ikazban, vous m'avez posé une question, donc si vous permettez, j'y réponds.

M. le Président :

Monsieur De Block, si vous voulez retirer votre motion, dites-le, retirez-la alors. C'est vous qui avez introduit une motion et donc c'est votre responsabilité maintenant de dire si vous la maintenez et qu'on en discute maintenant ou vous la retirez. Si vous la retirez, libre à vous de la redéposer pour un autre Conseil communal. C'est comme vous voulez.

M. De Block :

Je la retire pour la redéposer à un autre séance du Conseil communal.

Le point est retiré de l'ordre du jour. Het punt wordt van de dagorde gehaald.

58. Proposition de motion introduite par Monsieur Jamal Ikazban, Conseiller communal du groupe PS, au sujet de la piscine Louis Namèche.
Voorstel tot motie ingediend door Mijnheer Jamal Ikazban, Gemeenteraadslid van de PS fraktie, betreffende het zwembad Louis Namèche.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban en pour la lecture de sa motion.

M. Ikazban :

C'est dommage que vous n'ayez pas accepté le compromis qu'on a fait. C'est vous, Monsieur le Président, qui l'avez forcé à retirer sa motion.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous avez la parole pour votre motion, s'il vous plaît !

M. Ikazban :

De toute façon, j'ai en ma possession, signée par 15 membres du Conseil communal, une demande d'organiser un Conseil communal extraordinaire. Donc si je la dépose aujourd'hui ou demain, on peut rajouter ce point-là à l'ordre du jour. Je trouve simplement dommage que quand on l'a demandé et que vous l'avez accepté, vous n'avez pas continué à accepter cette proposition. Avec la Bourgmestre qui faisait sa déclaration, on s'y pliait tous. C'est dommage !

Vous rigolez ou quoi, c'est sa motion et vous lui imposez vos amendements et vous pensez qu'il va accepter ?

De toute façon, on a encore le temps, on a cinq jours francs, moi je me réserve le droit de re-convoquer et de rajouter ce point à l'ordre du jour jeudi. Je trouve ça un peu dommage parce qu'il me semblait que tout le monde était préoccupé par cette situation.

M. le Président :

La discussion est close Monsieur Ikazban. Je vous ai cédé la parole sur le point suivant. C'est vous qui avez amené la discussion, ce n'est pas moi. Monsieur Ikazban, je vous donne la parole sur votre motion.

Monsieur De Block, vous n'avez plus la parole. Vous avez de la chance que je sois Président, ça, je peux vous le dire !

Madame Palanga, je ne vous ai pas demandé d'intervenir, merci.

M. Ikazban :

Moi qui pensais qu'on allait arriver calmement vers cette proposition...

Monsieur le Président, merci de me donner la parole. Alors je dépose donc ici une motion avec une proposition tout à fait positive et constructive concernant le problème lié aux piscines. Je pense que cette proposition mérite quelques explications.

D'abord, il me semble que des Conseillers communaux peuvent faire des propositions à la majorité, même quand ils sont dans l'opposition. En aucun cas, l'opposition

et le Conseil communal n'a à se substituer à l'Exécutif, à un Collège et encore moins à un Echevin.

M. le Président :

Madame Aegic, je vais vous demander de garder votre appareil photo sur une chaise à côté, je ne veux plus le voir monter.

M. Ikazban :

Et pourquoi ?

M. le Président :

Parce que !

M. Ikazban :

Parce que quoi ?

En aucun cas, il n'est question de se substituer à l'Exécutif, au Collège. Mais je pense quand même qu'on peut, en tant que membre de l'opposition, faire des propositions constructives. Surtout qu'ici, on est devant une série de problèmes qui se suivent et qui vont se succéder et devant une série d'opportunités, des opportunités qui n'existaient pas il y a quelques mois, peut-être même il y a quelques jours. Donc, je voudrais insister là-dessus, parce que je sais que certains m'ont fait des remarques, moi je viens avec des idées et une proposition, je ne dois pas forcément venir avec tous les détails précis, c'est au Collège à éventuellement décider de comment elle va l'exécuter, si elle l'exécute.

Je voudrais aussi préciser, Monsieur le Président, que j'amène cette proposition de manière tout à fait positive. Je n'ai jamais critiqué la majorité sur ce dossier-là, je n'ai jamais critiqué l'Echevin en charge sur cette compétence-là. J'estime simplement qu'il me semble qu'avec certaines connaissances que j'ai de certains aspects de ces dossiers-là et une expérience modeste passée comme Echevin des Sports dans cette Commune, il me semble que j'ai une expertise à donner sur les questions liées en tout cas à des matières en lien avec la piscine, avec la rénovation et les subsidiations et collaborations en matière de sport et autres.

Je voudrais aussi rappeler, Madame la Bourgmestre peut en témoigner, quand j'ai quitté les fonctions, on s'est vu. D'ailleurs on a eu un entretien, on a discuté des quelques dossiers en cours, on a eu une discussion positive et à cette occasion-là, je pense vous avoir dit en tête-à-tête, mais aussi au Collège et en Conseil communal, qu'en ce qui me concerne, évidemment nous allons dans l'opposition, avoir un rôle à jouer, on a un devoir d'une opposition ferme et constructive. Mais j'ai dit à la Bourgmestre à ce moment-là, qu'en ce qui me concerne, si le Collège avait besoin de mon éclairage ou d'un soutien quelconque pour une idée en lien avec les compétences que j'ai eues, dans l'intérêt des Molenbeekois, j'étais toujours disponible. Je vous l'ai dit, Madame la Bourgmestre, je l'ai dit au Conseil communal et je l'ai dit au Collège. Donc ici, je viens avec une proposition qui va tout à fait dans ce sens.

Alors peut-être simplement un petit rappel, ce bassin de natation a plus de 40 ans, en fait, il a mon âge, je crois qu'il a même l'âge de l'Echevin des Sports actuel, et il nécessite vraiment une rénovation importante. Alors, la rénovation de la piscine qui est prévue depuis des années, c'est un projet qui été reporté, évidemment un dossier très compliqué et très complexe, et donc reporté d'année en année. Je suis bien placé pour le savoir parce que, pour ceux qui ne le savent pas, j'ai travaillé pour le Ministre des Sports j'ai été celui qui a

suivi le dossier infrastructures sportives pour le Ministre des Sports de la Région entre 2004 et 2009. D'ailleurs, dans cette période-là, vous aurez observé que j'ai veillé à ce que la Commune de Molenbeek-Saint-Jean soit gâtée au niveau des possibilités de subsidiation et de rénovation. C'était mon rôle et mon devoir et d'ailleurs, à ce moment-là, j'ai même été de ceux qui ont mis en œuvre l'idée de faire de l'enveloppe Beliris le fameux plan piscine, qui permet aujourd'hui de rénover la piscine de Molenbeek-Saint-Jean, la piscine de Ganshoren précédemment, les bains de Bruxelles, et ceux de Saint-Gilles. Je pense que c'est un rappel qui est important et donc, je sais plus ou moins de quoi on parle dans ce dossier-là.

C'est vrai que c'est un dossier très compliqué et d'ailleurs, il y a des conséquences qui ne sont pas maîtrisées ou maîtrisables par la majorité actuelle, ni passée. C'est un dossier tellement compliqué, que quand on a parlé de la rénovation de la piscine, les premières années, on parlait d'une fermeture de six mois. Vous vous rendez compte, maintenant on parle d'une fermeture de deux ans. Et encore, ce n'est pas impossible qu'on aille au-delà des deux ans de fermeture.

Pourquoi l'idée vient aujourd'hui, l'idée, elle est déjà dans notre tête depuis longtemps, et je ne pense pas avoir été le seul à le penser, c'est parce qu'en fait on arrive à un moment à la fois la piscine de Molenbeek-Saint-Jean va devoir fermer, mais en même temps, la piscine de Ganshoren peut ouvrir, parce qu'elle est enfin rénovée. Ça aussi, c'est un dossier qui a traîné pendant des années. D'ailleurs, sans l'enveloppe Beliris, elle n'aurait jamais été rénovée.

Alors aujourd'hui, la piscine de Ganshoren a une difficulté pour ouvrir son bassin natation. C'est budgétaire tout simplement et cette Commune demande qu'il y ait une collaboration avec des Communes voisines. Molenbeek-Saint-Jean n'a jamais été concernée par cette discussion-là pour la simple raison que Molenbeek-Saint-Jean a son bassin olympique. Mais aujourd'hui, Molenbeek-Saint-Jean est concernée puisque Molenbeek-Saint-Jean va fermer au moment où Ganshoren peut ouvrir. Nous avons appris il y a quelques jours, qu'en fait, il n'y a pas d'accord et on est loin d'arriver à un accord entre les Communes de Jette, Berchem et Ganshoren. Je ne rentre pas dans les détails de savoir pour quelles raisons il ne peut pas y avoir un accord, mais simplement je pense que comme il n'y a pas d'accord, il y a une opportunité pour Molenbeek-Saint-Jean. Il y a une opportunité de faire quoi ? Et bien pendant la période des deux ans estimés, il y a peut-être la possibilité de négocier directement avec la Commune de Ganshoren. Je pense qu'à deux, il est plus facile de trouver un accord qu'à trois ou quatre. Je pense aussi que les Communes ont besoin d'un peu de temps, je pense que les collaborations, ce n'est pas toujours évident et je pense aussi qu'après 2014, avec la régionalisation de plusieurs matières, il y a beaucoup de choses qui seront beaucoup plus faciles après 2014. Je pense que la période des travaux à Molenbeek-Saint-Jean est certainement une opportunité pour tout le nord-ouest, parce que Molenbeek-Saint-Jean pourra montrer l'exemple, on pourrait conclure un accord avec la Commune de Ganshoren, en fait, pour permettre l'ouverture de Ganshoren et quelque part sous-louer cette piscine. Ce n'est pas la même piscine qu'à Molenbeek-Saint-Jean, mais en tout cas elle pourrait permettre peut-être à des membres du personnel actuel qui sont impliqués dans un plan social de licenciement et autres, peut-être de trouver un emploi directement par un glissement. Je suis bien conscient que ce n'est pas possible pour tout le monde, mais j'ai entendu un Echevin de ce Collège dire à la télévision hier qu'à Ganshoren, il n'y avait que cinq ou six emplois possibles. Cinq ou six sur vingt, c'est déjà cinq ou six qu'on peut éventuellement sauver.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je peux vous demander de conclure s'il vous plaît ?

M. Ikazban :

Excusez-moi, mais j'explique, je pense que c'est une motion qui est importante...

M. le Président :

Vous avez droit à cinq minutes, et vous avez déjà épuisé 10 minutes.

M. Ikazban :

Je pense qu'il faut quand même un petit peu de sérieux, c'est un sujet qui est important, ce n'est pas un petit sujet.

M. le Président :

J'ai fait la même remarque à Monsieur De Block et si, c'est un petit sujet.

M. Ikazban :

Pour vous, c'est peut-être un petit sujet, mais moi il me semble que la motion que je défends aujourd'hui, c'est de proposer au Collège de prendre les devants et d'aller vers la Commune de Ganshoren, mais pas seulement pour régler un problème de personnel, peut-être qu'il est impossible de prendre du personnel, peut-être qu'il y a moyen de sauver personne, mais néanmoins il y a peut-être moyen d'y loger l'un ou l'autre club. Nous avons les meilleurs clubs de natation de Bruxelles, ici à Molenbeek-Saint-Jean, il y a un club qui a plus de 1000 membres. Il y a aussi des plus petits clubs avec des gens plus modestes, plus fragilisés qui pourraient peut-être trouver de la place à Ganshoren. Quand j'ai entendu qu'on a fait des accords avec certains clubs à Ganshoren, le Bourgmestre de Ganshoren m'a dit qu'il n'y avait en fait des accords avec aucun club de Molenbeek-Saint-Jean, pour la simple et bonne raison qu'avec quel club voulez-vous qu'il y ait des accords ? Ça fait plus de 10 ans que la piscine Ganshoren est fermée.

Il y a également le problème des écoles, vous savez que les écoles communales de Molenbeek-Saint-Jean qui vont à la piscine de Molenbeek-Saint-Jean, je pense que vous avez presque tous des enfants et des petits-enfants et quand ils vont à la natation, ils profitent des 50 minutes, mais si le trajet est trop long, ils ne peuvent plus aller à la piscine. La piscine Ganshoren est à seulement 4 km d'ici et je pense qu'elle peut permettre à nos écoles de ne pas être privées de piscine pendant deux ans. Et puis, vous avez la population qui pourrait, en cas d'accord, avoir un tarif préférentiel à Ganshoren pendant la période de l'accord, ce qui n'empêche pas que d'autres Communes rejoignent au niveau de l'accord, et ça je pense que c'est extrêmement important parce que vous avez des personnes âgées et des gens pour qui l'activité aquatique est importante au niveau de la santé, des hommes, des femmes, des jeunes qui ont besoin d'aller à la piscine. Autre élément aussi, il y a une ordonnance qui permet à la Région, aux Communes qui décident de collaborer pour la gestion du patrimoine et des infrastructures, d'obtenir des subsides...

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je crois que maintenant on a bien compris votre motion. Ça fait un quart d'heure que vous avez la parole, alors que vous n'avez droit qu'à cinq minutes. Vous avez rentré une page de motion et cela fait un quart d'heure que vous êtes occupé à nous l'expliquer. Je vous donne 30 secondes pour conclure.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

On a compris que ça ne vous intéresse pas les propositions qu'on a à vous faire. On vous avait promis une opposition ferme et constructive, ici, voici un exemple de propositions constructives, c'est à la majorité de faire preuve d'une attitude constructive en apportant un soutien à cette proposition. Cette proposition n'est pas là pour faire plaisir à la majorité ou à l'opposition, mais elle est là pour faire plaisir aux habitants de notre Commune, à nos enfants, à nos écoles, aux sportifs de nombreux clubs, aux seniors pour lesquels l'activité aquatique est vitale pour leur santé.

Alors je suis désolé, je n'ai pas pu dire tout ce que je voulais dire puisqu'on ne me permet pas de poursuivre, donc je m'arrêterai-là, mais de toute façon, j'aurai le droit de réplique.

M. le Président :

Votre droit de réplique, il durera trois minutes et il suffit simplement de respecter le règlement d'ordre intérieur que vous avez voté, je vous le rappelle.

Je vois que Monsieur Vossaert et Monsieur De Block souhaite se joindre.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vais être plus gentlemen avec toi, enfin avec vous Monsieur Ikazban, que vous ne l'avez été lors du vote et du débat sur la motion concernant le ring. J'espère que ce n'est pas un coup de publicité électorale, cette proposition que je trouve malgré tout intéressante. Si aujourd'hui, vous demandez tout simplement au Conseil communal de prendre la position suivante, c'est-à-dire évaluer comment la Commune et ceux qui la représentent décident de demander au Collège de poursuivre, parce que je pense qu'aujourd'hui, il y a des négociations en cours avec Ganshoren, là-dessus, que voulez-vous que je vous dise, je trouve ça positif, je ne peux être que favorable.

Maintenant, je me posais plusieurs questions parce que c'est vrai que vous avez pris la parole ici pendant un certain temps et que le texte qui a été transmis est beaucoup plus court. De là, mes interrogations, notamment si on parle d'un accord qui n'a pas encore eu lieu entre les différentes Communes, mais si cet accord arrive, que va-t-on faire de notre accord entre la Commune de Ganshoren et notre Commune. Ça, c'est une question que je me pose.

Deuxième chose, on a entendu déjà les problèmes de négociation entre les deux Communes concernant le transfert de personnel, je m'interroge comment on va y arriver, à réaliser ce transfert entre le personnel.

Ensuite, on a parlé des différentes écoles et clubs qui pourraient avoir un accès privilégié et bien, sur quels critères ? Est-ce qu'on va prendre les clubs qui sont historiquement les plus importants dans la Commune de Molenbeek-Saint-Jean ou est-ce que ce seront les clubs qui ont un niveau de performance plus importants pour pouvoir bénéficier de cet aspect privilégié. Quelles conséquences cela aura-t-il par rapport aux conventions sur les autres Communes ? Est-ce qu'on ne va pas aussi créer un appel d'air et donc si nous nous engageons dans une convention privilégiée avec Ganshoren, est-ce que ça ne va pas susciter l'envie à d'autres Communes de venir participer à cette convention et

finalement de saturer l'accès à la piscine ? Parce que cette piscine n'a pas la taille de celle de Molenbeek-Saint-Jean. Moi, je ne veux pas non plus balayer d'un revers de la main la proposition qui est faite effectivement par un membre de l'opposition, et donc il me reste encore quelques questions que je vous pose aujourd'hui et j'attends quelques réponses de votre part ou de la part du Collège tout simplement.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

Je donne la parole à Monsieur De Block.

M. De Block :

C'est une proposition assez intéressante. J'aimerais bien entendre et écouter l'opinion de l'Echevin et du Président de Molenbeek Sports sur cette proposition qui a été suggérée au moins quelquefois. Je voudrais bien connaître la faisabilité de ce truc-là. Est-ce qu'ils sont allés jusqu'au bout ? J'ai l'impression qu'il n'y a jamais eu vraiment d'alliance avec Ganshoren. Pourquoi ça n'a pas été considéré à un moment donné ? De toute façon, nos écoles doivent se rendre à une piscine, nos enfants doivent continuer, je l'espère à pouvoir nager. Pourquoi est-ce qu'on n'a pas pu trouver une solution collective plutôt ? Si en plus, on peut résoudre de cette façon la période transitoire durant la fermeture de la piscine de Molenbeek-Saint-Jean pour le personnel en question, ce serait vraiment top.

M. le Président :

Merci Monsieur De Block.

Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

J'aimerais quand même bien savoir ici, dans cette proposition, car il y va de l'intérêt de tous les Molenbeekoïses, des jeunes, des moins jeunes, des clubs, dans le cadre de cette proposition et dans le cadre de la situation actuelle, je voudrais surtout savoir si cette proposition va être évaluée, va être considérée ? Je pense que j'entends des mauvaises langues dire à tort ou à raison que quelqu'un fait sa publicité, et même si c'était cela, je pense que la proposition est correcte et je pense qu'elle doit être évaluée, elle doit être étudiée. Pour tous les gens que je viens de citer, je voudrais aussi ajouter comme je l'ai dit à un Conseiller communal en aparté, n'oubliez pas aussi qu'il y va de l'emploi de certaines personnes, ne fusse que pour ça aussi, je pense que tout doit être mis en œuvre pour essayer de trouver une solution. Je vous remercie d'avance pour votre sagesse.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus.

Je donne la parole à Monsieur l'Echevin El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, cette proposition nous a été faite via la presse, via Twitter, nous annonçant qu'une idée lumineuse avait surgi de la part de

l'opposition. C'est vrai que je rejoins le chef de file du Parti Socialiste quand il dit que l'opposition a le droit de faire des propositions constructives. À la limite, si elle émanait de quelqu'un qui n'avait pas eu les responsabilités, qu'il a rappelées d'ailleurs, il s'est occupé du sport pendant douze ans, il a géré Molenbeek Sports pendant douze ans, que ces travaux étaient prévus depuis de très longues années et qu'on sait très bien que ceci avait été programmé il y a à peu près huit ans.

Je voudrais aussi rappeler qu'au sein du Conseil d'administration de Molenbeek Sports, le Parti Socialiste est représenté par l'ancien Président du PS de Molenbeek, Monsieur Vittorio Mettewie, et c'est faire offense à son intelligence que de ne pas considérer tout le travail qu'il a accompli au sein de ce conseil d'administration qui bien évidemment, avant d'arrêter une position qui est celle que vous connaissez tous, que j'ai eu l'occasion de présenter plusieurs fois ici au Conseil communal, c'est-à-dire de programmer une fermeture en malheureusement licenciant un certain nombre du personnel. Evidemment que nous avons effectué toute une série de démarches entre autres à l'encontre de la Commune de Ganshoren pour voir comment on pourrait transférer une série de personnes. Il a été rappelé plusieurs fois ici, la dimension de la piscine Ganshoren ne permet pas de transférer l'ensemble du personnel. Il faut savoir que certains membres du personnel ont un profil qui existe déjà à Ganshoren. Je pense ici aux nettoyeuses, au personnel qui s'occupe de l'entretien. Par contre, nous avons réussi à avoir un accord avec les responsables de la Commune que nous pourrions leur proposer nos maîtres-nageurs. Monsieur Michel Eylenbosch s'est assuré que les CV soient transférés à Monsieur le Bourgmestre de Ganshoren. Donc il y a eu des contacts privilégiés avec la Commune Ganshoren pour pouvoir collaborer non seulement pour le transfert des travailleurs, mais aussi communiquer les besoins en matière d'horaires pour nos clubs qui vont se retrouver du jour au lendemain sans piscine. Il faut savoir que la plupart des clubs ont déjà fait des démarches personnelles en contactant les quelques piscines qu'il y a ici en région bruxelloise, mais aussi des piscines qui se trouvent en périphérie, comme à Dilbeek.

Donc aujourd'hui, la plupart des clubs qui occupent nos infrastructures vont trouver une piscine, si ce n'est effectivement que le nombre d'heures qu'ils avaient à Molenbeek-Saint-Jean, ils ne pourront plus évidemment les avoir ailleurs. Mais il faut savoir que cette mesure est temporaire, le temps que les travaux se terminent.

Que dire de cette proposition de motion, elle mérite d'exister, certes. Mais j'ai l'impression un peu d'être dans la situation des cavaliers d'Offenbach : on arrive quand pratiquement tout est terminé. Il faut savoir que la procédure de licenciement collectif, comme le prévoit la loi Renault, est arrivée à sa fin. Nous avons signé une convention avec les partenaires sociaux. Donc, nous sommes vraiment au bout du processus, nous avons étudié toutes les pistes, nous avons frappé à toutes les portes, avec un représentant du Parti Socialiste au sein du conseil d'administration. Donc nous avons vraiment pris ce dossier à bras-le-corps et c'est vrai qu'il y a des éléments qui sont indépendants de notre volonté, comme par exemple la date précise de fermeture. Nous avons demandé un report, il a été accepté de passer du mois de juillet, au mois de décembre et je vais vous faire la primeur d'une information : je viens d'apprendre par exemple que pour cette piscine, les travaux sont reportés au mois de mars. De nouveau, nous sommes ici dans une situation très particulière, nous n'avons pas la maîtrise du début des travaux. Beliris qui est un des pouvoirs subsidiaires, nous a annoncé que les travaux allaient débuter début mars.

Nous avons mis tout en œuvre pour pouvoir préserver effectivement l'emploi, pour pouvoir faire en sorte que les choses se déroulent le mieux possible pour le personnel, mais aussi pour les piscines qui occupent nos infrastructures. Nous avons pris, je le rappelle des engagements par rapport à notre personnel et par rapport à tous ceux qui ne trouveront pas à l'issue de ces travaux, du travail. Ils seront évidemment prioritaires dans le cadre des procédures de recrutement pour recomposer l'équipe qui va gérer la piscine. Donc, toutes

les démarches ont été effectuées par le conseil de direction pour pouvoir faire en sorte que ça se passe le mieux possible.

Par rapport au partenariat avec la Commune Ganshoren, il faut savoir que la Commune Ganshoren a déjà eu des discussions avec d'autres Communes. Ça été évoqué ici. Ces discussions n'ont pas abouti pour l'instant, mais elles n'ont pas été définitivement mises au placard. Elles sont simplement gelées parce que les conditions de Ganshoren en matière de représentation des pouvoirs communaux des Communes voisines au sein du conseil d'administration ne sont pas proportionnelles par rapport à leurs investissements dans le capital de cette piscine.

En tant que responsables d'une Commune, proposer le transfert des moyens financiers de la Commune et dire que la Commune offre une dotation de 1.300.000 euros, transférer 300 à 500.000 euros à la Commune Ganshoren pour qu'elle puisse nous offrir quelques couloirs pour nos écoles et nos Molenbeekois, je trouve cela quand même d'une certaine légèreté. Ce n'est pas admissible dans la situation financière qui est la nôtre actuellement. Les comptes 2012 ont été présentés ici et je crois que vous connaissez tous la situation financière de la Commune.

Cette proposition a le mérite d'exister, je crois que nous sommes ici face à une situation où les jeux sont faits, les décisions ont été prises par le conseil d'administration. Nous allons encore évidemment continuer à étudier toute une série de pistes parce que nous sommes en train d'explorer d'autres pistes pour permettre à nos écoles et, j'ai déjà eu une information extrêmement positive au sujet des écoles néerlandophones, certaines ont pu obtenir un accueil dans une piscine de Dilbeek. Ce qui fait que nous avons déjà certaines écoles qui garantissent des activités de natation pour certains de leurs élèves.

Ce qui me dérange dans cette proposition, c'est qu'elle arrive dans une période suspecte. Nous sommes à la veille d'une échéance électorale et là, je rejoins un peu mon ami Michael Vossaert, c'est vrai que quand elle émane de quelqu'un qui a été en charge des sports et gestionnaires de la piscine, et que je regrette qu'il n'a pas anticipé correctement la fermeture de cette piscine, quand il le fallait, parce qu'il y a eu des moments clés avant les élections de 2012 où on aurait pu imaginer et réfléchir à un transfert de personnel de la piscine. Des choix ont été faits et je vous rappelle que ça a grevé d'une façon assez spectaculaire notre budget, le compte 2012 le montre très bien, je ne peux pas assumer les choix qui ont été faits précédemment. Parce qu'à l'époque, on aurait pu sauver quelques emplois en transférant du personnel de la piscine de Molenbeek-Saint-Jean vers le personnel communal. Ces choix-là n'ont pas été faits quand il le fallait, je le regrette évidemment. Donc, je ne peux pas dire qu'aujourd'hui nous fermons toutes les portes, toutes les bonnes idées réalisables et exécutables sont les bienvenues. Ici, je crains malheureusement que cette proposition me rappelle effectivement un peu les cavaliers d'Offenbach et qu'on arrive avec une proposition quand tout est fini. Oui je me répète, mais il vaut mieux le répéter pour qu'on comprenne, bien parce que apparemment, ce n'est pas le cas de tout le monde, n'est-ce pas Madame Piquard !

Donc je disais, chers collègues, qu'évidemment nous inscrivons dans une démarche positive et nous restons ouverts à toutes les propositions qui peuvent faire en sorte que les choses se déroulent le mieux possible.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss.

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Merci Monsieur le Président.

J'ai été un peu long tout à l'heure, vous m'avez rappelé à l'ordre plusieurs fois, je m'en excuse. Mais je pensais qu'il était important de rappeler que ma proposition était positive et que je n'avais critiqué personne, ni attaqué personne. Avec cette introduction, je voulais éviter un règlement de compte, mais apparemment ce n'est pas le cas. Moi je maintiens, et je vais rester dans la motion, que je fais une proposition parce que dans ce dossier, tout change très vite. D'ailleurs, l'Echevin vient de le confirmer lui-même, l'entame des travaux, elle vient à nouveau d'être modifiée. On parle maintenant du mois de mars. C'est la faute à qui ? Il ne faut pas toujours trouver des coupables etc. Donc vous voyez, dans ce genre de dossier, il y a toujours quelque chose de nouveau qui se passe.

Au sujet des contacts avec Ganshoren, on y avait déjà pensé, on l'avait déjà évoqué quand j'étais encore Echevin des Sports et quand j'étais encore à la tête de cette ASBL, dans le comité de gestion, d'ailleurs le Président actuel était membre. Donc on avait déjà évoqué ces pistes, mais la seule différence aujourd'hui, c'est que ça fait plus d'un an qu'on a quitté le pouvoir et on est à une époque où Ganshoren peut ouvrir. Avant, ce n'était pas le cas. Ganshoren n'a pas d'accord avec ses voisins et aujourd'hui Molenbeek-Saint-Jean peut être en position de force.

Sur les 300 à 500.000 euros, je n'ai jamais dit dans la motion qu'il fallait les donner à la Commune de Ganshoren. Justement, je ne veux pas me substituer au Collège, je dis simplement qu'après les déclarations de la Commune Ganshoren, ils ont besoin entre 300 et 500.000 euros pour faire fonctionner leur piscine. Donc moi, je demande simplement qu'on prenne des contacts. La négociation, ce n'est pas moi qui dois la mener, ce n'est pas moi qui vais la mener, je n'ai pas dit que Molenbeek-Saint-Jean doit donner autant d'argent, j'ai ma petite idée sur la question, mais en fonction de ce que Molenbeek met sur la table, en matière d'occupation, en matière de tarifs, enfin sur plusieurs aspects.

Le fait que cette piscine ait 25 m, ça ne change rien, 25 ou 50 m, on a besoin de maîtres-nageurs. Je rappelle simplement que la piscine du Ceria, elle a 25 m et elle a autant de maîtres-nageurs que la piscine de Molenbeek-Saint-Jean. On est dans une période transitoire, je pense que ce sera une période provisoire et je pense qu'il y a une opportunité. Maintenant, s'il n'y a pas moyen de trouver une solution au niveau du personnel, ce n'est pas grave, il y a la population, il y a les habitants, il y a les écoles et là, je pense qu'il y a moyen de faire quelque chose.

Concernant les autres Communes, on m'a posé la question, Monsieur Vossaert également, quid s'il y a un accord entre temps avec les autres Communes ? C'est une bonne question. Mais justement, cet accord va peut-être booster les autres Communes. Mais alors à ce moment-là, les autres Communes pourraient rentrer dans le partenariat par la suite et Molenbeek-Saint-Jean pourrait se retirer progressivement puisque Molenbeek va récupérer sa piscine. À terme, ça va peut-être induire un autre débat un jour à Molenbeek-Saint-Jean : est-ce que le coût de la piscine de Molenbeek doit être pris en charge uniquement par la Commune de Molenbeek-Saint-Jean. C'est un autre débat. Vous voyez, cette proposition touche beaucoup de choses et j'ai rappelé qu'il y avait une possibilité d'obtenir des subsides régionaux pour les Communes qui font cet effort. Je suis convaincu qu'à deux, il est plus facile d'obtenir un accord qu'à trois ou à quatre.

Le Bourgmestre de la Commune de Jette, Hervé Doyen, CDH, m'a confirmé qu'il trouvait que c'était une bonne proposition et qu'il était favorable à ce qu'on aille faire un accord de ce type-là, quitte à ce qu'il rejoigne un moment donné et il m'a expliqué que les discussions avec Ganshoren étaient difficiles. Mais moi, je ne rentre pas là-dedans, je ne

veux pas rentrer là-dedans. Moi, j'ai simplement des opérateurs que j'ai écoutés, que j'ai consulté et je sais très bien qu'il y a un plan social. Un plan social, vous savez qu'à tout moment on peut le rectifier et le déchirer. Si on peut sauver l'un ou l'autre emploi, on peut rectifier ce plan social. Dans n'importe quel accord, on peut à tout moment décider de le modifier. Les gens à la piscine de Molenbeek-Saint-Jean, ils sont là depuis tellement longtemps, d'ailleurs ils sont là depuis bien avant mon entrée en fonctions en tant qu'Echevin, et ce sont des gens qui souhaitent continuer à travailler. Ils ne sont pas forcément heureux de recevoir un pécule de sortie et en plus c'est un personnel de qualité qui connaît bien son travail.

Franchement, moi je voulais éviter la politisation de ce dossier. Moi, je dis simplement qu'il y a vraiment une opportunité. S'il y a déjà des contacts, c'est très bien et je pense qu'il faut les amplifier. Ganshoren a un problème, ils ne pourront pas ouvrir leur piscine sans aide, c'est un partenariat. Il n'y a pas de partenariat pour le moment, Molenbeek va avoir sa piscine qui se ferme et l'Echevin vient de dire que c'est au mois de mars. Vous savez, en janvier, on va peut-être nous dire que ce sera plus tard. Ce ne sera pas de sa faute, on va trouver des boucs émissaires ailleurs. Mais c'est une réalité, c'est comme ça. Il y a une opportunité et moi je pense qu'il faut la saisir. Ce n'est pas à moi de négocier, ce n'est pas au Conseil communal, c'est au Collège de le faire. C'est à eux de faire le meilleur accord possible pour le bien-être des habitants de cette Commune. Moi, ma proposition elle s'arrête là. Je n'ai jamais dit qu'il fallait donner 500.000 euros à la Commune Ganshoren. Le budget communal prévoit déjà chaque année 1.300.000 euros de dotations à l'ASBL Molenbeek Sports qui a un budget total de 2.500.000 euros et 75 pourcents du budget n'est utilisé que pour la piscine. Donc même au moment de la fermeture, il y aura moyen certainement d'utiliser une petite partie de ce budget, pas l'entièreté de ce budget, pour avoir un accord avec Ganshoren, et même si ce n'est pas pour tout le monde, si ce n'est que pour quelques écoles, c'est très bien. Si c'est pour quelques clubs, c'est très bien, si c'est pour la population, pour nos seniors, c'est très bien. Mais donc c'est le Collège qui doit négocier. Le Collège aujourd'hui est en position de force et je pense qu'il faut saisir cette opportunité. Et vous savez, ce n'est pas la motion de Jamal Ikazban, si elle est adoptée, c'est le Collège qui la portera et c'est le Collège qui négociera et qui obtiendra quelque chose ou pas pour sa population. Mais je pense qu'il faut essayer.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, en tant qu'admirateur délégué de Molenbeek Sports, et puisque vous m'avez cité, je voudrais quand même vous dire une chose : la publicité que vous avez faite ces derniers jours autour de la fermeture de la piscine, ne va faire qu'accroître les problèmes que la piscine rencontre déjà aujourd'hui. Depuis que la fermeture a été annoncée, et je vous parle du printemps et de l'hiver 2013, nous avons constaté une baisse forte de la fréquentation de la piscine, aussi bien en termes de privés que d'écoles qui ont déjà pris la décision de quitter la piscine de Molenbeek-Saint-Jean en septembre, puisque généralement les conventions qu'ils ont sont des conventions annuelles. Aujourd'hui, apprenant que les travaux sont reportés au mois de mars ou au mois d'avril, je peux vous dire que toutes les écoles qui étaient encore chez nous, hormis les écoles molenbeekoises, ont déjà choisi ou trouvé une autre piscine. Donc ce qui veut dire qu'en termes de fréquentations et en termes de rentrées, ça va diminuer fortement. Je peux vous dire qu'en tant qu'administrateur délégué et connaissant les comptes et les coûts que nous devons assumer en termes d'énergies, en termes d'eau, en termes d'assainissements etc., je ne vois pas, vu l'état des finances de Molenbeek Sports et a fortiori de la Commune, qui doit systématiquement boucher les trous puisque c'est un service à la population, je ne vois pas comment nous allons trouver l'argent pour tenir la piscine encore en activité pendant les 3 ou 4 premiers mois de l'année. En parlant du personnel, puisque j'ai participé à ces négociations et que j'étais présent lors des dernières réunions où nous sommes arrivés à un accord, qu'aujourd'hui remettre cette négociation en cause et modifier les accords, c'est

impossible. Donc, nous nous trouvons avec la situation que du personnel employé a été licencié et se trouve déjà en préavis et preste une partie de son préavis jusqu'au mois de décembre et quittera donc l'ASBL au 1^{er} janvier. En ce qui concerne le personnel ouvrier, leur préavis sera donné 1^{er} janvier. Je vous informe que par rapport aux nouvelles dispositions de contrats au niveau de la fusion des statuts entre ouvriers et employés, on permet de donner un avantage supplémentaire aux ouvriers dans le cadre de leur licenciement.

M. Ikazban :

Je vous ai écouté, vous ne m'avez rien appris de nouveau, je le sais, j'ai été en contact avec les syndicats et je connais l'accord, les détails et de la discussion. Ceux qui m'ont dit qu'il y avait toujours moyen de modifier, en tout cas ceux qui vont commencer au 1^{er} janvier, ce sont les syndicats eux-mêmes.

Sur votre première remarque, la publicité sur la fermeture, je suis étonné parce que ça n'a rien à voir avec la motion, je vous ai simplement signalé qu'il y a un avis, affiché un peu partout à la piscine depuis des mois qui annonce la fermeture en fin d'année. Cet avis, ce n'est pas moi qui l'ai apposé. Alors, quand vous parlez de publicité concernant la fermeture de la piscine, ne commencez pas à détourner l'attention. Ma motion aujourd'hui a pour but de faire en sorte qu'on discute avec la Commune de Ganshoren au profit de notre population. Maintenant, vous avez peut-être raison, si vous me dites qu'il n'y a pas moyen de sauver du personnel, que c'est trop tard, que c'est fini, alors OK. Mais alors, faites-le au moins pour les clubs, pour la population, essayez tout simplement. Si Ganshoren demande un montant qui est inacceptable, évidemment qu'il ne faut pas accepter. Mais si vous arrivez à un accord à un coût supportable et que ça permet d'arriver à une offre aquatique à des concitoyens qui habitent à quelques kilomètres seulement, moi je pense que ça vaut la peine. Il faut revenir à l'essence même de cette motion. La motion, ce n'est pas que pour le personnel, c'est pour discuter avec la Commune Ganshoren, et encore une fois, vous parlez d'argent, et je veux bien vous donner les documents qui prouvent qu'il y a moyen d'obtenir des subsides auprès de la Région, jusqu'à 120.000 euros, quand les Communes collaborent pour gérer un bien en commun et notamment des infrastructures sportives. Profitons des possibilités de subsides qui existent, puisque la Commune est en difficultés financières. Moi, je ne fais que relayer des informations qui sont disponibles à tout un chacun, il y a beaucoup plus dans deux ou trois têtes que dans une seule, c'est tout.

Maintenant, je l'ai dit en préalable, lorsque j'ai présenté ma motion, Monsieur le Président, je l'ai dit, c'est une idée et d'autres y ont pensé. Mais aujourd'hui, nous sommes à un carrefour, au moment où la piscine doit fermer, la piscine Ganshoren peut ouvrir. Donc, il y a une possibilité et on ne brûle la politesse à personne puisqu'il n'y a pas d'accord avec les autres Communes. J'ai encore discuté il y a quelques heures avec le Bourgmestre de Jette et il me l'a confirmé.

Voilà, je vais m'arrêter là, je pense qu'il faut saisir l'occasion et soutenir cette motion qui appelle simplement à aller dans ce sens-là. Maintenant, le résultat est le fruit, c'est vous qui allez le présenter, c'est vous qui allez le recueillir, ce n'est pas moi et c'est au bénéfice des habitants et des concitoyens de cette Commune. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban.

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

J'ai reçu des réponses à une partie de mes questions. Par rapport aux critères de sélection entre les différents clubs qui pourraient aller de Molenbeek vers Ganshoren, je constate donc que ces clubs ont déjà choisi dans quelles piscines ils allaient aller dans les prochains mois. Maintenant, si j'entends bien Monsieur Ikazban, c'est pour ça que je le disais au tout début de la discussion, c'est qu'on ne peut pas rejeter l'idée. Je pense qu'aujourd'hui l'idée, elle est passée. La proposition a été faite, elle a été faite ici par Monsieur Ikazban, et libre au Collège d'aller dans un sens comme dans l'autre. Je pense qu'une motion qui dit simplement ça, alors la motion n'aurait pas lieu d'être. Parce que si on se résume à ce que vous venez de dire, vous pouvez me contredire ou me corriger, il n'y a pas de souci, la motion demande quand même de conclure une convention avec une série de conditions. Les conditions sont indiquées : première chose, une convention où clubs et écoles puissent utiliser l'infrastructure de la piscine de Molenbeek-Saint-Jean à un tarif préférentiel, à charge de la Commune de Molenbeek-Saint-Jean d'affecter une partie de ladite dotation au fonctionnement de la piscine Ganshoren. Donc, moi ma proposition, après le débat intéressant que l'on vient d'avoir qui nous a apporté de nouveaux éléments, après avoir compris la politique menée par le Collège, ce n'est pas le rôle du Conseil communal de prendre les devants. Ou alors, je fais la proposition qu'on s'arrête à ce débat, soit vous rectifiez et vous corrigez votre motion en étant peut-être plus laconiques.

M. le Président :

On peut passer au vote ?

Le point est rejeté.

37 votants, 12 votes positifs, 24 votes négatifs, 1 abstention.

Het punt wordt verworpen.

37 stemmers, 12 positieve stemmen, 24 negatieve stemmen, 1 onthouding.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Comme je le disais, je trouvais que c'était une proposition intéressante, il y a eu un débat, l'idée est passée. Maintenant, il y avait quelques questions auxquelles j'aurais voulu obtenir des réponses. J'ai fait une proposition à Monsieur Ikazban, je vois qu'il n'en ait pas tenu compte, mais j'espère juste une chose, c'est qu'on trouve effectivement des solutions à l'avenir pour le personnel, pour les écoles, pour les clubs de natation et j'espère aussi que les autres Communes qui sont concernées par l'accord qui aurait dû être pris il y a quelque temps et qui tardait, sera pris un jour. Je pense que la responsabilité ne pèse pas uniquement sur les Communes du Nord-Ouest par rapport à la gestion des piscines, mais relève aussi de la Région. La Région peut intervenir parce que le coût, le budget de fonctionnement est important pour une Commune et c'est ça qui crée aujourd'hui la difficulté à Ganshoren pour ouvrir la piscine. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert.

L'incident est clos.

59. Proposition de motion introduite par les groupes PS, SP.A et PTB au sujet de la décision de mettre fin à la gratuité des garderies au sein des écoles du réseau communal.

Voorstel tot motie ingediend door de fracties PS, SP.A en PTB betreffende het besluit om een einde te maken aan het gratis karakter van de kinderopvangdiensten bij de scholen van het gemeentelijk net.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Je vous informe juste que les Conseillers PS, SP.A et PTB ont convoqué un Conseil communal extraordinaire jeudi prochain et donc, ce point est retiré aujourd'hui puisqu'il est à l'ordre du jour de jeudi.

M. le Président :

Je vous remercie.

La séance publique est levée. De openbare zitting is opgeheven.